

Revue internationale des francophonies

ISSN : 2556-1944

Éditeur : Université Jean Moulin Lyon 3

2 | 2018

La Francophonie, liaison entre mondes émergents. Dynamiques Asie-Afrique

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=504>

Référence électronique

« La Francophonie, liaison entre mondes émergents. Dynamiques Asie-Afrique », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], mis en ligne le 26 janvier 2018, consulté le 26 juin 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=504>

Droits d'auteur

CC BY

DOI : 10.35562/rif.504

INTRODUCTION

Le présent numéro se propose de penser, à partir d'une réalité fugace, les catégories, taxinomies, et trajectoires de développement en présence ainsi que les nouvelles expressions de la puissance qu'induit le phénomène de l'émergence et que les différentes contributions confirment, infirment ou nuancent. Dans un mouvement d'illustration et d'explicitation qui ne saurait tout embrasser d'un seul regard, les différents textes se rapportent à des objets qu'il serait artificiel de vouloir unifier mais tous ont en commun de refléter, point de repère utile, que ces dynamiques fondent une responsabilité spécifique de la Francophonie en matière de régulation internationale.

Les contributions dans ce numéro spécial réalisées principalement par des chercheurs venant d'Asie et d'Afrique constituent un révélateur des transformations souterraines de l'espace international à la faveur du phénomène de l'émergence et sous la médiation du français et de la Francophonie.

Rédactrices invitées :

- Hong Khanh DANG, Docteur en Science politique, 2IF, Université Jean Moulin Lyon 3, France
- Nadine MACHIKOU, Professeure des universités, Université de Yaoundé II, Cameroun

Comité scientifique du numéro

- Dr. Alfred BABO
International Studies - Sociology & Anthropology Department - Fairfield University
- Marc-François BERNIER
Professeur, département de communication, Université d'Ottawa
- David DOUYERE
Professeur de sciences de l'information et de la communication Université François-Rabelais de Tours
- Yves FRENETTE
Professeur, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les migrations, les transferts et les communautés francophones Université de Saint-Boniface
- Frédéric LAMBERT
Professeur, Institut français de presse, Université Paris 2 Panthéon-Assas
- Ndiaga LOUM
Professeur, Département des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais
- Ibrahima SARR
Directeur du Centre d'études des sciences de l'information et de la communication (CESTI), Université Cheikh Anta Diop de Dakar, président du Réseau Théophraste des écoles francophones en journalisme et en communication
- Jean-François SIMARD
Professeur, Département des sciences sociales, Université du Québec en

Outaouais Président du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie

- Ibrahima THIAW
Professeur, Laboratoire d'Archéologie - IFAN-Université Cheikh A. Diop

SOMMAIRE

Dossier : La Francophonie, liaison entre mondes émergents. Dynamiques Asie-Afrique

Hong Khanh Dang et Nadine Machikou

Texte introductif. Réinvestir une notion fatiguée : les dynamiques contemporaines de l'émergence dans l'espace francophone inaugurent-elles une révolution symbolique ?

Ousmanou Nwachock A Birema

Francophonie et médiation économique entre l'Asie et l'Afrique : quelles capacités ?

Jin MENG

Le développement et l'intégration régionale en Afrique, une dimension dans les coopérations sino-africaines

David Bel

La *Chinafrique* en contextes académiques : Questionnements sur une rencontre non prévue et non aboutie avec la francophonie

Li Zhang

La francophonie en Chine : perspectives linguistique et culturelle

Philippe Awono Eyebe et Nadine Machikou

La capacité de facilitation comme prédisposition et disposition : quelles ressources pour la Francophonie ?

Varia

Frédéric Turpin

Du bon usage des « pères fondateurs » : Jacques Chirac, un « père fondateur » oublié de la francophonie politique ?

Dossier : La Francophonie, liaison
entre mondes émergents.
Dynamiques Asie-Afrique

Texte introductif. Réinvestir une notion fatiguée : les dynamiques contemporaines de l'émergence dans l'espace francophone inaugurent-elles une révolution symbolique ?

Hong Khanh Dang et Nadine Machikou

DOI : 10.35562/rif.535

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

Introduction

I. Rencontre Asie-Afrique : une réalité tangible dans les relations internationales au cours de ces dernières années

II. La Francophonie : quelle liaison entre mondes émergents ?

III. Des contributions fondant un regard croisé

TEXTE

Introduction

- 1 L'examen attentif des expressions présentes de l'émergence appelle à un constat à la fois banal et incontournable : l'émergence est une notion épuisée et recouvrant une forme d'ambiguïté qui tient largement et historiquement à la caractérisation d'entités complexes irréductibles. Parfois assimilée à un « label » oscillant « entre une ubiquité scientifiquement peu féconde et une focale encore lourdement centrée sur les phénomènes économiques et politiques » (Fleury et Houssay-Holzschuch, 2012), elle est aujourd'hui surinvestie par les économistes et les acteurs publics ambitionnant, dans un temps moyen ou long, de bâtir des pays émergents¹. L'émergence semble avoir donné lieu à la formation d'un récit univoque sur ses visages, bien loin d'un objet ouvert et fluide. C'est à ce titre qu'il doit

appeler à des éléments de narration alternatifs au nom d'une sorte de *révolution symbolique* à l'œuvre (Bourdieu, 2013) dans la manière de cerner et de comprendre le phénomène. Or, dire autrement les dynamiques d'émergence en se situant sur les terrains asiatique et africain nécessite d'organiser une résistance face au péril du lieu commun et de l'évidence qui gouverne trop souvent les analyses sur les relations entre ces deux continents, vues essentiellement sous un jour flamboyant des balances commerciales qu'alimentent régulièrement les sommets Chine – Afrique. Cet effet chiffré, structurel et parfois « trompe-l'œil » (Gabas et Losch, 2008) amène néanmoins à une grande mobilisation institutionnelle reconfigurant l'ordre international (Jaffrelot, 2008 ; Milani Carlos, 2011).

- 2 Loin d'une interrogation sur la capacité des pays émergents à rendre cet ordre plus égalitaire ou tout au moins multipolaire, le choix de la publication d'un numéro spécial sur « *La Francophonie, liaison entre mondes émergents : Dynamiques Asie-Afrique* » se base sur deux constats majeurs. D'une part, le contexte des relations internationales qui est marqué par des changements importants depuis le début du XXI^e siècle dont l'irruption de certains pays en développement en tant qu'acteurs clés et véritables parties prenantes au dialogue mondial dans le commerce et l'économie (Lamy, 2012). L'Asie est la partie de la planète la plus concernée par cette évolution traduite non seulement par la croissance économique élevée de plusieurs pays mais aussi par de nouvelles dynamiques de coopération entre eux et le reste du monde, notamment l'Afrique (Ferréol, 2017). D'autre part, les évolutions au sein de la Francophonie, organisation regroupant 84 États et gouvernements, donnent à penser à une refondation institutionnelle basée sur une volonté d'articuler des entités émergentes, ni empilées et stratifiées, mais en interaction. Le renforcement de sa dimension économique à côté des territoires culturels et politiques de son action, notamment avec l'adoption de la Stratégie économique pour la Francophonie en 2014, témoigne de sa prise en compte du contexte mondial actuel marqué par une ontologie pluraliste.
- 3 Ce numéro spécial regroupe des travaux et réflexions de différents chercheurs venant principalement de l'Asie et de l'Afrique qui analysent le sujet non seulement par leurs connaissances académiques mais aussi par leurs riches expériences sur terrain.

Trois entrées permettent de caractériser l'effort de diversification théorique et empirique des territoires de la facilitation francophone en matière d'émergence : d'une part, « les dynamiques Asie-Afrique : une réalité tangible dans les relations internationales au cours de ces dernières années » (1) ; d'autre part « la Francophonie : quelle liaison entre mondes émergents ? » (2) et enfin, la présentation des différentes contributions (3).

I. Rencontre Asie-Afrique : une réalité tangible dans les relations internationales au cours de ces dernières années

- 4 La fin de la guerre froide a entraîné des mutations profondes dans les relations internationales avec l'avènement de l'économie et de la culture sur la scène internationale au côté de la politique qui, pendant la bipolarité, disposait d'un statut dominant. L'accélération de la mondialisation a permis au capitalisme de se répandre sur toute la planète et l'anglais est devenu une langue hyper-centrale (Calvet, 1999). Pourtant, s'est constitué un monde « postaméricain » du fait notamment de la reconfiguration des relations Nord-Sud et Sud-Sud (Zakaria, 2008). La mondialisation fait sortir l'Amérique du jeu en raison de multiples chimères protectionnistes du « America First » dont les traces sont : « enterrement du Traité transpacifique (TPP), renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna), menaces de droits de douane prohibitifs [...] » (Chol, 2017).
- 5 La question de l'émergence, très ancienne², est une réalité « fortement systémique qui prend en compte des critères économiques, politiques et stratégiques, s'inscrivant dans une dynamique nationale et internationale » (Mbaloula, 2012, 107). Dynamique molle, l'émergence est traversée par divers malentendus mais pour équivoque qu'elle soit, elle constitue la toile de fond d'une reconfiguration des relations Nord-Sud et Sud-Sud (Reverchon et Tricornot, 2010). Elle repose sur plusieurs critères tels qu'une croissance économique forte et durable dans un pays pauvre, un État stable et interventionniste et une volonté de puissance (Jaffrelot,

2008). Ces ressorts seront systématisés par Claude Chancel sous la formule des cinq « E » : État, éducation, entreprise, épargne, exportation (Chancel, 2013a). L'émergence est aussi une référence pratique s'appliquant à des « pays émergents » (plus ou moins connus) et une réalité (« l'émergence ») recouvrant « un moment du développement qui articule une sortie de la trappe de pauvreté et une séquence de croissance élevée suffisamment longue pour converger vers le club des pays industrialisés » (Piveteau et Rougier, 2010). C'est au sein des pays en développement que sont apparus les pays émergents. Selon Axelle Degans, le phénomène des pays émergents commence dans des années 1960 avec la croissance rapide du Japon puis des « dragons » d'Asie comme la Corée du Sud, Taïwan, Hongkong et Singapour pendant la décennie suivante (Degans, 2011).

- 6 Sous ce rapport, l'on peut catégoriser les pays qui émergent et ceux qui n'émergent pas et qui se situent le plus souvent en Afrique en raison de faillites multiformes (politique, institutionnelle, économique, financière, sécuritaire, etc.) bien qu'en réalité, l'émergence s'étend bien au-delà de la logique macro-économique et financière tant aux dragons asiatiques que, de manière performative, aux pays africains les moins avancés, inscrits dans une volonté d'émergence. Prise comme énoncé performatif, l'émergence connaît un franc succès en Afrique et engage des connexions nouvelles et fortes avec les pays émergents et tout particulièrement les BRIC, nouveaux conquistadores de l'économie mondiale, pour reprendre la formule de Degans (2008). Ces connexions donnent à repenser les dynamiques de développement dans des termes nouveaux. Alors que l'on observe un essoufflement de la croissance mondiale, en novembre 2017, le Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises établissait que « dans les économies émergentes l'activité accélère depuis un an. À l'exception des pays du Golfe, toutes les zones sont en croissance [...]. C'est plutôt un petit ralentissement qui pourrait intervenir mais sans heurts marqués. La résilience des économies émergentes s'est en effet renforcée. Leurs devises ont ainsi franchi sans réel écueil le test du resserrement des spreads de taux avec les États-Unis »³. Cette résilience va de pair avec une attractivité toujours plus grande de l'Afrique (Héloïse, 2010) source d'une cristallisation de processus nouveaux sur la scène internationale. La

croissance très élevée de certains pays asiatiques encore aujourd'hui et le développement remarquable de leurs relations économiques avec l'Afrique en est une des expressions (Ferréol, 2017).

- 7 Ils sont caractérisés par un taux de croissance élevé, une forte capacité d'attraction des capitaux étrangers et la conquête des marchés internationaux par leurs produits d'exportation. Dans ces pays, le niveau de vie et les structures économiques ont tendance à se rapprocher des standards des pays développés mais leur PIB par habitant reste inférieur à celui des pays développés. Les nouveaux émergents se composent des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) qui sont définis en 2001 comme les marchés les plus prometteurs de la planète par Jim O'Neil⁴ et du groupe des 11 pays (Indonésie, Mexique, Turquie, Nigéria, Philippines, Iran, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Thaïlande, Vietnam et Vénézuéla) qui constituent les locomotives du deuxième cercle (Degans, 2011). Par la suite, l'Afrique du Sud va se joindre au peloton de tête pour former les BRICS (Fontanel et Fontanel, 2013). Comptant déjà pour près de 25 % du PIB mondial, les économies émergentes pourraient avoir collectivement une production supérieure à celle du Groupe des sept pays les plus riches d'ici à 2032, la Chine devenant la plus grande économie du monde avant 2030 (Dieye, 2013). L'appartenance à ce groupe n'est pas fixée, ce qui change avec le temps. Par exemple, la Corée du Sud ou Singapour, anciens pays émergents, font désormais partie du groupe des pays développés. À l'inverse, d'autres pays comme le Vietnam et la Thaïlande qui sont des pays peu développés dans les années 1960, ont un rythme de croissance rapide ces dernières décennies et rejoignent ainsi le groupe des pays émergents. Ce groupe n'est donc pas une entité globale car l'évolution historique des pays émergents et leurs structures économiques et sociales sont très différentes.
- 8 Ces acteurs dits « émergents » ont provoqué des bouleversements remarquables dans la structure des relations politiques, économiques et commerciales mondiales ainsi que dans la distribution et la configuration du pouvoir géopolitique dans le monde (Dieye, 2013). Avec une croissance économique très forte, la participation de ces pays émergents a amplifié la part des économies en développement dans le PIB mondial. En 2012, pour la première fois dans l'histoire, leur part a dépassé celle des pays développés (Lamy, 2013a, 2013b). L'on assiste à un rattrapage extraordinaire des pays en

développement alors que parallèlement, la géographie du commerce mondial est en pleine mutation. En effet, la moitié de l'augmentation des exportations mondiales entre 1995 et 2012 s'explique par les pays en développement (Dieye, 2013). D'ici 2020, le commerce Sud-Sud devrait représenter un tiers du commerce mondial (Lamy, 2013). Selon Mme Patricia Francis, Directrice exécutive du Centre du commerce international (CCI), « dans le nouveau paysage commercial, l'Amérique latine apparaît en tant que producteur de produits alimentaires, l'Afrique en tant qu'exportateur de minéraux et de matières premières, et l'Asie en tant qu'exportateur de produits manufacturés » (Centre du commerce international, 2013). Pourtant, cette dynamique ne concerne pas tous les pays du Sud de façon égale. La contribution des pays asiatiques en développement au commerce Sud-Sud représente plus de 80 % du commerce Sud-Sud, mais la part de l'Afrique et de l'Amérique latine n'était que de 6 et 10 % respectivement en 2010 (Lamy, 2013).

- 9 La Chine est un géant parmi ces pays émergents (Chancel et Le Grix, 2013b ; Chancel, 2013c). Elle a obtenu des résultats extraordinaires depuis sa réforme économique en 1978. Une croissance moyenne maintenue de 10 % sur une longue période de 30 ans lui a permis d'avoir une influence grandissante sur la scène économique mondiale. Au cours de ces dix dernières années, la Chine est devenue un acteur majeur dans le commerce international. Ce développement remarquable a créé autour d'elle une dynamique Sud-Sud sans précédent dans l'histoire dont l'Afrique devient une partie prenante importante. Étant un vaste continent riche en ressources naturelles et humaines et ayant croissance économique rapide et un développement social encourageant, l'Afrique occupe une place prioritaire dans la politique extérieure de la Chine. Par conséquent, les relations sino-africaines se sont accrues au cours de ces dernières années (Michel et Beuret, 2008 ; Wagner, 2015). En 2014, le volume des échanges commerciaux a atteint 220 milliards de dollars et a bondi à près de 300 milliards de dollars en 2015. Son investissement a augmenté jusqu'à 36,1 milliards de dollars en Afrique en 2016 (selon le rapport *The Africa investment report 2017*, du *Financial Times* en 2016) avec pour objectif d'atteindre le chiffre de 100 milliards de dollars avant 2020 (FOCAC, 2015).

10 L'Inde arrive en seconde place des partenaires émergents du continent, derrière la Chine représentant près de 14 % du volume total des échanges entre l'Afrique et les émergents (Banque africaine de développement, 2011). Le commerce annuel entre l'Inde et l'Afrique a été multiplié par 15, passant de 3 milliards de dollars en 2000 à plus de 90 milliards de dollars en 2015 (Ecofin Finance, 2012). Concernant les investissements, bien que moins médiatisés, les investissements indiens sur le continent ont enregistré une croissance notable, atteignant 30 milliards de dollars en 2015 (un sixième des investissements chinois (BBC, 2015). D'autres pays asiatiques émergents comme la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande ou le Vietnam deviennent également des acteurs actifs en Afrique. Par exemple, selon le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en mars 2013, les investissements directs étrangers (IDE) malaisiens en termes de flux ont atteint 19,3 milliards de dollars contre 16 milliards pour la Chine et 14 milliards pour l'Inde. Tandis que ses IDE par stock ont atteint 19 milliards de dollars, lui permettant d'occuper la quatrième place du classement, derrière la France, les États-Unis et l'Angleterre (CNUCED, 2013). Un autre exemple du Vietnam montre aussi sa présence de plus en plus importante sur ce continent. En effet, leurs échanges commerciaux s'accroissent à un rythme encourageant avec une moyenne de 53 % par an pour les années 2003-2009, supérieure au rythme de croissance du commerce extérieur du Vietnam durant la même période. Ils sont ensuite passés de 2,07 milliards de dollars en 2009 (Nguyen, 2012) à 4,29 milliards de dollars en 2013, cela a été établi lors du forum régional sur la coopération économique francophone organisé à Hanoi en avril 2014 par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF, 2014, 49). Ces échanges ont atteint 5,11 milliards de dollars en 2015 (selon la Douane du Vietnam, 2015). Ces exemples permettent de confirmer la place importante de l'Afrique dans la politique extérieure des pays émergents en Asie même si l'on peut noter une diversité de trajectoires (Giri, 2012). Il serait cependant erroné de ne pas considérer les rivalités entre puissances émergentes : en guise d'illustration Martine Bulard soutient que le Vietnam se rêve en atelier de la planète alors que les investisseurs jouent Hanoi contre Pékin pour faire pression sur les coûts sous la fièvre des délocalisations. En effet, le Vietnam se voyait déjà en deuxième atelier du monde, prêt à tailler des croupières à son

partenaire aussi privilégié que détesté : la Chine, son premier fournisseur et son premier client, mais aussi son adversaire en mer de Chine méridionale (appelée « mer de l'Est » au Vietnam) » (Bulard, 2017, 4-5). Ces rivalités sont certes peu visibles en Afrique mais la tension renforce l'intérêt d'un investissement spécifique en facilitation.

II. La Francophonie : quelle liaison entre mondes émergents ?

- 11 Dans le panorama des relations Asie-Afrique, l'Afrique francophone subsaharienne se présente notamment comme l'un des principaux relais de vents de croissance mondiale en raison de sa dynamique démographique. La Chine y accroît sa présence en mettant en œuvre de nouvelles initiatives de coopération pouvant ensuite devenir des modèles pour d'autres pays du Sud en forte croissance. L'on peut retenir également au cœur de cette dynamique Asie-Afrique, la présence de plusieurs pays asiatiques francophones comme le Vietnam, le Laos, le Cambodge ou la Thaïlande. Il y a donc des rencontres entre les pays francophones d'Asie et d'Afrique.
- 12 Comme le français joue un rôle important dans la vie socio-économique en Afrique francophone, il reste indispensable dans ses échanges économiques avec le monde extérieur. Cette langue, de plus en plus enseignée en Chine au service de la coopération Chine-Afrique en développement rapide, en est la preuve. Plusieurs constats sont observés en parallèle. D'une part, il existe des potentialités très importantes que recouvre la facilitation francophone dans les relations Asie-Afrique, tout particulièrement depuis le tournant économique de la Francophonie, dès 2014. D'autre part, on est en face d'un recul global de la francophonie en Asie. Non seulement le français cède sa place à l'anglais mais la conscience d'appartenance à la Francophonie n'existe presque pas dans les relations économiques entre les pays francophones d'Afrique et l'Asie.
- 13 Cette donne nouvelle traverse le repositionnement politique et économique de la Francophonie, organisation politique et culturelle regroupant, en 2017, 84 États et gouvernements. Jacques Attali en partant de la perspective française en a fait le pari dans son rapport

« La francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable », où il appelle à une meilleure prise en considération du potentiel économique de la francophonie (Attali, 2014). De son côté, Pouria Amirshahi dans son rapport sur « la Francophonie : action culturelle, éducative et économique » a insisté que la langue française constitue un atout inestimable pour se renforcer dans l'économie et dans le commerce mondial (Amirshahi, 2014). Cet horizon est fondateur (Phan et Guillou, 2011 ; Vettovaglia et al., 2010) et entendu au cœur de la Francophonie comme appelant à la promotion de la part de l'institution d'une « coopération tripartite qui associe les pays des différents continents » (Fondation Prospective et Innovation, 2015, 12). L'ancien Secrétaire général Abdou Diouf précisera que « du côté de l'Afrique, la question qui se pose est plutôt de savoir dans quelle mesure l'Asie ou certains marchés émergents ne risquent pas de concurrencer les relations euro-africaines. La solidité du lien euro-africain ne peut en effet occulter la tendance à un nouvel équilibre des relations extérieures de l'Europe. Cette tendance est renforcée par les interrogations du Groupe ACP sur son avenir, les évolutions inhérentes aux Accords de partenariat économique et l'échéance de l'Accord de Cotonou en 2020 » (Fondation Prospective et Innovation, 2015, 12).

- 14 C'est en ce qu'elle recouvre des enjeux aigus de puissance que l'émergence engage la Francophonie (saisie à travers la langue, les valeurs culturelles francophones ainsi que ses institutions) à sortir d'une articulation exclusive du Nord et du Sud (Therien et Lutard, 1994, 183) pour renforcer la connexion des Suds. Son implication dans les débats contemporains sur la croissance et le développement, sa régulation et la variété des formes de capitalismes en présence mais aussi la mise en lien de ces différents mondes émergents est-elle souhaitable, nécessaire et/ou efficace ? Au regard des enjeux politiques et institutionnels à l'œuvre, la Francophonie peut-elle jouer un rôle de facilitateur stratégique dans cette dynamique entre l'Asie et l'Afrique ? Quelle approche développer dans ce sens pour mobiliser États, réseaux d'acteurs économiques, collectivités territoriales, universités, société civile, diasporas, dans la perspective de la structuration et de la consolidation des initiatives en vue et autour de l'émergence en tant que réalité pratique et symbolique ?

- 15 Indocile quant à l'usage commun et largement disséminé de l'acception économique de l'émergence, le présent numéro entend saisir et analyser ces dynamiques en évaluant la capacité institutionnelle, politique et économique de la Francophonie à fonder, à structurer et à diversifier les territoires de l'émergence entre l'Afrique et l'Asie.

III. Des contributions fondant un regard croisé

- 16 Le présent numéro se propose de penser, à partir d'une réalité fugace, les catégories, taxinomies, et trajectoires de développement en présence ainsi que les nouvelles expressions de la puissance qu'induit le phénomène de l'émergence et que les différentes contributions confirment, infirment ou nuancent. Dans un mouvement d'illustration et d'explicitation qui ne saurait tout embrasser d'un seul regard, les différents textes se rapportent à des objets qu'il serait artificiel de vouloir unifier mais tous ont en commun de refléter, point de repère utile, que ces dynamiques fondent une responsabilité spécifique de la Francophonie en matière de régulation internationale.
- 17 Au cœur de ces dynamiques, l'économie et le politique s'intriquent ainsi que l'analyse Ousmanou Nwatchock A Birema. Sa contribution, qui porte sur le thème « Francophonie et médiation économique entre l'Asie et l'Afrique : quelles capacités ? », interroge sur les modalités d'articulation contemporaine des ressorts économique et politique de la relation Asie-Afrique sous le prisme concomitant de la divergence et la convergence. C'est au cœur de cette double dynamique que se situe la Francophonie, dans son ambition de « rapprocher les mondes différents et éloignés » pour reprendre la formule d'Abdou Diouf, ancien Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie. En effet, portée par ses réussites en matière de coopération culturelle et politique, la Francophonie a décidé d'investir le domaine économique pour compléter son accomplissement en tant que véritable acteur des relations internationales. À travers une analyse du changement appliquée aux organisations internationales, l'auteur démontre la capacité de la Francophonie à « changer » et à intégrer durablement les

reconfigurations de l'environnement international induites par le phénomène de l'émergence. Elle pourrait en sus jouer un rôle déterminant dans la structuration de la dynamique économique entre l'Asie et l'Afrique en s'appuyant sur ses acquis politiques et la diversité de son espace économique. Par ailleurs, à travers ses analyses critiques, l'auteur présente de nombreux obstacles liés aux situations respectives de l'Afrique, de l'Asie et de la Francophonie elle-même en insistant sur le fait que la Francophonie devra crédibiliser son action économique pour ne pas subir les performances des autres espaces de coopération qui jouent déjà la médiation économique entre l'Afrique et l'Asie.

- 18 Le rôle de locomotive que joue la Chine dans ces dynamiques illustrées par la force structurelle des relations Chine-Afrique n'est pas négligé. L'article de Meng Jin sur « Le développement et l'intégration régionale en Afrique, une dimension dans les coopérations sino-africaines » porte un regard inédit sur les processus de rapprochement communautaire en Afrique sous le prisme de l'influence des pays émergents. Sa principale interrogation est de savoir si le développement africain prend un autre visage dans une phase où la participation des pays émergents à la mondialisation équilibre ou contrebalance celle des pays développés. L'auteur s'intéresse d'abord à l'évolution du concept de développement avec l'entrée en jeu des puissances émergentes avant d'établir que les pays émergents appliquent des méthodes relativement différentes des pays développés dans leur coopération avec l'Afrique du point de vue économique et politique. Leur implication dans la construction communautaire africaine modifie donc la nature des interactions entre les pays africains et les puissances traditionnelles. Puis, à travers l'exemple sur la coopération sino-africaine, notamment l'initiative « la Ceinture et la Route » lancée par le Président Xi Jinping en 2013, l'auteur met en relief les spécificités des approches chinoises en matière de développement et d'intégration régionale.
- 19 Pour sa part, David Bel aborde la relation Chine-Afrique au travers d'une notion, la *Chinafrique* qui, dans sa version chinoise⁵, désigne toutes sortes de relations entre le géant asiatique et le continent africain. Intitulée « La Chinafrique en contextes académiques : Questionnements sur une rencontre non prévue et non aboutie avec la francophonie », sa contribution s'appuie sur le constat de deux

mobilités en parallèle : la présence de plus en plus nombreuse des étudiants africains sur les campus chinois et à l'inverse, celle des jeunes étudiants chinois de français en Afrique pour une première expérience professionnelle. Ce constat est complété par deux autres éléments : l'existence de centres chinois de recherche sur la francophonie et les Instituts Confucius. L'auteur a posé ensuite une série de questionnements sur ces mobilités en évoquant la politique volontariste de la Chine en Afrique francophone et en utilisant la notion *d'investissement langagier* pour expliquer une telle situation. Selon David Bel, ces francophones se croisent sans vraiment se rencontrer. Dans cette *Chinafrique* en contexte académique, la francophonie est présente, mais le français n'est pas une langue d'échanges. Il faut dire que cette présence du français n'était prévue ni d'un côté ni de l'autre. Il existe bel et bien une dynamique francophone particulière dans ces dynamiques mais elle est largement méconnue et passablement inexploitée.

- 20 Il apparaît que c'est sur fond de développement linguistique et culturel rapide de la francophonie en Chine ces dernières années que se constitue cette dynamique ainsi que le montre Zhang Li dans sa contribution sur « La francophonie en Chine : perspectives linguistique et culturelle ». L'auteur démontre que le développement de l'enseignement du français dans les universités chinoises et des structures privées, la formation des plateformes des échanges culturels en Chine sont un traceur pertinent des transformations à l'œuvre dans le rapprochement de mondes émergents. Ceci tient à plusieurs facteurs dont les plus importants sont les politiques mises en place par l'État chinois, la coopération et le soutien de la France pour des projets linguistiques et culturels. En effet, l'État chinois joue le rôle de facilitateur en accordant une haute attention à l'enseignement des langues étrangères au service du développement de ses relations économiques à l'extérieur. Selon l'auteur, la diffusion du français en Chine résulte des relations économiques et politiques privilégiées entre la Chine et les pays africains. Les échanges culturels et la mobilité des étudiants entre la Chine et les pays francophones qui se multiplient au cours de ces dernières années, facilitent la promotion du français et de la diversité culturelle. Par conséquent, pour l'auteur, l'Afrique francophone pourrait constituer un terrain potentiel de coopération culturelle entre la Chine et l'OIF.

- 21 En prenant acte de ce que les dynamiques de l'émergence appellent à un déplacement stratégique de curseur de la liaison traditionnelle Nord-Sud à une liaison des Suds émergents, Nadine Machikou et Philippe Awono Eyebe s'interrogent sur la capacité de la Francophonie à porter ce changement. Il fait valoir que c'est à partir d'une ressource, sa reconnaissance internationale, et de territoires pluriels mais contraints que l'organisation battit sa légitimité à faire la liaison entre mondes émergents. Les instruments mobilisés pour cela vont du culturel au politique à travers des actions diplomatiques et une production discursive. En revanche, si les instruments à l'œuvre permettent d'attester d'une vitalité francophone, il n'est pas avéré que le capital de reconnaissance qui en découle ait été investi sur le terrain de la facilitation des liaisons entre mondes émergents. La dynamique diplomatique actuelle de la Francophonie appelle à un investissement spécifique au plan technique, politique et financier pour occuper cet espace. Les espaces de facilitation sont décisifs qu'il s'agisse aujourd'hui de la nécessité d'une régulation de l'endettement des pays africains (envers la Chine mais pas seulement, sur la base de taux parfois plus élevés que les standards internationaux) qui ouvre à la cristallisation d'un espace de négociation. Il en est de même pour la nécessité de rationaliser le travail de *brooker* (au sens de passeur) dans la diversité des acteurs (politique, économique, culturelle, etc.). Un vaste champ est en friche.
- 22 En conclusion, les contributions dans ce numéro spécial réalisées principalement par des chercheurs venant d'Asie et d'Afrique constituent un révélateur des transformations souterraines de l'espace international à la faveur du phénomène de l'émergence et sous la médiation du français et de la Francophonie. Ces entrées croisent, tant au plan disciplinaire que du point de vue de l'articulation des ressorts pratiques et symboliques, analytiques et praxéologiques, des regards différents sur les dynamiques Asie-Afrique en cours. La capacité francophone à être un *brooker* (au sens de passeur) traverse les différentes contributions. Pour que la liaison entre mondes émergents et « peuples improbables » pour reprendre la formule de Philip Snow, soit à la fois dans son temps et pour ton temps, il est urgent que la Francophonie évite le péril de la canonisation proprement économique de l'émergence. D'une part, les disparités persistantes de développement entre ces mondes

renforcent l'opportunité de bâtir des schémas de complémentarité. D'autre part, le tassement des investissements asiatiques et le recul de l'aide en tant qu'instrument de pénétration en Afrique (avec un taux de retour très élevés) appellent à une diversification des territoires de coopération que peut faciliter l'organisation internationale.

BIBLIOGRAPHIE

Amirshahi P. (2014), *La Francophonie : action culturelle, éducative et économique*, Rapport d'information n° 1723, Paris.

Attali J. (2014), *La Francophonie et la Francophilie, moteurs de croissance durable*, Rapport au Président de la République François Hollande, août 2014, août 2014, disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publiques/144000511.pdf>, consulté le 02/02/2018.

Banque africaine de développement (2011), *Perspectives économiques en Afrique* (2011). Thème spécial : *l'Afrique et ses partenaires émergents*, 06/06/2011, disponible sur : http://www.africaneconomicoutlook.org/sites/default/files/content-pdf/AE_O2011_FR.pdf, consulté le 02/02/2018.

BBC (2015), « Dehli accueille le sommet Inde-Afrique », 26/10/2015, disponible sur : http://www.bbc.com/afrique/region/2015/10/151026_inde_afrique, consulté le 02/02/2018.

Bourdieu B. (2013), *Manet, Une révolution symbolique*, Paris, Le Seuil.

Bulard M. (2017), « Le Vietnam se rêve en atelier de la planète », *Le Monde diplomatique*, n° 755, p. 4-5.

Calvet L.-J. (1999), *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette Littératures.

Centre du commerce international (2013), « Commerce mondial, vers une nouvelle dynamique », disponible sur : <http://www.forumducommerce.org/contenu/New-dynamics-in-global-trade/>, consulté le 05/11/2013.

Chancel J. (2013a), « Les fondamentaux de l'émergence », dans Matmati M. (dir.), *Basculement économique et géopolitique du monde. Poids et diversité des pays émergents*, Paris, L'Harmattan, p. 15-24.

Chancel C. et Le Grix L. (2013b), *Le grand livre de la Chine*, Paris, Eyrolles.

Chancel J. (2013c), « De la Chine classique à la Chine mondialisée », dans Matmati M. (dir.), *Basculement économique et géopolitique du monde. Poids et diversité des pays émergents*, Paris, L'Harmattan, p. 157 -190.

CNUCED (2013), *The rise of BRICS FDI and Africa*, 25/03/2013, disponible sur : http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/webdiaeia2013d6_en.pdf, consulté le 02/02/2018.

Chol E. (2017), « Chimères protectionnistes », *Courrier international*, n° 1371, p. 4.

Degans A. (2008), *Brics : les nouveaux conquistadores de l'économie mondiale*, 04/09/2008, disponible sur : <http://geopolitique.over-blog.fr/article-22500614.html>, consulté le 02/02/2018.

Degans A. (2011), « Ces pays émergents qui font basculer le monde », 17/01/2013, disponible sur : http://www.scienceshumaines.com/ces-pays-emergents-qui-ont-basculer-le-monde_fr_27711.html, consulté le 02/02/2018.

Degans A. (2011), *Les Pays émergents : de nouveaux acteurs Bric's : Brésil, Russie, Inde, Chine... Afrique du Sud*, Paris, Ellipses.

Dieye C. T. (2013), *La coopération sud-sud : une nouvelle lueur dans la coopération internationale ?*, 30/08/2013, disponible sur : <http://ictsd.org/i/news/passerelles/175039/>, consulté en mars 2014.

Douane du Vietnam (2016), *Import-export du Vietnam en 2015*, 21/01/2016, disponible sur : <http://www.customs.gov.vn/Lists/ThongKeHaiQuan>, consulté le 02/02/2018.

Ecofin Finance (2012), *Afrique Inde : 90 milliards de dollars d'échanges commerciaux à horizon 2015*, 19/03/2012, disponible sur : <http://www.agenceecofin.com/investissement/1903-3952-afrique-inde-90-milliards-d-echanges-commerciaux-a-horizon-2015>, consulté le 02/02/2018.

FOCAC (2015), *Plan d'action de Johannesburg (2016-2018)*, 15/12/2015, disponible sur : <http://www.focac.org/fra/lt-da/tsjsxtieit/t1324347.html>, consulté en avril 2016.

Ferréol G. (dir) (2017), *L'Afrique face aux pays émergents : vers des relations renouvelées ?*, Paris, L'Harmattan.

Financial Times (2016), *The Africa investment report 2017*, London.

Fleury A. et Houssay-Holzschuch M. (2012), « Pour une géographie sociale des pays émergents », *EchoGéo*, disponible sur : <http://journals.openedition.org/echogeo/13167>, consulté le 02/02/2018.

Fondation Prospective et Innovation (2015), *Afrique : l'émergence*, Paris, Ginkgo.

Fontanel J., Fontanel M. (2013), « BRICS, un concept statistique devenu une force politico-économique mondiale organisée », dans M. Matmati (dir.), *Basculement économique et géopolitique du monde. Poids et diversité des pays émergents*, Paris, L'Harmattan, p. 215-230.

Gabas J.-J. et Losch B. (2008), « La fabrique de l'émergence en trompe-l'œil », dans Jaffrelot C., *L'enjeu mondial, les pays émergents*, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 25-40.

- Giri J. (2012), *Du Tiers monde aux mondes émergents : un demi-siècle d'aide au développement*, Paris, Karthala.
- Héloïse B. (2010), « Pays émergents : Au loin, les multinationales du Sud s'activent », *Problèmes économiques*, n° 2993, Paris, La documentation française.
- Jaffrelot C. (2008), *L'enjeu mondial. Les pays émergents*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Lamy P. (2012), *Les économies émergentes ont déplacé l'équilibre des pouvoirs dans le commerce mondial*, 26/11/2012, disponible sur : http://www.wto.org/french/news_f/sppl_f/sppl258_f.htm, consulté en septembre 2015.
- Lamy P. (2013a), *La Chine devrait participer plus activement à la gouvernance économique mondiale*, 02/03/2012, disponible sur : http://www.wto.org/french/news_f/sppl_f/sppl274_f.htm, consulté en octobre 2014.
- Lamy P. (2013b), *Renforcer la coopération avec les puissances émergentes et mondiales*, 23/05/2013, disponible sur : <http://www.notre-europe.eu/011-16065-Renforcer-la-cooperation-avec-les-puissances-emergentes-et-mondiales.html>, consulté en mars 2014.
- Le Monde (2010), *Les pays émergents dans le monde*, 25/01/2010, disponible sur : http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/01/25/les-pays-emergents-dans-le-monde_1296196_3234.html
- Mbaloula M. (2012), « La problématique de l'émergence économique des pays en voie de développement », *Revue congolaise de gestion*, n° 14.
- Michel S. et Beuret M. (2008), *La Chinafrique*, Paris, Grasset.
- Milani Carlos R. S. (2011), « Les pays émergents dans l'actuel ordre mondial : changements et légitimité politique », *Revue internationale et stratégique*, n° 82, p. 52-62.
- Nguyen H. M. (2012), *Vietnam-Afrique-Moyen-Orient : Renforcer le commerce interrégional*, 08/09/2012, disponible sur : <http://lecourrier.vnagency.com.vn/lecourrier/fr-fr/details/26/commerce/51915/Vietnam-afrique-moyen-orient-renforcer-le-commerce-interregional.aspx>
- OIF/Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (2014), *Actes du Forum régional sur la coopération économique francophone*, Hanoi, les 3 et 4 avril 2014, disponible sur : http://www.francophonie.org/IMG/pdf/actes_forum_economique_version_finale.pdf, consulté le 02/02/2018.
- Phan T. et Guillou M. (2011), *Francophonie et mondialisation. Histoires et institutions des origines à nos jours*, Paris, Belin.
- Piveteau A. et Rougier E. (2010), « Émergence, l'économie du développement interpellée », *Revue de la régulation*, 03/06/2010, disponible sur : <http://journals.openedition.org/regulation/7734>, consulté le 02/02/2018.

Reverchon A. et de Tricornot A. (2010), « Pays émergents : après la Chine, l'Inde et le Brésil, à qui le tour ? », *Problèmes économiques*, n° 2993.

Thérien J.P. et Lutard S. (1994), « La Francophonie entre le Nord et le Sud », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1, n° 2, p. 183-200.

Vettovaglia J.-P. et al. (2010), *Médiation et facilitation dans l'espace francophone : théorie et pratique*, vol. 1, Bruxelles, Bruylant.

Wagner J. (2015), *Chine-Afrique*, Paris, Eyrolles.

Xinhua (2015), *La Chine et l'Afrique entament un nouveau chapitre de l'histoire de leur coopération*, 09/12/2015, disponible sur : <http://www.focac.org/fra/ltada/tsjsxtieit/t1322728.htm>, consulté en avril 2016.

Zakaria F. (2011), *Le Monde postaméricain*, Saint-Simon, Perrin.

NOTES

1 Dans ce sens, le terme « émergent » est utilisé pour la première fois en 1981 par l'économiste néerlandais Antoine Van Agtmael pour évoquer les pays en développement offrant des opportunités pour les investisseurs.

2 D'ailleurs, de nombreux auteurs en sciences sociales ou en sciences exactes tels John-Stuart Mill (1862) ; Georges Henri Lewes (1875), Ernest Edwin Williams (1896) ou encore Samuel Alexander et Lloyd Morganson et leur « évolutionnisme émergent », Karl Ludwig von Bertalanffy, Phillip Anderson, Robert Laughlin et autres ont en commun de souligner la grande complexité qu'emportent les phénomènes relatifs à l'émergence.

3 Voir <http://www.coe-rexecode.fr/public/Mots-cles/Pays-et-Zones/Pays-emergents>.

4 Économiste à la Goldman Sachs Investment Bank.

5 中国非洲 (en pinyin : zhōngguó fēizhōu).

AUTEURS

Hong Khanh Dang

Docteur en Science politique, Hong Khanh DANG a soutenu, en 2016, sa thèse sur *La Francophonie et la coopération Vietnam-Afrique*. Ses recherches portent sur les relations entre l'Afrique et l'Asie, notamment la Chine et le Vietnam, ainsi que la place des facteurs culturels et linguistiques dans ces relations, en particulier la francophonie. Après avoir été attachée temporaire d'enseignement et de recherche en Science politique à l'Université Jean Moulin Lyon 3, elle est

aujourd'hui ingénieur de recherche et enseignante vacataire à l'Institut international pour la Francophonie (2IF).

IDREF : <https://www.idref.fr/197287352>

Nadine Machikou

Nadine MACHIKOU est Professeur titulaire de Science politique et chercheur au Centre d'études et de recherches sur les dynamiques politiques et administratives de l'Université de Yaoundé II ainsi qu'au Laboratoire d'analyse des sociétés et pouvoirs Afrique/Diaspora (LASPAD) de l'Université Gaston Berger. Elle est également Directrice de séminaire à l'École internationale de guerre du Cameroun.

IDREF : <https://www.idref.fr/149109474>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000122409761>

Francophonie et médiation économique entre l'Asie et l'Afrique : quelles capacités ?

Ousmanou Nwatchock A Birema

DOI : 10.35562/rif.515

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

Introduction

I. Les leviers fondamentaux d'une médiation économique de la Francophonie

I.1. La préexistence d'un espace politico-culturel transcontinental

I.1.1. Culture, langue et structuration d'une Francophonie de liaison économique Asie-Afrique

I.1.2. Le multilatéralisme politique Francophone comme repère d'un rapprochement économique entre l'Afrique et l'Asie

I.2. L'hétérogénéité des situations économiques des états membres de la francophonie

I.2.1. La Francophonie, possible espace de capitalisation des différences économiques de ses États membres

I.2.2. L'éventuel usage de l'humanisme francophone dans la régulation de la coopération économique Asie-Afrique

II. Les contraintes d'une médiation économique Francophone réussie

II.1. Les contraintes subjectives d'une médiation francophone Asie-Afrique

II.1.1. Les contraintes spécifiques à l'Afrique et à l'Asie

II.1.2. Les contraintes liées à la situation au sein de la Francophonie elle - même

II.2. Les contraintes objectives d'une médiation économique Afrique - Asie de la francophonie

II.2.1. Le grand écart géographique entre l'Asie et l'Afrique

II.2.2. L'existence de médiations économiques alternatives à la Francophonie

Conclusion

TEXTE

Introduction

- 1 Dans la relation Asie-Afrique aujourd'hui, deux dynamiques se croisent et conjuguent à la fois divergence et convergence. D'un côté, une dynamique économique, centrée sur la construction de coopérations fortes devant porter les ambitions d'émergence nourries de part et d'autre des deux continents¹ ; et de l'autre côté, une dynamique politique fondée sur la volonté réciproque d'élargir et d'approfondir leurs relations diplomatiques afin de se soustraire de l'assignation historique qui a privilégié la coopération Europe-Afrique. Cette seconde dynamique est favorisée par un relatif essoufflement des coopérations anciennes entre l'Afrique et l'Europe (Glaser, 2014), et par le fait que les pays asiatiques viennent nus d'un passé colonial quelconque (Santander, 2014).
- 2 Ces deux mouvements sont animés par de nombreux ressorts, allant de relations bilatérales directes aux relations multilatérales, avec des succès variables d'un cas à l'autre. C'est au cœur de cette double dynamique que se situe justement la Francophonie, dans son ambition de « rapprocher les mondes différents et éloignés » (Diouf, 2008). En effet, portée par ses réussites en matière de coopération culturelle et politique, la Francophonie a décidé d'investir le domaine économique pour compléter son accomplissement en tant que véritable acteur des relations internationales. Dans ce sens, même si elle peine encore à dégager un vrai visage économique pouvant la crédibiliser dans la médiation entre les pays émergents d'Asie et ceux d'Afrique, il est important de situer cette réorientation de son action dans le cadre des changements qui peuvent affecter les organisations internationales.
- 3 En relations internationales, l'invocation de la notion de « changement » appliquée aux organisations internationales, s'appréhende dans une perspective sociologique, par l'entrée « d'entités bureaucratiques ouvertes sur leur environnement et dépositaires d'un héritage » (Critique Internationale, 2011). De ce point de vue, analyser le comportement de la Francophonie face aux mutations internationales revient à penser cette organisation internationale dans sa nouveauté, en tant qu'elle a « vocation à stabiliser le système international, en normalisant le comportement

des États et en réduisant l'incertitude de leurs transactions » (Nay et Petiteville, 2011). En même temps, elle est soumise inévitablement aux effets des reconfigurations d'intérêts de ses membres ; lesquelles peuvent la contraindre à des marchandages intergouvernementaux complexes. Dans ce sens, son repositionnement économique depuis 2014² interpelle, notamment quant à sa capacité à porter une dynamique de structuration économique entre l'Afrique et l'Asie. Cette question se rapporte à la capacité de la Francophonie à « changer » et à intégrer durablement le « changement » de l'environnement international sachant que les travaux de Mahoney et Thelen ont établi que les organisations internationales sont souvent plus enclines à la continuité qu'au changement (Mahoney et Thelen, 2010).

- 4 Dans le cas de la Francophonie, sa trajectoire historique offre de nombreux éléments de changement, en raison de ses mutations institutionnelles successives et de l'élargissement de son assise d'actions (Massart-Piérard, 2007). En revanche, pour une évolution économique, elle n'offre pas encore de garanties réelles susceptibles de porter une dynamique de coopération profonde pour ses États d'Afrique et d'Asie. Tabi Manga situe exactement cette perspective à l'étape de « projet » pour la Francophonie, en comptant sur sa « capacité de renouvellement du sens du monde et l'efficacité de son offre de coopération pour le progrès de l'humanité » (Tabi Manga, 2010). Sauf qu'à défaut d'une véritable profondeur économique, fondée sur une possession par la Francophonie d'instruments pertinents pour le financement du développement et l'accompagnement des politiques économiques de ses États membres, l'interrogation va perdurer sur sa capacité à croiser les déphasages structurels et institutionnels des économies de ses États membres africains et asiatiques. Conséquemment, sur quels leviers la Francophonie entend-t-elle s'appuyer pour réaliser une liaison économique Asie-Afrique solide, dans la perspective de l'émergence de ses États membres de part et d'autre des deux continents ? Est-elle dotée de moyens efficaces et de légitimité suffisante pour surmonter les contraintes internes et externes qui pourraient meubler un tel élan ? Ces interrogations portent fondamentalement sur la dimension multilatérale de la Francophonie (OIF), en considération de ses États membres d'Afrique et d'Asie pris dans leurs

singularités respectives et dans leurs rationalités relatives. Elles permettent de fixer et d'orienter l'analyse vers les capacités et incapacités de la Francophonie à faire dialoguer les émergents d'Afrique et d'Asie en matière économique.

- 5 Sur un plan essentiellement théorique, l'étude de ces capacités et incapacités pose la question de l'interaction entre les postures réalistes des États membres d'une organisation internationale et la démarche collective de l'organisation elle-même. Cette interaction remonte aux travaux de Friedberg (Friedberg, 1993) sur l'action collective au sein des organisations sociales politiques. Pour ce qui est de la Francophonie proprement dite, l'analyse s'intéressera à trois niveaux d'observation au moins : en interne au sein de la Francophonie, au niveau des États membres pris dans leurs individualités et dans le cadre plus large de l'environnement coopératif général entre l'Asie et l'Afrique. Cette dernière dimension fait écho à l'idée que l'Afrique est devenue un véritable « terrain de jeu » (Santander, 2015) pour d'autres émergents et pays développés hors Francophonie.
- 6 Cet article se donne justement pour ambition de regarder profondément la situation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) afin de déceler les leviers fondamentaux qu'elle peut mobiliser pour réaliser son ambition de médiation économique en rapprochant les mondes africain et asiatique. Par ailleurs, il sera important de prolonger l'analyse en procédant à une véritable analyse critique de ces différents leviers afin de se faire une idée assez nette sur la capacité réelle de la Francophonie à capitaliser les différents leviers en sa possession.

I. Les leviers fondamentaux d'une médiation économique de la Francophonie

- 7 La Francophonie peut compter sur un certain nombre de leviers pour déployer une diplomatie économique entre l'Asie et l'Afrique. En fait, il semble pertinent de ne pas vouer un sort restreint à cette organisation internationale, en la limitant à des seules

préoccupations d'ordre politique, culturelle ou linguistique, bien que Jean Tabi Manga mettait en garde contre « l'inintelligibilité de la question économique en Francophonie » (Tabi Manga, 2010). La trajectoire historique de la Francophonie offre justement des outils pertinents pouvant illustrer sa capacité à innover, à se dépasser et à élargir ses champs de coopération.

- 8 Partie de la mobilisation de la société civile dans les années 60 (avec l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française de 1950 et la Communauté des radios publiques de langue française, CRPLF de 1955), la communauté francophone a réussi à se constituer en un véritable espace de coopération culturelle et technique dans les années 70 (avec l'Agence de coopération culturelle et technique, ACCT), avant de progressivement se transformer en un cadre de coopération politique embrassant des secteurs aussi fondamentaux que la sécurité, la paix, les processus électoraux ou les médiations en temps de crise politique (Guillou, 2005). On peut dès lors fonder une certaine conviction sur sa capacité et sa disponibilité à approfondir le spectre de ses activités, avec une certaine efficacité, vers une diplomatie économique visant à rapprocher les États africains de ceux asiatiques qui sont ses membres.
- 9 Pour cela, la Francophonie devrait cesser de « subir » son déficit de profondeur économique et savoir mieux mobiliser les ressources immatérielles dont elle dispose pour accélérer la coopération économique entre les mondes africain et asiatique. D'une part, il est important qu'elle s'appuie sur la force de la dimension politico-culturelle qu'elle a construite au fil de son histoire pour faciliter le dialogue entre les Africains et les Asiatiques en son sein, vu que sa géopolitique se caractérise par son implantation transcontinentale. D'autre part, la Francophonie devrait être en mesure de valoriser les différences économiques de ses membres pour les convaincre au rapprochement et à la complémentarité. C'est dire ici que les déphasages économiques qui peuvent exister ne devraient pas constituer un frein à la coopération économique, mais plutôt un facteur de motivation dans le sens de la construction d'un modèle de coopération économique novateur entre l'Asie et l'Afrique sous l'inspiration de la Francophonie.

I.1. La préexistence d'un espace politico-culturel transcontinental

- 10 La Francophonie, avant d'imaginer une perspective économique pour approfondir la dynamique de coopération entre l'Afrique et l'Asie, constitue d'abord un espace culturel et politique. C'est le fruit de sa construction historique et de ses adaptations successives aux défis que rencontre la communauté humaine³. La base culturelle et les potentialités politiques de la Francophonie devraient être mobilisées pour servir de socle pour une structuration assez solide d'une « magistrature d'influence » (Tabi Manga, 2010) en matière économique. En effet, la culture et la politique ne sont pas étrangères à l'économie (Dang, 2016) ; elles en constituent d'ailleurs des instruments d'accélération car l'une et l'autre inspirent l'économie en termes de philosophie (le modèle économique) et d'idéologie (libéralisme, communisme). En Francophonie, la notion de culture est souvent comprise largement et englobe régulièrement la dimension linguistique ; puisque la langue est le vecteur par excellence d'une culture. C'est justement à ce titre que la culture pourrait servir de levier pour la Francophonie dans sa volonté de rapprocher l'Asie de l'Afrique et vice versa. Or, elle ne peut se permettre une telle médiation qu'en raison de son assise politique transcontinentale et de ses repères politiques en matière de médiation pendant les crises politiques (en Côte d'Ivoire, au Burundi, en Guinée, en Mauritanie, etc.).

I.1.1. Culture, langue et structuration d'une Francophonie de liaison économique Asie-Afrique

- 11 La culture est le premier levier d'action à l'aide duquel la Francophonie pourrait structurer sa démarche économique entre l'Asie et l'Afrique. Dans ce travail, le choix est fait tenir ensemble la culture et la langue afin de rendre compte de l'indissociabilité de l'une et de l'autre au sein de la Francophonie. Pour cela, rappelons que le lien entre la culture et l'économie est démontrée depuis assez longtemps, notamment au moment de la rupture d'avec la vision de l'économie comme totalement déconnectée des préoccupations

culturelles (Coase, 2005). De plus en plus, la culture, et la langue qui l'accompagne, sont des variables d'orientation des politiques économiques des États. Elles président à la décision de négociation des partenariats et sont utilisés par les agents lors de la prise de décision et dans l'exécution des opérations économiques.

- 12 Dans le cadre de la Francophonie, la variable culturelle est une opportunité d'acceptation mutuelle, puisque la différence de culture est vécue en Francophonie comme une richesse et non comme un handicap. Ayant déjà été absorbée au niveau politique par les États, la culture telle que promue par la Francophonie ne peut qu'initier un esprit de découverte mutuelle entre les Africains et les Asiatiques. Il faut dire que toute culture est porteuse d'une philosophie et d'une tradition économique. Et Polanyi constate que « L'homme est un être social, non économique. Plus que de sauvegarder son intérêt individuel pour acquérir ses possessions matérielles, il aspire au consentement social » (Polanyi, 2009). L'adoption d'un modèle de pratique économique peut justement s'enrichir d'une culture sociale, soit de redistribution de la production nationale par l'État, soit de la favorisation de l'entreprise privée dans un contexte de régulation étatique.
- 13 La Francophonie devrait saisir le fait que la différence culturelle peut être sources de blocages pour l'implémentation de partenariats entre l'Asie et l'Afrique. Elle va alors se positionner comme la garante d'une facilitation dans ce sens, en servant de cadre de dialogue et d'explication des atouts réciproques des contextes culturels africain et asiatique. Il faut garder à l'esprit que la méconnaissance de la culture du partenaire accroît l'incertitude et peut multiplier des désaccords entre partenaires économiques (Boisot, 1995). Et pourtant, ayant déjà la Francophonie comme cadre de vulgarisation des cultures différentes, les Africains et les Asiatiques de la Francophonie trouveraient peu d'intérêt à multiplier les ruptures dans la conclusion d'accords de coopération. Les uns et les autres verraient en la Francophonie un outil de sensibilisation générale sur les coutumes, les cultures sociales et les croyances afin de mieux faire la part des choses dans la définition des rapports économiques.
- 14 Pour ce qui est de la langue, elle est simplement l'instrument de dialogue et d'échanges. Son rôle économique a été amplifié avec le

contexte de mondialisation et la démultiplication des moyens de communication (Ginsburgh et Weber, 2016). En cela, les opérateurs économiques installés en Afrique et en Asie vivent des contextes socioculturels différents et peuvent parfois se regarder avec réticence, vu leurs différences culturelles et linguistiques. En trouvant dans la Francophonie une langue française qui peut facilement assurer leur rapprochement, ces opérateurs ne pourront que renforcer leur présence et leur attachement à la Francophonie une fois qu'ils auront identifié, de manière stable, les opportunités d'affaires chez leurs vis-à-vis de l'autre continent. Il appartient donc à la Francophonie de savoir capitaliser l'instrument linguistique afin de faire du français une véritable langue d'affaires. La langue et l'économie entretiennent fondamentalement des rapports de proximité ; l'une étant le véhicule de l'autre.

- 15 L'économie, d'après Abdou Diouf, « n'est pas seulement une affaire de chiffres et de modèles, elle est aussi une affaire de langage et de négociation » (Diouf, 2008). Ainsi, le recours à la langue française en Francophonie ne devrait pas se limiter à la seule exploitation linguistique. Le partage de la langue française en Francophonie doit être perçu par les Francophones comme une chance de rapprochement dans divers domaines et un instrument de complicité et de confiance mutuelle sur le plan économique (Mélitz et Toubal, 2013). En partant de l'exemple américain aujourd'hui, Hong Khang Dang rapporte une étude de Jan Fidrmuc et Jarko Fidrmuc de 2009 que l'usage massif de la langue anglaise s'est avéré être aujourd'hui une source d'agrandissement des opportunités de commerce et d'affaires (Dang, 2016). Dans le même sens, on peut observer la valeur commerciale de la langue à travers l'exemple chinois. S'étant ravisée sur la méconnaissance généralisée de sa culture et de sa langue dans le monde, la Chine a engagé dans les années 2000 une politique de diffusion de la langue et de la culture chinoise dans le monde, en marge des opportunités économiques qu'elle offre aux hommes d'affaires partout dans le monde. C'est le sens à donner à la dissémination actuelle des Instituts Confucius à travers le monde. Leur finalité est justement de familiariser les populations étrangères à la langue et à la culture, afin de susciter un intérêt précis en termes d'affaires ou de formation académique.

- 16 De tels exemples devraient déterminer la Francophonie à saisir la langue française pour se positionner comme maillon indispensable dans l'accompagnement des dynamiques économiques entre l'Asie et l'Afrique. Elle peut se présenter comme un facilitateur dans les mouvements des services et des biens entre ces deux continents. D'ailleurs, vantant les vertus de la langue française pour les francophones lors du Colloque sur l'Économie et la Francophonie de mars 2007 à Alexandrie, l'ancien Administrateur général de l'Agence internationale de la Francophonie, Roger Dehaybe, soutient que « le partage d'une langue et d'une culture réduit à la fois la distance géographique et les incertitudes spécifiques à la prospection d'un marché étranger » (Université Senghor d'Alexandrie, 2007). Une façon d'inciter les Francophones à profiter du partage de la langue française pour densifier leurs coopérations dans des domaines que les mécanismes ordinaires de coopération peineraient à opérationnaliser.
- 17 Notons que la Francophonie a déjà réussi à hisser la langue française comme langue militaire (Poulot, 2013), notamment dans sa participation aux opérations de maintien de la paix (OMP) avec ses partenaires comme les Nations Unies. Cette expérience est un repère déterminant dans la mobilisation du français comme langue de communication économique entre l'Afrique et l'Asie. Ainsi, la Francophonie gagnerait à passer d'une simple « institution culturelle de sécurité » (Ntuda Ebodé, 2009) à une organisation culturelle économique et s'offrir aux Africains et aux Asiatiques comme une chance d'approfondissement des relations bilatérales économiques, en deçà des relations politiques qu'elles ont déjà.

I.1.2. Le multilatéralisme politique Franco- phone comme repère d'un rapprochement économique entre l'Afrique et l'Asie

- 18 En plus de la culture et de la langue, la Francophonie peut compter sur ses acquis en matière de multilatéralisme politique. L'avantage actuel de la Francophonie est qu'elle constitue déjà un véritable milieu de concertation et de dialogue entre les Francophones. L'humanisme qu'elle a su inculquer à ses membres a manifestement du succès au vu de la multiplicité des adhésions de

nouveaux membres⁴. Engager, dans ce contexte, une médiation économique entre l'Afrique et l'Asie consisterait pour la Francophonie à exploiter ses capacités politiques et la respectabilité dont elle bénéficie pour convaincre les opérateurs économiques africains et asiatiques à converger vers des objectifs communs de croissance.

- 19 En tant qu'organisation internationale, la Francophonie est devenue un acteur déterminant dans l'aménagement des politiques publiques internationales. À ce titre, elle pourrait utilement entretenir la logique d'interdépendance qu'impose la mondialisation actuelle. Des auteurs institutionnalistes pensent les organisations internationales comme des cadres de négociations entre intérêts convergents ou divergents de plusieurs acteurs (Devin et Smouts, 2011). En cela, la Francophonie peut se présenter comme une facilitatrice des transactions et des négociations entre Africains et Asiatiques, en se positionnant comme un cadre de réduction des coûts de transaction entre eux. Par exemple, les partenaires pourraient profiter du rythme bisannuel des sommets de la Francophonie pour instituer parallèlement des fora économiques et en faire l'évaluation tous les deux ans à l'occasion des Sommets de la Francophonie.
- 20 Cela réduirait des transactions diplomatiques assez souvent complexes, nécessitant toujours le déplacement des délégations pour un objet unique. Et pourtant, en adoptant une réunion parallèle des partenaires économiques dans l'ambiance des Sommets, il est fort probable que la dynamique politique des Sommets entraîne une certaine émulation pour accélérer la conclusion des partenariats économiques de façon plus aisée. L'entremise de la Francophonie deviendrait alors une chance de diminution de l'incertitude, puisqu'en tenant lieu de « garante » du succès des démarches de coopération entre des partenaires d'Afrique et d'Asie, la Francophonie devrait offrir des gages de transparence aux contractants et favoriser la résolution rapide et juste des litiges qui en découleraient. C'est à ce titre que la Francophonie devrait dynamiser l'actuel Forum francophone des affaires (FFA), qui demeure un simple réseau d'entreprises francophones, afin de l'utiliser à des fins d'accélération des partenariats commerciaux et industriels entre participants à la Francophonie. Ce Forum servirait comme une plus-value économique pour les États francophones, rassurés désormais de pouvoir compter sur la Francophonie pour mobiliser un dispositif économique assez

puissant dans la construction des dynamiques économiques Afrique-Asie.

I.2. L'hétérogénéité des situations économiques des états membres de la francophonie

- 21 L'hétérogénéité des situations économiques de l'espace francophone est aussi un atout que la Francophonie peut sagement exploiter pour servir de cadre de médiation économique entre l'Afrique et l'Asie. « L'espace francophone est [...] très désarticulé sur le plan économique » (Tabi Manga, 2010) et les pays membres africains et ceux d'Asie sont, en général, rangés parmi les pays en voie de développement, bien que le terme « émergence » s'applique à nombreux d'entre eux. Mais la situation varie selon que l'on considère les Asiatiques ou les Africains. D'un côté, on a des pays majoritairement sous-développés et en quête de partenaires pour capitaliser leurs potentiels en ressources naturelles. De l'autre côté, l'Asie Francophone offre des visages contrastés de développement avec un trait d'union qui est la volonté d'émerger rapidement dans un contexte où l'Asie non francophone (Chine, Japon, Corée, Inde, ...) s'accroît à un rythme assez impressionnant. L'enjeu pour la Francophonie serait dès lors de pouvoir capitaliser ces différences économiques afin de mobiliser sa vision humaniste pour aider à instaurer des coopérations économiques où la place de l'homme sera compatible avec le modèle de mondialisation humaniste qu'elle porte déjà politiquement.

I.2.1. La Francophonie, possible espace de capitalisation des différences économiques de ses États membres

- 22 Entre l'Afrique Francophone et l'Asie Francophone, le trait d'union n'est permanent qu'au niveau linguistique. En matière de potentialités économiques, les différences sont telles que toute coopération dans ce sens se doit de les valoriser afin d'en faire une source de rentabilité réciproque. Cette complexité se matérialise par le fait que la « Francophonie associe des économies développées comme la

France, le Québec, la Suisse romande et la Wallonie, mais aussi des économies intermédiaires en développement telles que le Vietnam, le Maroc et la Tunisie, le Congo et le Gabon, voire le Cameroun, enfin des économies en démarrage ou en récupération des niveaux de développement antérieurs, à l'instar de la Côte d'Ivoire et du Sénégal » (Barjot, 2015). Dans ce contexte, il ne s'agit pas pour elle d'ériger ces différences en obstacles pour l'établissement de partenariats dans lesquels chaque partie pourrait trouver des intérêts pour la cause de son propre développement.

- 23 Le rôle de la Francophonie dans ce sens serait de servir de lieu de promotion parallèle des potentialités des uns et des autres, en vue de faciliter la conclusion d'accords entre les parties africaines et asiatiques. Certes, la Francophonie est dans une logique qui l'oblige à implémenter une pédagogie de son action économique future, puisque l'on s'est habitué à la voir intervenir dans des domaines (culture, politique, langue, droits de l'Homme...) qui sont bien loin des stratégies économiques à proprement parler (Tabi Manga, 2010). Mais son grand intérêt réside dans sa capacité intégrer le changement, notamment à s'orienter vers l'économie pour permettre à ses États membres de trouver dans le multilatéralisme Francophone une plus-value susceptible de renforcer leur attachement à la Francophonie et accompagner la concrétisation de la vision humaniste qu'elle a de la mondialisation.
- 24 Dans le contexte de mondialisation actuelle, la Francophonie ne saurait demeurer pertinent en faisant fi des orientations économiques qui déterminent le devenir des sociétés, des langues et des cultures. Son engagement économique manifesté depuis 2014 à travers sa « Stratégie Economique » est l'illustration de ce qu'il y a urgence à porter, dans la réalité, un modèle de coopération économique où la quête des intérêts se conjugue avec la préservation de certaines valeurs humanistes (diversité, égalité, respect des différences, priorité à l'être humain, ...). Mais l'engagement de la Francophonie en matière économique remonte au moins à l'année 2001 après la troisième Conférence ministérielle de la Francophonie sur la culture à Cotonou. Il y a été question de penser « un espace économique francophone », dans la perspective de « corriger les déséquilibres des échanges économiques et culturels, dans le sens d'un partenariat et d'une solidarité réelle [...] en vue d'un

développement harmonieux et durable » (Déclaration de Cotonou, 2001). Ainsi, l'ambition économique de la Francophonie est restée constante ; le but étant de « favoriser l'ouverture des marchés et l'intégration dans l'économie mondiale des pays du sud » (OIF, Plan d'action de Hanoi des 14-16 novembre 1997, point 27). En suivant le Plan d'action de Hanoi, cette ambition passe par l'intensification des échanges Nord/Sud, Sud/Sud et entre entreprises privées, puisque c'est le secteur privé qui porte le développement aux yeux de la Francophonie.

- 25 La démarche économique de la Francophonie restera alors une préoccupation importante puisque la Charte de la Francophonie de 2005 la reprend dans ses objectifs lorsque la Francophonie prend l'engagement de « renforcer la solidarité entre ses États membres par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies » (OIF, Charte de la Francophonie, 23 novembre 2005). C'est donc tout logiquement que le XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa d'octobre 2012 a eu pour thème « Francophonie, enjeux environnementaux et économies face à la gouvernance mondiale ». La dynamique qui y avait été lancée sera amplifiée à Dakar en 2014 avec l'adoption de la Stratégie économique pour la Francophonie des 29 et 30 novembre 2014.
- 26 Pour avoir du sens, toutes ces élaborations théoriques devraient s'approprier la réalité des économies africaines et asiatiques, en faisant un inventaire de leurs besoins réciproques pour identifier les points importants sur lesquels la coopération pourrait se concentrer. Ainsi, la Francophonie peut utilement servir de cadre de promotion des potentialités africaines en termes de matières premières, de terres cultivables et autres ressources qui peuvent aider à combler les déficits que connaissent certains pays asiatiques dans ces domaines (Laos, Vietnam et Cambodge). De l'autre côté, l'Afrique pourrait trouver au sein de la Francophonie des opportunités de découvrir les capacités de ses partenaires francophones d'Asie dans la perspective de transformation de son secteur industriel et de satisfaction de la demande intérieure dans des secteurs tels que la communication, la télécommunication et l'agroalimentaire. L'exemple de l'entreprise Viettel dans la téléphonie en est un témoignage pertinent dans ce sens, entre le Vietnam et le Cameroun.

I.2.2. L'éventuel usage de l'humanisme francophone dans la régulation de la coopération économique Asie-Afrique

27 Outre la capitalisation des différences économiques entre ses membres, la Francophonie est une philosophie de vie. Ses valeurs (égalité, diversité, démocratie) et principes de fonctionnement constituent un capital important qu'elle peut sagement exploiter pour la régulation des dynamiques économiques entre l'Afrique et l'Asie. Il faut rentrer puiser dans cet « humanisme intégral qui se tisse autour de la Terre », à cette « symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire » (Senghor, 1962) pour finalement édifier un complexe de relations économiques pertinentes entre l'Asie et l'Afrique. Ce recours à l'humanisme fondateur du mouvement francophone n'est pas qu'un simple hommage à la figure de Senghor ici. Il est davantage une fondation idéologique dans l'organisation des rapports économiques. En effet, dans un contexte de mondialisation accélérée, la Francophonie doit puiser dans sa vision alternative de l'avenir des peuples pour rappeler aux entrepreneurs économiques que l'avenir de leurs nations repose aussi sur la valorisation des êtres humains, au-delà de la quête des bénéfices qu'impose le libéralisme actuel. L'homme doit alors devenir la finitude de toutes les actions économiques, au lieu de n'être qu'un moyen. Un tel discours est susceptible de porter durablement dans la dynamique de partenariats entre l'Asie et l'Afrique. Cela veut dire que la Francophonie doit inciter les Francophones d'Asie et d'Afrique à apprendre à allier conquêtes économiques et préservation de ce qu'il y a d'essentiel pour l'humanité et son bien-être. Dans cet hymne à l'humanisme économique, des aspects fondamentaux des relations humaines devraient être maintenus. Ainsi, au nom des droits de l'Homme, la Francophonie doit enseigner le commerce équitable dans les coopérations Asie-Afrique. Au nom de la solidarité, elle doit leur rappeler l'exigence de complémentarité afin de réaliser une véritable coopération gagnant-gagnant et porter simultanément les ambitions d'émergence de part et d'autre. Au nom de la dignité des êtres humains, son combat devrait être de rappeler la priorité humaine sur toutes les autres considérations mercantiles et capitalistiques.

28 À notre sens, l'engagement actuel de la Francophonie semble largement avoir intégré cette vision de la relation Asie-Afrique, dans la perspective de leurs émergences respectives. Sa stratégie économique déployée depuis 2014 pose justement une vision du développement où l'Homme demeure le centre des préoccupations. Ainsi, on y retrouve le souci de « concilier croissance économique, lutte contre la pauvreté et les inégalités, sauvegarde de l'environnement et du patrimoine culturel » (OIF, Stratégie économique, 2014). La Francophonie a donc intérêt à utiliser les fondements de cette stratégie économique pour tenter d'inculquer une éducation économique compatible avec son humanisme originel. Pour cela, ses membres ont intérêt à s'approprier la logique d'une économie centrée sur l'homme et son épanouissement, tout en faisant de son multilatéralisme une opportunité de construire un espace économique fait d'échanges et de solidarités transcontinentales en matière économique. Seulement, la matérialisation d'un tel projet a évidemment un prix, surtout quand on sait que la Francophonie est originellement un acteur essentiellement doté de *soft power* (Guillou, 2005 ; Tabi Manga, 2010) et dépourvu de pouvoir économique probant.

II. Les contraintes d'une médiation économique Franco- phone réussie

29 À quels prix peut la Francophonie réussir une posture de médiatrice dans les liaisons économiques entre l'Asie et l'Afrique ? Cette interrogation renouvelle la question de la capacité d'action de cette organisation internationale à qui la question économique semble être davantage un défi qu'une facilité banale. En vérité, la question économique relève du pouvoir de résilience de cette organisation, plutôt classiquement préoccupée par la culture, les questions de langue et les préoccupations politiques. Quels sacrifices peut-elle être amenée à consentir pour assumer la médiation économique que ses transformations actuelles peuvent lui imposer ? Dans les processus économiques Afrique-Asie, la gouvernance des coopérations a toujours fait face à des obstacles que les acteurs sont

souvent contraints de surmonter pour réussir. Pour le cas de la Francophonie, la mission peut être beaucoup plus complexe dans la mesure où certaines variables objectives et subjectives sont utiles à considérer pour réussir la structuration d'un véritable pôle de médiation en Francophonie. Ces variables concernent à la fois les acteurs individuels en Afrique et en Asie, la Francophonie elle-même et le contexte géostratégique variable entre l'Afrique et l'Asie.

II.1. Les contraintes subjectives d'une médiation francophone Asie-Afrique

30 De nombreuses contraintes subjectives pourraient handicaper la réussite d'une ambition de médiation économique de la Francophonie au profit de l'Asie et de l'Afrique. Ces contraintes sont celles liées à la situation particulière des acteurs concernés, c'est-à-dire l'Afrique, l'Asie et la Francophonie elle-même. En fait, certaines réalités de chacune de ces entités portent à croire qu'une dynamique économique aurait de sérieuses difficultés à s'épanouir, puisque la coopération économique est une affaire de dispositifs complexes en termes juridiques, diplomatiques, logistiques et infrastructurels. La prise en compte de l'ensemble de ces paramètres permet de valider le potentiel opératoire de la Francophonie dans la liaison économique Asie-Afrique. Or, en l'état actuel des choses, la situation est moins probante, que l'on tienne compte de l'Afrique, de l'Asie ou de la Francophonie en tant que telle.

II.1.1. Les contraintes spécifiques à l'Afrique et à l'Asie

31 Les premiers obstacles à une médiation économique de la Francophonie se retrouvent en Afrique. C'est que la situation économique et institutionnelle de ce continent, et surtout de ses pays francophones, n'est guère favorable à la réussite d'un dialogue économique pertinent sous la houlette de la Francophonie. L'économie a besoin d'un environnement serein et de paix pour se déployer. Or, dans la réalité, la quasi-totalité des États francophones d'Afrique se retrouvent dans de sérieux cycles d'instabilité et de « vulnérabilité » (Hugon, 2014) qui ne garantissent pas l'investissement étranger (Centrafrique, Mali, Burundi, République

Démocratique du Congo, etc.). Dans ce sens, il devient difficile de croire que les Asiatiques de la Francophonie rendront prioritaires leur attachement à cette organisation au détriment de la rentabilité des investissements qu'ils seront amenés à réaliser. Le rôle de la Francophonie deviendrait ainsi compliqué car il lui reviendra d'offrir, dans le cadre de cette médiation économique, des gages de stabilité en Afrique pour convaincre les Asiatiques à y investir. Or, depuis la fin de la guerre froide, les États francophones d'Afrique ont renouvelé plusieurs spectacles de guerres civiles (Mali, Burundi, Côte d'Ivoire, Centrafrique, Tchad, Madagascar, Gabon, ...) qui ne peuvent que décourager tout investisseur averti.

- 32 Un opérateur économique, essentiellement porté vers le profit, exige un certain niveau d'assurance politique pour se rassurer de la pérennité de ses investissements. La seule appartenance à la Francophonie ou la seule entremise de cette organisation ne suffiront pas à faciliter les coopérations économiques entre les deux parties. C'est dire qu'il y a des urgences préalables à la structuration sérieuse de la Francophonie économique. Les États africains devraient prioritairement bâtir des sociétés de paix où la confiance et la sécurité offrent des garanties d'un dialogue économique porteur, tant pour les sociétés locales que pour les entrepreneurs étrangers. À titre d'exemple, le conflit ivoirien de 2010 a accéléré la fermeture de nombreuses entreprises, en particulier françaises, car ces entreprises étaient devenues des cibles des manifestants et avaient subi des destructions matérielles et d'énormes pertes difficiles à surmonter (Sidibé, 2011). Et les différents rapports économiques sur la Côte d'Ivoire montrent que ce pays n'a connu son boom économique qu'après le retour à la paix, dans le cadre d'un long processus de gestion post-crise dans lequel la Francophonie a d'ailleurs activement participé⁵.
- 33 En outre, en observant un cas comme celui de la RCA, on se rend compte que sa marginalisation économique est le résultat de son instabilité chronique depuis son indépendance (Lallau, 2015). La seule volonté de la Francophonie ne suffira donc pas à mobiliser des opérateurs économiques. Dans le cas du Mali, en 2011, le gouvernement français a voulu prolonger le financement de la coopération quadripartite après le succès de la première phase. Sauf que la crise politique qui est survenue après le coup d'État de 2012 a

tout arrêté et a contraint la France à s'orienter vers le déploiement d'une force armée multinationale en 2013 dans le cadre de l'Opération Serval.

- 34 Ajoutée à tout cela, la corruption. Dans l'ensemble des États africains de la Francophonie, la corruption gangrène encore les circuits économiques. Elle concerne à la fois la haute administration et les cadres privés dont la performance se mesure souvent au prix des intérêts indirects qu'ils obtiennent dans la gestion de projets économiques. Pour prendre un cas comme celui du Cameroun, on notera par exemple qu'une entreprise comme SET Mobile, ayant déployé de nombreux moyens pour développer le secteur des télécommunications, a dû refermer ses portes rapidement en raison des blocages administratifs et des arguties juridiques nées de la volonté de l'ensemble des responsables de bénéficier soit des rétro commissions, soit des quotes-parts avant de délivrer toutes les autorisations nécessaires.
- 35 Outre ces obstacles politiques et administratifs, on pourrait ajouter d'autres situations telles que l'instabilité juridique. Les systèmes juridiques de la plupart des États africains n'offrent pas de garanties de protection suffisantes des investisseurs. Et en plus, les opérateurs étrangers demeurent réticents quant à la sécurité de leurs investissements en cas de litige, puisque les systèmes judiciaires demeurent eux aussi contrôlés par l'administration et les politiques. Sur un tout autre plan, on pourrait mentionner la question douanière et la fiscalité assez rude pour les entreprises. Lorsqu'on les met en relation avec le niveau de vie des populations, on peut se demander si le risque mérite d'être pris par les Asiatiques alors que des assurances sur la rentabilité de leurs investissements ne sont pas données.
- 36 Au vu de tout cela, il semble important pour la Francophonie d'insérer le volet économique sur des spectres plus élargis, embrassant la gouvernance politique, administrative et judiciaire. Or, certains aspects évoqués relèvent de la seule compétence des États, à tel point que le rôle médiateur de la Francophonie demeurera impuissant car il ne réussira pas à porter les résultats escomptés par les deux parties. Le problème est donc un problème de volonté politique de part et d'autre (Songue, 2011). Et la Francophonie ne pourra accompagner les processus économiques que suivant les

conditions que les autorités politiques et administratives en Afrique et en Asie auront choisi d'aménager pour leurs coopérations économiques.

- 37 Du côté de l'Asie spécifiquement, la situation n'est pas pour autant rassurante. Notons qu'en Francophonie, les États asiatiques ne sont pas des poids lourds de l'économie mondiale. Que l'on prenne le Vietnam ou le Laos, le Liban, le Cambodge et la Thaïlande⁶, ces pays ne disposent pas de pouvoir économique assez puissant pour déterminer les options et les choix de partenariat économique. En dehors du Vietnam et du Liban qui ont une certaine clarté dans leur politique économique vis-à-vis de l'Afrique (avec un pays comme le Sénégal par exemple), les autres Asiatiques de la Francophonie (Thaïlande, Laos, Cambodge)⁷ manquent de perspective clarifiée en la matière. L'enjeu pour la Francophonie sera alors de créer un système d'incitation pour ces États pour intensifier la coopération économique sous la modération francophone. Dans ce sens, on peut voir dans la Stratégie économique de la Francophonie une prise en compte de ces préalables lorsque la Francophonie s'engage à « consolider les réseaux institutionnels, professionnels et des entreprises francophones pour densifier les relations économiques et améliorer l'environnement des affaires » (OIF, Stratégie économique, 2014). À ce stade, l'évaluation est difficile, faute de profondeur historique suffisante ; trois ans après l'adoption de ce cadre francophone de stratégie économique.

II.1.2. Les contraintes liées à la situation au sein de la Francophonie elle - même

- 38 Du côté de la Francophonie, les obstacles sont aussi divers. Sa seule volonté et son affichage déclaratoire ne suffisent pas à lui reconnaître une profondeur économique assez nette. La Francophonie n'a pas l'économie comme priorité, puisque dans l'histoire, « l'économie a été évacuée de son champ d'action » (Tabi Manga, 2010). On dirait même que l'économie est le parent pauvre de la Francophonie. Son orientation économique est récente et n'a pas encore produit des résultats palpables et mesurables de manière pertinente. Quand il est arrivé à la Francophonie de jouer un rôle économique, celui-ci est souvent demeuré un rôle secondaire et complémentaire à celui des

institutions économiques bien établies comme la Banque mondiale. C'est son *soft power* qui a permis qu'elle soit associée à la préparation des conférences mondiales tels que le Sommet de New York sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2010 et à celle de Rio de Janeiro + 20 (Dang, 2016). Et même lorsqu'elle publie le rapport sur « la Francophonie et les Objectifs du millénaire pour le développement » (OIF, Direction de la Francophonie Economique, 2013) en 2013 elle tente de déployer son apport aux résultats économiques des pays de la zone francophone, il ne semble pas pertinent de rattacher ces résultats à une action quelconque de la Francophonie, puisque ces résultats sont les résultats de réformes bien ou mal faites par chacun des pays, sans forcément subir la surveillance ou la vigilance de la Francophonie.

- 39 Autant le dire, le rôle économique de la Francophonie est relatif et mérite approfondissement pour valider sa perspective de médiation économique entre l'Asie et l'Afrique. Les dimensions culturelles et politiques semblent davantage préoccuper la Francophonie que l'économie. Malgré quelques évocations des secteurs économiques lors de certains sommets (à Kinshasa en 2012, par exemple), on ne note pas encore une réelle structuration du visage économique de la Francophonie. Il apparaît même que l'intrusion de la Francophonie en économie relève du souci de « sauver » la langue française face à l'anglais qui connaît des succès énormes du fait de la force économique des États-Unis. D'ailleurs, le Forum francophone des affaires (FFA) n'est pas suffisamment représentatif en termes de poids économique, et elle opère même en marge des dispositifs institutionnels de la Francophonie multilatérale.
- 40 Dans une perspective critique, penser une Francophonie économique demeure une gageure. On aura de la peine à demeurer convaincu d'un rôle économique quand on sait que la Francophonie restera en marge des politiques d'aménagement de la fiscalité et des cours douaniers de ses États membres. Même en termes d'appui au développement, son rôle est manifestement condamné à rester modeste, puisque ne disposant pas de sources de financement ou d'institutions d'émission de crédits pouvant influencer significativement le comportement économique international des Africains et des Asiatiques.

II.2. Les contraintes objectives d'une médiation économique Afrique - Asie de la francophonie

- 41 Après l'exposé des contraintes subjectives, il revient de rendre compte des contraintes objectives pouvant compromettre l'ambition de médiation économique de la Francophonie. Ces contraintes tiennent au contexte géopolitique et géostratégique global et aux capacités de la Francophonie à exister au milieu de nombreux autres acteurs dont la vocation économique initiale offre des moyens plus incisifs de rapprochement entre l'Afrique et l'Asie. L'évocation de ces contraintes objectives repose la question de l'opportunité pour la Francophonie de se muer en acteur économique pour ses États membres. D'une part, il faut mentionner le grand écart géographique entre l'Afrique et l'Asie qui constitue un réel handicap pour la Francophonie économique, et d'autre part, l'existence de nombreux autres cercles alternatifs de coopération économique entre l'Afrique et l'Asie, beaucoup plus performants, plus structurés et plus décisifs que la Francophonie.

II.2.1. Le grand écart géographique entre l'Asie et l'Afrique

- 42 Etant donné la distance qui sépare l'Afrique de l'Asie, il y a des raisons de penser que la logique d'une médiation économique francophone est difficile. La géographie de la Francophonie est tellement discontinue que ses États se retrouvent assez éloignés les uns des autres (Dang, 2016). Ce qui ne facilite pas la tâche économique de la Francophonie. En fait, en raison de l'histoire et de la géographie, les Francophones d'Asie et d'Afrique se retrouvent sur deux continents qui se retrouvent séparés de façon énorme pour mobiliser un réel engouement économique de part et d'autre. Cette distance devient davantage un facteur de découragement pour les opérateurs économiques quand on sait combien sont modestes les niveaux économiques des pays concernés. Du côté de l'Afrique, tous les États francophones appartiennent à la liste des pays pauvres qui dépendent largement des aides internationales, en dépit de leurs nombreuses ressources naturelles (Pondi, 2011). Du côté de l'Asie, les quatre pays

membres de la Francophonie ne constituent pas des fournisseurs financiers décisifs en matière de développement pour pouvoir susciter un intérêt spécifique de la part des Africains pour une coopération économique certaine.

- 43 En plus, il faut dire que la coopération économique est aussi une affaire de confiance entre des partenaires (Dang, 2016). Et pourtant, en termes de confiance, les Asiatiques de la Francophonie sont très peu représentés diplomatiquement sur le continent africain, de même que les Africains francophones se retrouvent très peu représentés en Asie. Sur l'ensemble des quatre pays asiatiques membres de la Francophonie, seul le Liban a une relative représentativité diplomatique en Afrique francophone (Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire, Tunisie, Gabon, RDC, Egypte, Guinée). De même, c'est le Liban qui héberge le plus grand nombre de représentations consulaires de l'Afrique Francophone tout comme il dispose en retour du plus grand réseau consulaire en Afrique francophone⁸.
- 44 Dans ce sens, il devient difficile de penser une véritable structure économique entre les Africains et les Asiatiques en Francophonie puisque c'est à travers les consulats que se déroulent les courroies des négociations économiques. En l'absence d'une dynamique diplomatique préalable entre ces pays respectifs, la Francophonie aurait de la difficulté à se légitimer comme acteur sérieux pour une médiation économique. Dans ce sens, il semble important de susciter préalablement l'intérêt de la Francophonie pour une construction d'une diplomatie politique efficace et l'établissement de relations consulaires pour impulser secondement une dynamique économique qui légitimerait en ce moment les prétentions de médiation économique de la Francophonie.

II.2.2. L'existence de médiations économiques alternatives à la Francophonie

- 45 En second lieu, le rôle de médiateur économique de la Francophonie devra affronter la prééminence de certains autres opérateurs dans le domaine. En effet, l'Afrique et l'Asie sont déjà économiquement liées par de nombreux axes de coopération économique qui laissent peu de place à la Francophonie au regard de leur dynamisme et de leur

pertinence. Pour réussir à opérer de manière efficace sur la perspective de rapprocher l'Asie de l'Afrique économiquement, il appartient à la Francophonie de se dessiner préalablement un vrai visage économique et de se montrer pertinente tant pour l'Afrique que pour l'Asie. Cela passe par le développement de « l'immatériel », portée par des « évolutions institutionnelles, programmatiques et de formation » (Tabi Manga, 2010). Or, en l'état actuel des choses, la Francophonie est encore au stade déclaratoire et programmatique. Sa profondeur économique n'est pas encore, à ce jour, suffisamment structurée pour suppléer ou s'agréger aux opérateurs économiques jouant actuellement la liaison entre l'Afrique et l'Asie.

- 46 En fait, les États Africains de la Francophonie et ceux Asiatiques ne semblent pas encore ériger la Francophonie comme repère de définition d'une stratégie économique (Dang, 2016). Ces États se retrouvent d'ores et déjà embarqués dans de nombreux espaces de coopération et de médiation qui semblent s'afficher plus offensifs et mieux structurés que la Francophonie économique. On peut en premier lieu mentionner le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui, depuis 2001, se trouve être un cadre stratégique de l'Union africaine pour le développement socio-économique du continent. Le NEPAD a su mobiliser l'ensemble des États africains sur certains objectifs de développement qui correspondent fidèlement à leur réalité et qui intègrent la stratégie globale de développement impulsée par les Nations Unies. Dans ce sens, son rôle de médiateur économique est avéré, notamment en ce qui concerne la conquête de financements du développement de l'Afrique auprès des bailleurs de fonds établis (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque islamique de développement) ou des partenaires bilatéraux plus pertinents que ceux de l'Asie Francophone (États-Unis, France, Allemagne, etc.).
- 47 En sus, on peut mentionner l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) de 2000 entre les États-Unis d'Amérique et les pays africains. En se présentant comme un mécanisme d'insertion de l'Afrique dans l'économie mondiale, l'AGOA vise à densifier les possibilités d'importation de biens en provenance des États-Unis avec des facilités douanières qui permettent aux États africains de bénéficier des réductions que pourraient leur coûter les tarifs douaniers assez exigeants sur le marché américain. En retour, l'AGOA donne la

possibilité aux États-Unis de fournir des services et des biens aux pays africains avec des modalités plus faciles et plus favorables à la transformation de la structure économique locale, notamment lorsque l'État concerné est disposé à pratiquer le libéralisme économique. Dans ces conditions, on imagine très mal les États africains accorder une certaine priorité à une médiation francophone, encore très peu structurée, alors que la réalité de leurs situations actuelles les engage à maintenir certains cordons financiers assez solides et pertinents.

- 48 D'autres espaces de coopération comme les accords Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), avec l'Union Européenne (avec les préférences douanières affichées) peuvent s'y ajouter, afin de prolonger l'interrogation sur la pertinence et l'opportunité actuelle d'une médiation économique de la Francophonie entre l'Afrique et l'Asie. Dans ce sens, il convient de garder à l'esprit que les seuls affichages et postures ne suffisent pas à créditer la Francophonie d'un rôle économique décisif. Si son *soft power* opère efficacement en matière culturelle, politique et diplomatique, il ne lui garantit pas véritablement une démarche convaincante sur le plan économique. Ce dont l'Asie et l'Afrique ont besoin, ce sont des soutiens concrets, c'est le financement de leurs projets d'émergence, c'est l'accompagnement technique réciproque et ce sont des garanties financières de la part d'opérateurs économiques ayant un pouvoir d'action sur les transformations sociales de chacun de leurs États. Pour l'instant, un tel tableau n'est pas encore rempli par la Francophonie, à la différence des autres opérateurs ci-dessus mentionnés.
- 49 En plus, il faut signaler que l'Asie et l'Afrique ont souvent privilégié des partenariats bilatéraux, en raison certainement des postures souverainistes des États de part et d'autre des deux continents (Santander, 2014). C'est que la question de l'émergence est une question individuelle. Chaque État y va de sa propre démarche, en dépit de l'existence potentielle des mécanismes collectifs pris aux niveaux régionaux ou sous-régionaux. C'est pour cette raison que l'on constatera que des États asiatiques francophones tels que le Vietnam ou le Liban ont mis en place de nombreux partenariats directs avec plusieurs pays africains (Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire, RDC, Guinée ...) sans fondamentalement se mobiliser dans une perspective

collective du fait de leur appartenance à la Francophonie. D'ailleurs, d'autres partenaires de l'Afrique, recrutés aussi en Asie, paraissent assez dynamiques qu'ils pourraient rendre sans objet la démarche économique de la Francophonie auprès de leurs voisins asiatiques. C'est le cas de la Chine (dans le cadre de la coopération Chine-Afrique), de l'Inde (Inde-Afrique) ou du Japon (TICAD-Tokyo International Conference on African Development). Au vu de tous ces paramètres, la Francophonie économique mérite une attention plus soutenue pour accompagner l'amplification de la dynamique économique Asie-Afrique, sans quoi elle traîne le risque de s'avérer être une médiation de trop pour les États concernés.

Conclusion

- 50 En somme, la Francophonie pourrait devenir un acteur déterminant dans le rapprochement économique entre l'Afrique et l'Asie. Elle devra pour cela, non seulement compter sur sa structure politique et son implantation géographique qui lui assurent déjà une grande visibilité, mais aussi apprendre à capitaliser l'hétérogénéité économique de ses États membres pour organiser des logiques de complémentarité entre les Africains et les Asiatiques. La construction de cette capacité est éprouvée par des défis aigus tenant respectivement aux propriétés structurelles de chaque État africain et asiatique, au déficit de profondeur économique de la Francophonie elle-même, à la distance géographique entre les deux continents et à la préexistence de nombreuses autres sphères parallèles de médiation économique entre l'Afrique et l'Asie (au sein desquelles les États semblent trouver un relatif satisfecit économique aujourd'hui).
- 51 Quoi qu'il en soit, la question des capacités effectives de la Francophonie à structurer sa démarche économique ne pourra avoir de pertinence que si des réformes profondes de cette institution sont engagées, afin de la sortir de son carcan culturo-linguistique et politique qui pourrait handicaper sa mutation vers l'économie. Or, il n'est pas exclu qu'un tel revirement puisse être vécu comme « un danger réel sur la crédibilité et l'efficacité de l'OIF comme acteur de la vie internationale » (Wiltzer, 2008). C'est dès lors une posture de courage qu'il convient d'adopter dans ce sens. Et pour cela, la seule volonté ne saurait suffire à valider un rôle économique à la

Francophonie. L'économie se vit au concret, sur le terrain, et exige un minimum de préalables douaniers, fiscaux et de coopération diplomatique entre partenaires pour se réaliser. La tâche économique de la Francophonie dans la liaison Afrique-Asie peut dès lors s'amorcer par une densification des rapports politiques, par la démultiplication des représentations consulaires (à défaut des ambassades) pour susciter l'intérêt des opérateurs économiques de part et d'autre des deux continents. Elle s'approfondirait ensuite en capitalisant la vision économique que lui a proposée Tabi Manga (Tabi Manga, 2010), et que nous partageons, à travers la mise en place de véritables instruments économiques comme une banque francophone de développement et une politique de faveurs douanières entre les États africains et asiatiques de la Francophonie.

BIBLIOGRAPHIE

- Barjot D. (2015), « Les économies africaines, quelle attractivité ? », *La Revue internationale des mondes Francophones*, n° 8, p. 107-130.
- Boisot M. (1994), *Information and organizations*, Londres, Harper Collins.
- Coase R. (2005), *L'entreprise, le marché et le droit*, Paris, Organisation.
- Critique internationale (2011), « Éditorial », *Critique internationale*, vol. 1, n° 53, p. 5-6.
- Dang H. K. (2016), *La Francophonie et la coopération Vietnam-Afrique*, thèse de science politique, Université Jean Moulin Lyon 3, soutenue le 23 juin 2016.
- Devin G. et Smouts M.-C. (2011), *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin.
- Diouf A. (2008), *Discours de M. Abdou Diouf – Québec, le 16 mai 2008*, disponible sur : <https://www.francophonie.org/Discours-de-M-Abdou-Diouf-Quebec-28009.html>, consulté le 02/02/2018.
- Friedberg E. (1993), *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action collective*, Paris, Le Seuil.
- Ginsburgh V. et Weber S. (2016), *The Palgrave handbook of economics and language*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Glaser A. (2014), *AfricaFrance. Quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu*, Paris, Fayard.
- Guillou M. (2005), *Francophonie-puissance. L'équilibre multipolaire*, Paris, Ellipses.

- Lallau B. (2015), « Plongée au cœur des ténèbres centrafricaines », *Journal des anthropologues*, vol. 15/1-2, n° 140-141, p. 283-301.
- Hugon P. (2014), « L'intégration réduit-elle la vulnérabilité ? », Communication au colloque *Développement durable, développement vulnérable*, FERDI, 9 et 10 janvier 2014, disponible sur : http://www.ferdi.fr/sites/www.ferdi.fr/files/evenements/presentations/10ansferdi_communication_phugon_2.pdf, consulté le 02/02/2018.
- Mahoney J. et Thelen K. (2010), « A Theory of Gradual Institutional Change », dans Mahoney J. et Thelen K. (dir.), *Explaining Institutional Change*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-37.
- Massart-Piérard F. (2007), « La Francophonie internationale », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1999, vol. 30, n° 1655, p. 1-47.
- Méltiz J. et Toubal F. (2013), « Native language, spoken language, translation and trade », *Journal of International Economics*, janvier 2013.
- Nay O. et Petiteville F. (2011), « Éléments pour une sociologie du changement dans les organisations internationales », *Critique internationale*, vol. 1, n° 53, p. 9-20.
- Ntuda Ebode J. V. (2009), « Francophonie et piraterie maritime dans le Golfe de Guinée », dans Guillou M. et Phan T. (dir.), *Crises, facteurs de crises et Francophonie, Les Entretiens de la Francophonie*, Yaoundé, IFRAMOND, p. 131-145.
- OIF (1997), *Plan d'action de Hanoi, 14-16 novembre 1997*, novembre 1997, disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Plan_action_SOM_VII_16111997.pdf, consulté le 02/02/2018.
- OIF (2005), *Charte de la Francophonie, 23 novembre 2005, 23/11/2005*, disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie_antananarivo_2005.pdf, consulté le 02/02/2018.
- OIF/Direction de la Francophonie économique (2014), *Bilan de l'action de l'OIF dans le domaine économique. Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité*, octobre 2014, disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/billan_actions_francophonie_economique_def.pdf, consulté le 02/02/2018.
- OIF (2014), *Stratégie économique pour la Francophonie, Dakar, 29-30 novembre 2014*, disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/sommet_xv_strategie_economique_2014.pdf, consulté le 02/02/2018.
- Polanyi K. (2009), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- Pondi J.-E. (dir.) (2011), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit.
- Poulot B. (2013), « Le français langue militaire, instrument de la profondeur stratégique de la francophonie », dans Bagayoko N. et Ramel F., *Francophonie et profondeur stratégique*, Paris, IRSEM, n° 26, p. 93-99.

Santander S. (2014), *L'Afrique, nouveau terrain de jeu des émergents*, Paris, Karthala.

Senghor L. S. (1962), « Le français, langue de culture », *Esprit*, n° 11.

Sidibé S. (2011), « Face aux difficultés économiques – Les entreprises ferment les unes après les autres », *Le patriote*, 16/03/2011, disponible sur : <http://news.abidjan.net/h/394349.html>, consulté le 02/02/2018.

Songue G. P. (2011), « L'imposture des politiques de développement en Afrique : entre illusions, faillite et besoin de refondation », dans Pondi J.-E. (dir.), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit, p. 167-207.

Tabi Manga J. (2010), *Francophonie. Lieu de mémoire, projet d'espoir*, Yaoundé, Afrédit.

Université Senghor d'Alexandrie (2007), *Économie et Francophonie, Colloque international*, 18-19 mars 2007.

Wiltzer P. A. (2008), « Recentrer la Francophonie sur sa mission centrale. La promotion de la langue française », *Revue internationale et stratégique*, n° 71, p. 131-134.

NOTES

1 Cette dynamique se concrétise avec de nombreux forums de coopération tels que Chine-Afrique, Japon-Afrique (au sein du TICAD), Inde-Afrique, Vietnam-Afrique, ...

2 Avec l'élaboration d'une Stratégie économique de la Francophonie.

3 La Francophonie est partie d'une agence de coopération culturelle et technique pour se muer en une Agence intergouvernementale de la Francophonie en 1998, et plus tard en une Organisation internationale de la Francophonie (2005) dotée d'une véritable personnalité internationale et ayant élargi ses champs d'intervention.

4 La Francophonie, avec ses 84 États membres, est aujourd'hui la deuxième plus grande institution multilatérale après les Nations Unies.

5 La banque montre qu'en 2011, le PIB de la Côte d'Ivoire était à -4,387 et se situe à 10,707 en 2012. Malgré un relatif repli, il résiste depuis autour de 8%.

Voir Banque mondiale, Données des comptes nationaux de la Banque mondiale et des fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE.

Disponible sur <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=CI>

- 6 Nous ne citons pas la Chine dans cette étude car l'approche organisationnelle que nous avons adoptée impose de considérer la Francophonie stricto sensu, en excluant tous les États qui n'en sont pas membres, à l'instar de la Chine en l'occurrence.
- 7 La Chine est mise hors de cette analyse car elle n'est pas membre de la Francophonie multilatérale.
- 8 Voir les données complètes sur <https://www.embassypages.com/liban>

RÉSUMÉS

Français

La Francophonie peut jouer un rôle déterminant dans la structuration de la dynamique économique entre l'Asie et l'Afrique. Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur ses acquis politiques et la diversité de son espace économique. Toutefois, son engagement économique devra surmonter de nombreux obstacles liés aux situations respectives de l'Afrique, de l'Asie et de la Francophonie elle-même. En même temps, la Francophonie devra crédibiliser son action économique pour ne pas subir les performances des autres espaces de coopération qui jouent déjà la médiation économique entre l'Afrique et l'Asie.

English

The Francophonie can play a key role in structuring the economic dynamics between Asia and Africa. To do this, it can draw on its political achievements and the diversity of its economic space. However, its economic commitment will have to overcome many obstacles related to the respective situations of Africa, Asia and Francophonie itself. At the same time, the Francophonie will have to legitimate its economic action in order not to suffer the performance of the other cooperative spaces that already play the economic mediation between Africa and Asia.

INDEX

Mots-clés

Francophonie, médiation économique, Asie, Afrique

Keywords

Francophonie, economic mediation, Asia, Africa

AUTEUR

Ousmanou Nwatchock A Birema

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université Jean Moulin Lyon

3 - Institut international pour la Francophonie

IDREF : <https://www.idref.fr/229971180>

Le développement et l'intégration régionale en Afrique, une dimension dans les coopérations sino-africaines

Jin MENG

DOI : 10.35562/rif.538

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. L'ambivalence du concept de développement et les puissances émergentes
- II. La régionalisation africaine sous l'angle du développement, la réorientation de l'intégration régionale
- III. L'inscription de la stratégie chinoise dans l'objectif de la régionalisation africaine
- IV. L'initiative « La ceinture et la route », exemple de l'inter-régionalisme hybride
- Conclusion

TEXTE

- 1 Le panafricanisme né dans le contexte colonial et les projets fédéralistes durant la période de la décolonisation sont des sources d'inspiration pour les pays africains qui cherchent à construire des dynamiques régionales dépassant le cadre des États-nations depuis leur indépendance (Kebe, 2010). « Ces luttes d'idées correspondaient aussi à des jeux d'alliances, articulant différentes échelles et enjeux politiques (intérieurs, sous-régionaux, continentaux et internationaux) » (Awenengo Dalberto, 2010).
- 2 Aujourd'hui, il s'agit d'une part de répondre aux besoins du développement économique à l'ère de la mondialisation, et d'autre part de doter le continent d'une réalité politique. Le processus d'intégration régionale est toujours accompagné et parfois impulsé par des acteurs extérieurs tels que les anciennes puissances coloniales ou les institutions internationales. Mais ces pays émergents participent depuis ces dernières décennies de manière

importante et active à la construction régionale de l'Afrique. Les interactions revêtent ainsi de nouvelles caractéristiques d'autant importantes elles s'inscrivent dans une phase décisive du développement de l'Afrique.

- 3 Les pays émergents appliquent des méthodes relativement différentes des pays développés dans leur coopération avec l'Afrique du point de vue économique, politique et idéologique. Satisfaire leurs besoins prioritaires et affirmer leur supériorité étaient les buts des conquérants, eux-mêmes en rivalité. Dépourvus de passé colonial, les pays émergents affirment qu'ils souhaitent renouveler les relations avec l'extérieur, en particulier l'Afrique, d'autant plus que certains d'entre eux ont été colonisés et aspirent à établir « un équilibre horizontal », dont la vitalité proviendrait de l'interdépendance mutuelle, non « un équilibre vertical » fondé sur l'exploitation à sens unique (Coquery-Vidrovitch, 2012).
- 4 L'établissement de cet équilibre nécessiterait la construction d'un monde pluriel en substance et polycentrique en forme (Katzenstein, 1997 ; Acharya, 2014). L'Afrique pourrait en être un exemple continental. L'intégration régionale serait alors un élément-clé de ce processus à condition que les volontés politiques et les besoins économiques et sociaux y soient exprimés collectivement et entendus. La participation de la Chine à cette transformation du continent africain illustre l'interrégionalisme hybride (Telo, Fawcett et Ponjaert, 2015).
- 5 La Chine, soutien politique des non-alignés, a tenté de créer et de maintenir des liens avec les pays africains dans le contexte de la Guerre froide. Ce fut le cas de l'Égypte, premier des pays avec lequel elle a établi des relations diplomatiques en 1956. Son soutien au développement de l'Afrique et au renforcement de son unité était surtout de nature politique et morale jusqu'à la mise en place de coopérations plus concrètes qui se sont progressivement formalisées dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC). L'initiative « La ceinture et la route », annoncée en septembre 2013 par le Président Xi Jinping à Astana, inscrit les coopérations sino-africaines dans une stratégie de développement à long terme visant non seulement à dynamiser les échanges économiques mais surtout à initier un nouveau type de relations internationales s'appuyant

notamment sur l'expérience des coopérations sino-africaines. Il s'agirait d'une extension au niveau global des principes à l'œuvre dans le FOCAC, et de la combinaison des moyens bilatéraux et multilatéraux, en illustration de la diplomatie multiple.

- 6 Le développement africain prend-il un autre visage dans une phase où la participation des pays émergents dans la mondialisation équilibre celle des pays industrialisés ? Quelles sont les évolutions de la régionalisation en Afrique en tant que moyen d'impulser le développement ? Quel rôle la Chine joue-t-elle dans le processus d'intégration et avec quelles visions ?
- 7 L'initiative « La ceinture et la route » illustrant la vision régionale et interrégionale de la Chine nous permet d'appréhender ses approches visant à stimuler le développement intérieur et mondial par la coopération. Son extension en Afrique nous offre un point de vue intéressant pour analyser de quelles manières la politique régionale de la Chine peut rencontrer celle de l'Afrique.
- 8 Dans cet article, nous analyserons d'abord l'évolution du concept de développement avec l'entrée en jeu des puissances émergentes (I). Ensuite, nous prendrons la régionalisation africaine sous l'angle du développement (II). Puis nous traiterons de la stratégie chinoise dans la régionalisation en Afrique (III). À la fin de l'article, l'exemple de l'initiative « La ceinture et la route » lancée par la Chine évoquera des modes de coopération des pays émergents dans leur contribution à la régionalisation (IV).

I. L'ambivalence du concept de développement et les puissances émergentes

- 9 « Il nous faut lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration et de la croissance des régions sous-développées » (Savès, 2017). Le concept de développement induit par le discours de Harry S. Truman sur le sous-développement en 1949 fut aussitôt l'objet à la fois de critiques et d'une large adhésion. L'Asie et l'Afrique représentaient à l'époque l'essentiel des

régions sous-développées du globe, et le développement dont il était question paraissait le moyen de généraliser un mode de production reposant sur la consommation de masse de biens tant matériels que symboliques.

- 10 Les régions sous-développées devaient donc pouvoir bénéficier des avantages de l'avance scientifique et du progrès industriel pour améliorer leur croissance. Ce fut le cas de l'Asie après la fin des guerres de la deuxième moitié du 20^e siècle. Les IDE (investissements directs étrangers) et la mise en œuvre par les États d'une dynamique régionale efficace a permis à l'Asie d'occuper aujourd'hui une place centrale dans l'économie mondiale.
- 11 Pour l'Afrique, le développement était encore à l'état d'objectif sinon de slogan. « La légitimation idéologique s'est exprimée par des mythes, au premier plan desquels le mythe du développement » (Médard, 1991), écrit Jean-François Médard qui qualifie le développement de mythe dans la quête de légitimation des dirigeants de l'indépendance. En effet, quel que soit l'indicateur, PIB par habitant ou IDH, le classement des États africains n'a guère varié au fil des ans.
- 12 Les investissements n'ont pourtant pas manqué à l'Afrique mais ils sont surtout orientés vers l'extraction des ressources naturelles. Leur contribution au développement est restée modeste d'autant que les faiblesses institutionnelles des États concernés favorisaient entre autres l'évasion fiscale. Les productions africaines à faible valeur ajoutée ne permettaient pas de progrès significatifs. Le manque de connectivité régionale réduisait les flux commerciaux. Le retard technologique limitait les capacités de production. De surcroît, sans forte capacité de gouvernance, les dépendances et la vulnérabilité des États se trouveraient renforcées.
- 13 Les États-Unis et l'Europe contribuent encore aujourd'hui pour 60 % aux IDE en Afrique mais le développement peine à devenir une priorité. Certes, il s'agit essentiellement d'investissements privés, contrairement aux investissements chinois, qui n'obéissent pas tout à fait aux mêmes règles. À titre d'exemple pour l'Afrique de l'Ouest, la réfection de la voie ferrée Abidjan-Ouagadougou dont le démarrage des travaux, après avoir été reporté plusieurs fois, était prévu cette fois pour le 15 septembre 2017, était conditionnée par son

prolongement jusqu'aux sites miniers du Nord, Kaya et Tambao, et par un accord entre les sociétés privées Sitarail (Société de transport africain par rail) et PAM (Pan African Minerals) pour le transport du minerai jusqu'à Abidjan, l'État burkinabé jouant le rôle de conciliateur. Mais le tronçon Abidjan-Ouagadougou fait partie pour les organisations régionales et sous-régionales du projet de boucle ferroviaire ouest-africaine validé en 2014, qui doit relier non seulement ces deux villes mais aussi Cotonou, Accra, Lomé, Niamey et Bamako. Visions publiques et intérêts privés sont parfois longs à concilier pour un État mis en position d'agent d'ajustement d'intérêts divergents.

- 14 Autre exemple, le cacao est cultivé en Côte d'Ivoire depuis le début du 20^e siècle, et représente aujourd'hui 22 % de son PIB et plus de 50 % de ses recettes d'exportation. L'Europe et les États-Unis, premiers importateurs de fèves de cacao et premiers consommateurs de chocolat, n'avaient pas, avant mai 2015, permis au premier producteur mondial depuis 1978 d'avoir une fabrique de chocolat dans son pays. Bien que modeste, cette unité de production du chocolatier Cémoi, marque une évolution dans le rapport du pays à ses ressources et de l'industriel français au marché local.
- 15 Enfin, la volonté des autorités algériennes de réduire l'importation de voitures en encourageant la construction d'unités de production locales se heurte à des obstacles tels que le manque de réseau de sous-traitance et de personnel formé. Ces difficultés rencontrées par l'Algérie dans la mise en place d'une industrie d'assemblage automobile, illustrent l'ensemble des problèmes soulevés par le passage d'une économie de rente à l'industrialisation, ce qui est le cas d'un certain nombre de pays africains alors qu'aucun des pays asiatiques ne présentait cette caractéristique lors de leur décollage. Cette transformation nécessite une solide cohérence stratégique à long terme qui va de la formation des personnels, administratifs et techniques, à l'intégration économique nationale et régionale des unités de production, en passant par la rigueur dans l'élaboration des cahiers des charges, le contrôle de leur respect et l'évaluation des résultats. C'est ce que soulignent Mahdjoub Bedda, Ministre de l'industrie et des mines et Mohamed Baïri, patron d'Ival et importateur d'Iveco.

- 16 Si l'Afrique devait poursuivre dans cette voie avec ses nouveaux partenaires, et sous-traiter son développement aux puissances émergentes, cela permettrait vraisemblablement de préserver une gestion néo-patrimoniale toujours en cours, et encore une fois, de « Tout changer pour ne rien changer ». Mais cela affecterait surtout la position des puissances émergentes qui tentent de concevoir des coopérations dynamiques. L'intégration régionale nous semble être un point de vue judicieux pour observer le développement auquel participent les pays émergents et le changement du rapport entre l'Afrique et ses partenaires lors de ce processus.

II. La régionalisation africaine sous l'angle du développement, la réorientation de l'intégration régionale

- 17 Lors de la Conférence de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) en 1964, les États sahélo-sahariens ont validé le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation au nom du principe d'*uti possidetis juris*. Les États s'engagèrent donc à respecter ce qui était acquis au moment où ils ont accédé à l'indépendance. Les frontières, tracées « à la règle et au crayon » pendant la Conférence de Berlin en 1885, qui privilégiaient les intérêts économiques et administratifs des pays colonisateurs, étaient légitimées. Ces frontières ont été vite défiées, non seulement par la fragilité des pouvoirs qui ne peuvent préserver l'intégrité territoriale, mais aussi par la fluidité des populations qui méconnaissent leur existence (Bouquet, 2003).
- 18 Symbole matériel de la souveraineté, les frontières marquent l'entrée des pays africains dans le système stato-centrique. Si les maux post-coloniaux ne peuvent être dissociés du dispositif colonial, les effets de ce dernier doivent être relativisés par la prise en compte des dynamiques sociales et politiques africaines. L'identification et la délimitation des frontières n'excluent pas pour autant les visions, les revendications et les prétentions internes africaines. Si les pouvoirs coloniaux ont commencé à concevoir d'autres formes de présence en Afrique dans les années 1950, cela répondait également à un

processus d'autonomisation. Le territoire, étant le lieu d'exercice du pouvoir, constitue la condition préalable pour sa légitimité.

La définition du territoire résulte donc en partie du jeu politique qui détermine les conditions d'accès au pouvoir, et sa préservation garantit les équilibres en place.

- 19 Bien qu'il ne soit plus question aujourd'hui de remettre en cause le principe de l'intangibilité à partir duquel les pays africains ont entamé le processus d'étatisation, la pertinence de la construction de l'État-nation constitue un sujet à caution et la nécessité de l'intégration régionale se fait toujours sentir, tant pour les penseurs africains réfléchissant sur la fondation de l'État-nation (Diouf, 2006), que pour les peuples vivant les frontières comme obstacle à la circulation et à la communication.
- 20 Après la vague d'indépendances des années soixante, convaincus par l'intégration économique comme moteur du développement et moyen de l'indépendance, les dirigeants africains ont lancé plusieurs institutions ayant pour objectif de créer une meilleure fluidité des échanges dans des zones géographiques spécifiques. L'Union monétaire et économique ouest africaine (UEMOA créée en 1994) et la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC créée en 1994) en sont des exemples. Tenant compte d'une profonde mixité et d'une grande mobilité malgré la diversité linguistique et communautaire qu'elles regroupent, ces organisations visaient à préserver la région comme unité de base, sans remettre en cause les frontières nationales fraîchement adoptées.
- 21 Ces deux organisations ont été précédées respectivement par des organisations monétaires, à savoir l'Union monétaire ouest africaine (UMOA créée en 1962) et l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC créée en 1964), dont la conception est inspirée de la théorie des unions douanières qui institutionnalise un tarif commun au profit des pays membres. Les crises économiques successives des années 1980-1990 ont montré que les politiques tarifaires n'ont pas permis de garantir une stabilité économique réelle ni d'éviter le surendettement des États (Nubukpo, 2014). Le lancement d'un nouveau processus d'intégration économique et sociale avec des structures plus dynamiques et des objectifs plus globaux apparaît

nécessaire au regard des préconisations de la Banque africaine de développement.

- 22 Cette nouvelle conception de l'intégration se caractérise selon Bruno Békolo-Ebé non seulement par la construction d'un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, mais surtout par l'impulsion de modifications structurelles affectant toute l'économie dans le but de créer une interdépendance et un réseau de relations (Békolo-Ebé, 2001). Cela se traduit essentiellement, dans la pratique, par une meilleure surveillance et une harmonisation multilatérale des politiques économiques et sectorielles des États membres, conditionnées par l'abandon d'une part de la souveraineté et par l'extension des actions d'intégration à des domaines divers tels que la défense et la sécurité, créant un environnement favorable aux activités économiques.

III. L'inscription de la stratégie chinoise dans l'objectif de la régionalisation africaine

- 23 La coopération sino-africaine s'inscrit dans cette nouvelle phase d'intégration. Les relations sino-africaines remontent au 2^e siècle avant J.-C. sous la dynastie des Hans (220-202 av. J.-C.), où la Chine commença des échanges d'objets précieux de manière indirecte. Les échanges continuèrent à se développer jusqu'à la dynastie des Ming (1368-1644) avec en apogée plusieurs visites officielles de la flotte chinoise sous la direction de Zheng He dans des ports de la Somalie et du Kenya (Korinman, 2012), mais ce n'est que dans les années 1990 que la Chine intensifie les coopérations avec l'Afrique. Sa présence croissante en Afrique est depuis 2000 encadrée par le FOCAC, avec un tournant marqué en 2009 quand la Chine est devenue le premier partenaire commercial de l'Afrique, dépassant les États-Unis et l'Europe.
- 24 L'unité des pays africains a été soulignée, lors de la visite du Premier ministre Zhou Enlai de décembre 1963 à février 1964, dans dix pays africains¹. Dans le Livre blanc de « la politique de la Chine à l'égard de l'Afrique » publié à l'occasion du Sommet sino-africain de

Pékin en 2006, le gouvernement chinois déclare « soutenir les pays africains dans leurs efforts pour s'unir et accroître leur puissance ». Une décennie plus tard, un second document officiel de « la politique de la Chine à l'égard de l'Afrique » a vu le jour, dans lequel sont mises en avant les nouvelles caractéristiques du monde actuel et notamment l'affirmation de la multipolarité. L'Afrique, continent prometteur et enregistrant une forte croissance économique, est considérée comme « pôle important sur la scène politique internationale, nouveau pôle de la croissance économique mondiale et pôle multicolore de la civilisation humaine ».

- 25 Les directives encadrant les relations sino-africaines reflètent l'évolution des préoccupations des pays africains : l'indépendance, le développement et la revendication d'une place plus importante sur la scène internationale. Pour répondre à cette évolution, l'intégration africaine est plus que jamais nécessaire.
- 26 La création du FOCAC montre l'intérêt et le besoin de la Chine et de l'Afrique de structurer leurs coopérations². Cette plateforme définissant les grandes orientations des relations sino-africaines offre un cadre politique et stratégique. En tant que structure qui concerne un pays d'un côté et un continent de l'autre, le FOCAC apparaît comme exemple de l'interrégionalisme hybride. Nous ne pouvons le qualifier de cadre bilatéral dans la mesure où il regroupe aujourd'hui la quasi-totalité des pays africains, ni de cadre multilatéral car chacun est indépendamment en discussion avec la Chine. Cette forme a fait d'ailleurs l'objet de critiques de la part de certains chercheurs qui soulignent l'aspect déséquilibré entre un pays et un continent. Or, « l'égalité » pour les Chinois fait référence à la souveraineté, et « la réciprocité » relève de la complémentarité dans les échanges et les coopérations : deux mots récurrents quand il s'agit de la position de la Chine à l'égard de l'Afrique. Dans ce sens, une intégration africaine plus forte et performante permettrait de corriger ce déséquilibre. La prise en compte de ces particularités nous aide à analyser comment les questions régionales de l'Afrique sont abordées dans ce cadre, et à comprendre la vision chinoise de la régionalisation et de l'intégration africaines.
- 27 Les plans d'action trisannuels élaborés lors de la Conférence ministérielle du FOCAC définissent la place des organisations

régionales et sous-régionales dans la coopération sino-africaine. L'examen des six plans d'action mis en place depuis la création du Forum nous permet de faire à ce propos les observations suivantes. Premièrement, l'Union africaine (UA) et le NEPAD (le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, créé en 2001) constituent un aspect de coopération important. Les priorités identifiées par le NEPAD sont partagées par la Chine. Selon le Plan d'action d'Addis-Abéba, cette dernière déploie des efforts concrets pour « renforcer la coopération avec les pays africains, les organisations régionales et sous-régionales africaines, dans les secteurs prioritaires identifiés par le NEPAD ». Deuxièmement, depuis le Plan d'Action de Beijing (2007-2009), la coopération entre la Chine et l'UA et les organisations sous-régionales constitue à elle seule un volet de coopération. Troisièmement, les coopérations entre la Chine et les organisations sous-régionales prennent une forme institutionnelle et pragmatique : dans le premier cas, le lancement du mécanisme de dialogue stratégique entre la Chine et l'UA en 2008, l'adhésion de la Commission de l'UA au FOCAC en 2011, la création de la mission chinoise auprès de l'UA en 2005 à Addis-Abeba, ainsi que le projet d'ouverture d'un bureau de représentation de l'UA à Beijing ; dans le deuxième cas, la construction du centre de conférences à Addis-Abeba, la construction d'un complexe de conférences et de bureaux pour l'UA et l'octroi d'une aide sans contrepartie de 600 millions de yuans RMB à l'UA sur trois ans à partir de 2012.

- 28 Bien que le mécanisme régional et sous-régional présente une occasion d'harmoniser les positions des pays africains et de s'exprimer d'une seule voix face au gouvernement chinois, les négociations de coopération se déroulent, dans la plupart des cas, bilatéralement.
- 29 Il n'y a pas de mécanisme national structuré équivalent au Comité de suivi chinois dans les pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud et de l'Éthiopie (Liu et Li, 2014). Cela met en difficulté la coordination du travail lors de la réalisation des projets. Pour combler cette lacune, certains pays africains mettent en place une commission mixte pour faire le point sur la mise en œuvre des projets et dégager des perspectives de coopération. Par exemple, au Sénégal, il existe une commission mixte qui pilote les projets de coopération, composée de membres de la présidence et des différents ministères concernés, et

des membres de l'Ambassade de Chine et du Bureau du Conseiller économique et commercial³. C'est le ministère des Affaires étrangères et les ministères des domaines concernés qui assurent le suivi des projets. Le ministère des Affaires étrangères est l'interlocuteur privilégié de la Chine. Les ministères techniques sont également mobilisés pour leurs compétences en cas de besoin.

- 30 L'intensification des interactions entre le FOCAC et l'UA améliore l'efficacité de la concertation, du suivi et de la réalisation des projets de coopération. L'UA pourrait jouer un rôle majeur en tant qu'interlocuteur de la Chine facilitant le dialogue institutionnel et la coordination. Le FOCAC, un mécanisme collectif de dialogue, contraint les pays africains à s'organiser institutionnellement pour élaborer leurs besoins et fixer leurs exigences (Liu et Li, 2012). La construction institutionnelle de l'UA et l'amélioration de la cohérence avec les mécanismes sous-régionaux permet de combler le manque de politique structurée et stratégique. D'ailleurs, les réalités régionales s'imposent et doivent être prises en compte dans la mesure où les connectivités ferroviaire, routière et aérienne préparent selon les Chinois les conditions pour améliorer le niveau de vie de la population africaine et impulser le processus d'industrialisation (Yao, 2016).
- 31 L'approfondissement du processus d'intégration régionale de l'Afrique demande non seulement une standardisation des institutions nationales, mais aussi la facilitation des mouvements transnationaux. Ces derniers nécessitent de prime abord la réalisation des infrastructures de transport qui font encore défaut dans la plupart des pays africains (Alvergne, 2007). Le gouvernement chinois considérant le manque d'infrastructures comme une entrave au développement, fait de leur construction une priorité (Liu et Cui, 2017). Les entreprises chinoises, encouragées par la politique de leur gouvernement et stimulées par le besoin d'extension du marché en raison de leur surcapacité de production, mènent des projets d'infrastructures en Afrique, qui servent aussi des fins de développement endogène en canalisant les flux transnationaux⁴. Les investissements et la participation de la Chine à leur développement mobilisent différents moyens tels que l'octroi de crédits ou d'aides sans contrepartie, de prêts à taux préférentiels, et l'encouragement des investissements des entreprises chinoises.

- 32 Si les infrastructures constituent toujours une dimension clé dans la coopération sino-africaine, leur inscription dans le projet global de l'intégration régionale ne date que du plan d'action de Charm-el-Cheikh (2010-2012), dans lequel elle déclare soutenir les projets de développement contribuant à l'intégration régionale. Le plan d'action de Beijing (2013-2015) marque les premiers pas pour structurer le partenariat de la Chine avec l'UA en matière de conception, d'étude, de financement et de gestion des projets du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) et de l'Initiative présidentielle des Champions des Infrastructures (PICI) dans l'objectif de soutenir l'interconnexion et l'intégration de l'Afrique par la construction de plus d'infrastructures intégrées. Les projets de construction sont précisés notamment dans le plan d'action qui contient les connexions routière, ferroviaire, aérienne, électrique, numérique, de communication, etc.
- 33 La construction des infrastructures étant une voie efficace menant vers la modernité représente un aspect majeur dans les expériences du développement chinois. La Chine en a subi le manque lors de son décollage économique et leur construction constitue à la fois en elle-même un moyen de croissance et un moteur stimulant d'autres secteurs tels que le commerce, l'industrie, le tourisme etc. La réalisation des projets d'infrastructures sous la direction d'un leadership puissant est une des caractéristiques de « l'État développeur ».
- 34 La trajectoire de la Chine est souvent qualifiée de développementalisme en opposition au mode de développement traditionnel caractérisé par la combinaison du marché libéral et de la démocratie politique. La voie chinoise peut certainement influencer d'autres pays en voie de développement, y compris les pays africains (An, 2016). Néanmoins, les effets du « modèle chinois » sont à relativiser : d'une part, ce modèle, loin d'être unique à la Chine, est partagé par la plupart des pays d'Asie de l'Est, d'autre part les dirigeants africains en tirent des bénéfices et des leçons, et en mesurent les avantages et les inconvénients (Elsje, 2015). C'est un modèle d'économie de marché dirigée, graduellement intégrée aux marchés régionaux et globaux.

- 35 Le modèle chinois n'est pas considéré comme la panacée du développement. De surcroît, plus qu'une panoplie, il se traduit par un travail constant, une discipline rigoureuse, une mobilisation générale et la maîtrise du destin collectif. Sa capacité de formation des techniciens, acteurs indispensables dans les phases de conception et de réalisation, est aussi remarquée par les interlocuteurs africains⁵.
- 36 L'exemple montré par la Chine est réel. « Do what I do » (Faites ce que je fais), la Chine se sent confiante dans sa voie sans vouloir exporter son modèle (Horesh et Kavalski, 2014). Le modèle au sens strict d'un ensemble fini, n'existe pas chez les Chinois, il est toujours en train de se construire et de se perfectionner. Plutôt que le terme « modèle chinois » (中国模式, *zhong guo mo shi*), qui suscite de la méfiance de la part du gouvernement chinois considérant que l'expérience du développement de la Chine n'est pas forcément adaptée aux réalités africaines, les pays africains devant trouver leur propre voie de développement en tâtonnant selon les situations qui sont les leurs, c'est le terme « voie chinoise » (中国道路, *zhong guo dao lu*) qui est employée dans les discours officiels. La voie est expérimentale et originale, tandis que le modèle suppose la possibilité d'une transposition.

IV. L'initiative « La ceinture et la route », exemple de l'inter-régionalisme hybride

- 37 L'approche régionale s'affirme au cours de l'histoire dans la démarche africaine et chinoise. La participation des acteurs extérieurs dans le processus d'intégration africaine, dont fait partie la Chine, dote cette démarche d'une nouvelle caractéristique. Le terme d'inter-régionalisme nous permet de surmonter le malaise structurel et institutionnel mentionné plus haut (Santander, 2012). Ce niveau intermédiaire entre le système international et la région apporte de nouvelles possibilités et souplesses à la coopération internationale « dans le contexte de l'interdépendance croissante de l'économie et l'autorité politique fragmentée de la scène mondiale » (Giovanni, 2009).

- 38 La typologie proposée par Hanggi inclut quatre types d'acteurs : les groupes d'intégration régionale, les organisations régionales, les groupes d'États et les États (Hanggi, 2006). L'interrégionalisme (pur) est ainsi le résultat des activités entre institutions régionales ou entre groupes régionaux. Des formes « hybrides » existent pourtant quand il s'agit de relations entre un État et un groupe régional, un groupe d'États ou une organisation régionale, et lorsque le phénomène inclut des organisations régionales ou groupes d'États appartenant à des régions différentes, il est dénommé transrégionalisme.
- 39 Si on s'appuie sur cette typologie, la coopération sino -africaine encadrée par le FOCAC est bien un interrégionalisme hybride, dans la mesure où elle concerne un État (la Chine) et un groupe d'États ou des organisations régionales. La littérature sur l'interrégionalisme aborde dans la plupart des cas la politique de coopération de l'Union Européenne (Santander, 2013). Les analyses sont souvent marquées par l'aspect structurel du fait de l'avancement institutionnel de l'Organisation. Nous explorerons et soulignerons une autre vision ou approche de l'interrégionalisme en cours de construction, s'agissant de l'Asie et de l'Afrique, à l'exemple de l'initiative de la Chine « La ceinture et la route ».
- 40 Le Président chinois Xi Jinping a lancé en 2013 l'initiative « La ceinture économique de la route de la Soie et la route maritime de la Soie du 21^e siècle ». D'après la Commission nationale du Développement et de la Réforme, le choix du terme « initiative » met en avant l'idée de « partage », portée par le principe de « consultation ample, de construction conjointe et de bénéfices partagés ». Le Forum de « La ceinture et la route » pour la coopération internationale, qui a eu lieu à Pékin les 14 et 15 mai 2017, matérialise cette initiative par des rencontres de haut niveau, la signature d'accords, et de nouvelles pistes de coopération. Les 65 pays et régions concernés par l'initiative « La ceinture et la route » se répartissent en Asie, Europe et Afrique. Les coopérations régionales dans l'objectif d'améliorer les connectivités à l'intérieur des régions et entre les régions différentes sont mises en avant dans le projet.
- 41 « La construction de la ceinture et la route constituant un ouvrage systématique, il est impératif d'observer les principes de consultation commune, de construction conjointe et de partage, et de favoriser la

synergie des stratégies de développement des pays riverains », et « les pays riverains doivent conjuguer leurs efforts pour avancer ensemble vers l'objectif de bénéfices mutuels et de sécurité commune. Il faut s'appliquer à perfectionner les infrastructures régionales, à bâtir un réseau de transport terrestre, maritime et aérien sûr et efficace, et à porter l'interconnexion à un nouveau palier », peut-on lire dans un document de la Commission nationale du développement et de la réforme du ministère des Affaires étrangères et du ministère du Commerce de Chine de mars 2015, détaillant les principes sur lesquels reposent le projet et ses contenus.

- 42 Un réseau d'interconnexion, « intégré, tous azimuts et à divers niveaux » en matière de prise de décision, d'infrastructures, de commerce, de finance et de culture, constitue le mot-clé de cette initiative. Dans un contexte où la mondialisation est confrontée, plus que jamais, aux obstacles du protectionnisme et du communautarisme, et à leurs effets néfastes tels que les antagonismes religieux et idéologiques, la Chine se veut gardienne d'une mondialisation ouverte et équilibrée.
- 43 Sous cet angle, elle rejoint la Francophonie, qui préconise une autre mondialisation, caractérisée par l'équité, le respect de l'environnement et le droit au développement. Ces objectifs partagés sont d'ailleurs renforcés par le fait que des pays africains francophones sont concernés par « La ceinture et la route »⁶. D'autre part, ces pays, eux-mêmes, situés dans des régions différentes, nécessitent une connectivité renforcée dans leur région et entre les régions.
- 44 « La ceinture et la route » implique d'une part des coopérations bilatérales sous forme de nombreux accords, d'autre part elle sollicite la participation des organisations internationales et régionale⁷. En ce sens, elle illustre une sorte d'inter-régionalisme hybride. L'inter-régionalisme, à l'initiative d'un pays émergent, dont les parties prenantes sont des pays en voie de développement, repose sur des choix nouveaux parmi lesquels : la priorité accordée aux échanges transnationaux plutôt qu'à la construction institutionnelle, la primauté des liaisons tangibles par rapport à l'établissement de normes et de valeurs partagées.

- 45 La restauration de la voie ferrée Addis-Abéba-Djibouti est un exemple emblématique dans cette initiative, qui démontre la dimension régionale du projet. Le projet permet tout d'abord de désenclaver l'Éthiopie qui a perdu son accès à la mer après l'indépendance de l'Érythrée, et d'autre part de renforcer la place de Djibouti comme port important de la Corne d'Afrique. Ce projet correspond au besoin d'interconnectivité routière, ferroviaire et aérienne. Sa réalisation confirme la place des infrastructures dans les orientations politiques chinoise et africaine pour l'intégration régionale.
- 46 Djibouti et l'Éthiopie, encouragés par la Chine qui veut s'implanter davantage en Afrique de l'Est, jouent le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale à travers l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui regroupe Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud. La Chine a été « le seul partenaire qui nous a accompagnés sur cette voie » déclare Mahamoud Ali Youssouf, ministre des Affaires étrangères de Djibouti (Belaud, 2016).
- 47 « [...] Nos intérêts sont complémentaires » ajoute le Président de Djibouti Ismaïl Omar Guelleh. Mais les perspectives africaines sont diverses : « Quelle complémentarité y a-t-il entre les intérêts chinois et ceux de la République de Djibouti ? Une grande puissance économique, industrielle et militaire ne peut partager les mêmes intérêts qu'un petit pays, classé dans le groupe des Pays les Moins Avancés (PMA) » (Abdillahi Bahdon, 2016), une question récurrente lorsqu'il s'agit de la Chine en Afrique.
- 48 Ses besoins nationaux constituent pour la Chine une condition préalable à la coopération, et leur satisfaction est le moteur du développement. Pour Mahamoud Ali Youssouf, « Les pays ne se développent que lorsqu'ils ont des infrastructures » (Belaud, 2016). La Chine ne peut que souscrire à ce constat, elle en est l'illustration. Le cas de Djibouti est celui de la plupart des partenaires africains de la Chine qu'elle n'a rattrapés, si l'on s'en tient au PIB par habitant, qu'à la fin des années 1990, et dépassés par la suite. Les ambitions de Djibouti rencontrent les intérêts chinois et donnent une réalité à la carte des coopérations régionales (Meng, 2017).
- 49 La dimension régionale ne peut être négligée dans la réalisation du projet. Le chemin de fer Addis-Abéba-Djibouti constitue un maillon

des corridors définis par le PIDA, visant, selon le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, à « ressusciter le réseau ferré d'un corridor ARTIN (African Regional Transport Network) multi-modal hautement prioritaire en Afrique orientale, et à accroître les flux transfrontaliers de biens entre Djibouti et l'Éthiopie ». Ce projet implique deux organismes sous-régionaux : le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'IGAD. Ces derniers doivent jouer un rôle de « chevilles ouvrières » dans la planification et l'harmonisation des projets, entre les organes continentaux (Commission de l'UA, NEPAD) chargés du suivi et de la diffusion du processus de mise en œuvre au niveau continental, et les acteurs nationaux responsables de la conception des schémas directeurs des projets et de l'identification des infrastructures régionales intégrantes. L'inscription de la coopération sino-africaine dans le PIDA défini par le continent africain illustre le rapprochement entre les objectifs de la Chine et de l'Afrique dans le processus de régionalisation.

- 50 Il est avéré que les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle irremplaçable à jouer dans le mécanisme institutionnel de gestion des projets. Néanmoins, dans la pratique, elles ont, en plus des insuffisances financières, des difficultés à s'imposer dans l'élaboration des projets et à assumer la coordination lors de leur réalisation face aux États membres voulant préserver leur souveraineté et leurs intérêts particuliers⁸. À cela s'ajoutent encore les intentions et les stratégies des partenaires extérieurs.
- 51 Le mouvement d'intégration régionale, entamé depuis les indépendances, fait face à de nombreux obstacles, parmi lesquels la surcharge institutionnelle, le manque de volonté nationale, etc. Cette régionalisation « par le haut », c'est-à-dire par des ajustements et des modifications institutionnels à l'initiative des gouvernements, n'a pas permis plus d'efficacité. La construction institutionnelle caractérisée par la superposition d'instances et une évolution discontinue semble prendre le pas sur une régionalisation « par le bas », autrement dit, une régionalisation réelle représentée par les flux transnationaux, limités par le mauvais état voire l'absence d'infrastructures. La première ne peut trouver son utilité que dans le service à la seconde. La coopération de la Chine répond à ce besoin sans pour autant négliger les aspects politiques. Le développement du continent

comme objectif s'est posé bien avant l'implication de la Chine. Mais le développementalisme chinois est un apport opportun pour les dirigeants africains engagés sur cette voie. Leur adhésion aux projets chinois résulte plutôt de la recherche de réponses appropriées à des besoins réels que du simple mimétisme. Pour mener à bien les projets d'interconnexion régionale, les organisations sous-régionales représentent une plateforme indispensable pour coordonner les politiques des États membres et définir les attentes. Leur participation permet de mieux défendre les intérêts communs face aux enjeux multiples et aux acteurs extérieurs.

Conclusion

- 52 Les puissances émergentes d'Asie contribuent indéniablement au développement africain. Si elles n'y sont pas les premiers investisseurs, l'Inde et la Chine sont avec la Turquie les trois premiers employeurs. On peut cependant se demander si le développement porté par l'Asie ne serait pas de la même nature que celui annoncé par Truman au milieu du siècle dernier. Ce n'est pas le qualificatif « durable » qui lui est accolé aujourd'hui qui en modifierait le sens. Pas plus que « socialiste » n'adoucit les rigueurs de l'économie de marché, comme le montre le « modèle chinois ».
- 53 Mais en même temps que se mondialise le capitalisme, se mondialisent les alternatives qui s'expérimentent parfois à des échelles nationales. Les coopérations Sud-Sud n'ont pas pour objectif de changer les régimes politiques en place au nom d'idéaux universels. Les régimes évolueront ou non par la force des choses et/ou la volonté des peuples.
- 54 Les interactions n'ont pas les mêmes effets selon les partenaires en présence. Celles qui concernent l'Asie et l'Afrique sont à observer avec précaution. La Chine présente des caractères que n'ont pas d'autres acteurs, cependant les enjeux de sa coopération avec l'Afrique recoupent ceux de bien d'autres partenaires du continent.
- 55 Aborder les interactions sous le double angle de la régionalisation et du développement permet de mesurer la pertinence politique et l'opérationnalité technique d'une structuration territoriale au regard d'un processus de transformation globale. Bien que les États qui les

composent soient en formation, les dimensions régionales et sous-régionales offrent à l'audace africaine un cadre susceptible de concrétiser et d'assumer la place qui lui est assignée de toutes parts dans le futur proche.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdillahi Bahdon M. (2016), « Djibouti, la stratégie d'implantation chinoise », *Afrique education.com*, 25/02/2016, disponible sur : <http://afriqueeducation.com/politique/djibouti-la-strategie-d-implantation-chinoise>.
- Acharya A. (2014), « Global International Relations and regional worlds. A new agenda for internationalist studies », *International Studies Quarterly*, vol. 58, n° 4, p. 647-659.
- Alvergne C. (2007), « Quelles politiques territoriales pour inscrire l'Afrique dans la mondialisation ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 238, p. 203-216.
- An Chunying (2016), « Experiences and Lessons for Africa from China's Success in Economic Development », *Journal of Shanghai Normal University*, vol. 45, n° 2, p. 108-117.
- Awenengo Dalberto S. (2010), « Frontières et indépendances en Afrique subsaharienne, Compte rendu de colloque », *Afrique contemporaine*, n° 235, p. 73-83.
- Békolo-Ebé B. (2001), « L'intégration régionale en Afrique : caractéristiques, contraintes et perspectives », *Mondes en développement*, n° 115-116, p. 81-88.
- Belaud C. (2016), « Le développement de Djibouti lié à celui de l'Éthiopie, avec la Chine comme intermédiaire », *Afriqueexpansion.com*, 05/04/2016, disponible sur : <http://www.afriqueexpansion.com/fil-de-presse-manchettes/1380-le-developpement-de-djibouti-lie-a-celui-de-l-ethiopie-avec-la-chine-comme-intermediaire.html>, consulté le 23/03/2018.
- Bouquet C. (2003), « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 222, p. 181-198.
- Commission nationale du Développement et de la Réforme, ministère des Affaires étrangères, ministère du Commerce de Chine (2015), *Construire ensemble la Ceinture économique de la Route de la Soie et la Route de la Soie maritime du XXI^e siècle, Perspectives et actions*, 28 mars 2015, disponible sur : <http://www.fmprc.gov.cn/fra/zxxx/t1251984.shtml>, consulté le 02/02/2018.
- Coquery-Vidrovitch C. (2012), « Frontières africaines et mondialisation », *Histoire@Politique*, n° 17, p. 149-164.

Diouf A. (2006), « Afrique : l'intégration régionale face à la mondialisation », *Politique étrangère*, n° 4, p. 785-797.

Elsje F. (2005), « L'Éthiopie et le Kenya face au "modèle chinois" de développement. Une nouvelle carte pour l'Afrique ? », *Afrique contemporaine*, n° 253, p. 87-103.

Giovanni M. C. (2009), *La notion d'interrégionalisme: une lecture critique pour en construire une autre démarche d'analyse*, UNU-CRIS Working Papers W-2009/14, disponible sur <http://cris.unu.edu/la-notion-dinterr%C3%A9gionalisme-une-lecture-critique-pour-en-construire-une-autre-d%C3%A9marche-danalyse>, consulté le 02/02/2018.

Hanggi H. (2006), « Interregionalism as a multifaceted phenomenon. In search of a typology », dans Hanggi H., Roloff R., Ruland J., *Interregionalism and International Relations*, Abingdon-New York, Routledge.

Horesch N. et Kawalski E. (dir.) (2014), *Asian thought on China's Changing International Relations*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

Marx K. (1971), *Le Capital : critique de l'économie politique. Livre premier : Le développement de la production capitaliste*, Paris, Éditions sociales.

Katzenstein P. (1997), *A world of regions. Asia and Europe in the American Imperium*, Ithaca, Cornell University Press.

Kebe M.H. (2010), « Le panafricanisme dans le contexte de la mondialisation », *Présence Africaine*, n° 181-182, p. 221-249.

Korinman M. (2012), « Les tribulations de l'amiral Zheng He », *Outre-Terre*, n° 30, p. 9-20.

Li Anshan et Liu Haifang (2012), « On the Operation Mechanism of FOCAC and Its Relation with African Integration », *Teaching and Research*, vol. 47, n° 6, p. 57-65.

Liu Haifang et Li Anshan (2014), « On Operation Mechanism of FOCAC and its Potential Trends », dans Zhang H. et An C. (dir.), *Annual Report on Development in Africa, 2011-2012*, n° 16, Beijing, Social Sciences Academic Press, p. 131-146.

Liu Yishuang et Cui Guangqi (2017), « Wang Yi réaffirme l'engagement de la Chine à soutenir la lutte contre la pauvreté en Afrique », *Xinhua.org*, 22/06/2017, disponible sur : <http://french.peopledaily.com.cn/Chine/n3/2017/0622/c31354-9231701.html>.

La politique de la Chine à l'égard de l'Afrique (2006), 21/06/2006, disponible sur <http://bj.china-embassy.org/fra/zxxx/t230780.htm>, consulté le 21/07/2017.

Médard J.-F. (1991), « Autoritarismes et démocratie en Afrique noire », *Politique Africaine*, n° 43, p. 92-104.

Meng J. (2017), « La Chine à Djibouti et en Afrique de l'Est : la voie chinoise au croisement des routes, une idée qui fait son chemin », *Paix et sécurité européenne et internationale*, n° 6, disponible sur : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=1524>

Nubukpo K. (2014), « Cinquante ans d'Union monétaire ouest africaine : qu'avons-nous appris ? », *Revue d'économie financière*, n° 110, p. 145-164.

Forum sur la coopération sino-africaine – Plan d'action d'Addis-Abéba, 29/12/2003, disponible sur : <http://www.focac.org/fra/ltda/dejbzjhy/DO2009/t163459.htm>, consulté 29/07/2017.

Santander S. (2012), *Relations internationales et régionalisme : entre dynamiques internes et projections mondiales*, Liège, Presses universitaires de Liège.

Santander S. (2013), « L'Union européenne, l'interrégionalisme et les puissances émergentes, The EU, interregionalism and the rising powers. The case of the EU-Brazilian "partnership" », *Politique européenne*, n° 39, p. 106-135.

Savès J. (2017), « Émergence du "sous-développement" », *herodote.net*, 10/12/2017, disponible sur : https://www.herodote.net/20_janvier_1949-evenement-19490120.php, consulté le 23/03/2018.

Telo M., Fawcett L. et Ponjaert F. (2015), *Interregionalism and the European Union. A post-revisionist approach to Europe's place in a changing world*, London, Ashgate.

Yao G. (2016), « A Study on the New Dynamic of African Industrialization from Perspective of African Integration », *West Asia and Africa*, n° 249, p. 18-33.

NOTES

1 À savoir, l'Égypte, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Ghana, le Mali, la Guinée, le Soudan, l'Éthiopie et la Somalie.

2 Loin d'être une structure dominée par la Chine, le FOCAC a été créé à l'initiative des pays africains. Lors de la visite de Tang Jiaxuan, Ministre des Affaires Étrangères, en 1998 en Afrique, les dirigeants africains ont exprimé la volonté de créer un mécanisme qui a été évoqué officiellement par Monsieur Lila Hanitra Ratsifandrihamanana, Ministre des Affaires Étrangères de Madagascar à l'occasion de sa visite en Chine en 1999.

3 Entretien avec l'Ambassadeur du Sénégal en Chine, Beijing, 27 novembre 2014.

4 Le Premier ministre chinois, Li Keqiang a annoncé, lors du Sommet concernant l'Afrique au Forum économique mondial organisé au Nigeria en mai 2014, que la Chine continuerait à accorder la priorité à la construction des réseaux ferroviaires, routiers et aériens dans la coopération sino-africaine et à fournir l'assistance financière, personnelle et technique à cette fin.

5 Réflexions recueillies par l'auteure dans les entretiens avec les hauts fonctionnaires maliens, ivoiriens et sénégalais du 14 juillet au 1^e septembre 2014.

6 Les pays africains francophones concernés par cette initiative sont l'Égypte, Djibouti, Madagascar et l'île Maurice.

7 Plus de 70 organisations internationales ont participé au Forum de « la Ceinture et la Route » pour la coopération internationale les 14 et 15 mai 2017.

8 Prenons l'exemple de l'Union africaine, plus de 90 % de ses programmes sont financés par les bailleurs étrangers. L'indépendance financière est loin d'être une réalité.

RÉSUMÉS

Français

Les frontières, en tant que partie intégrante des États-nations, occupent une place importante dans leur formation. Les États africains en construction sont confrontés en même temps aux défis de la mondialisation, caractérisée par l'affaiblissement des frontières et l'intensification des mouvements transnationaux. Ces derniers, vus comme moteurs du développement, sont facilités par l'intégration régionale. L'implication des pays émergents dans la régionalisation africaine modifie la nature des interactions entre les pays africains et les acteurs extérieurs. L'exemple de la coopération sino-africaine nous permet d'observer les spécificités des visions et approches chinoises concernant les enjeux du développement et l'intégration régionale.

English

Borders, as an integral part of nation-states, occupy an important place in their formation. African states under construction are confronted at the same time with the challenges of globalization, characterized by the weakening of borders and the intensification of transnational movements. The latter, seen as engines of development, are facilitated by regional integration. The involvement of emerging countries in African regionalization modifies the nature of interactions between African countries and external actors. The example of the Sino-African cooperation allows us to observe the specificities of the Chinese visions and approaches concerning the stakes of development and regional integration.

INDEX

Mots-clés

développement, intégration régionale, coopération sino-africaine, pays émergents, initiative « La ceinture et la route »

Keywords

development, regional integration, Sino-African cooperation, emerging countries, "The belt and the road" initiative

AUTEUR

Jin MENG

Docteur en Science politique de l'Université Jean Moulin Lyon 3, chercheuse assistante à l'Institut d'études sur l'Asie occidentale et l'Afrique de l'Académie des Sciences sociales de Chine, Chercheuse associée à l'Institut d'Asie Orientale de l'École Normale Supérieure de Lyon.

IDREF : <https://www.idref.fr/198101422>

La *Chinafrique* en contextes académiques : Questionnements sur une rencontre non prévue et non aboutie avec la francophonie

David Bel

DOI : 10.35562/rif.599

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

Introduction

Problématique

Positionnement théorique et méthodologie

I. La *Chinafrique* en contextes académiques : quels liens avec la francophonie ?

I.1. Des étudiants africains de plus en plus nombreux sur les campus chinois

I.2. Une mobilité en sens contraire : de jeunes étudiants chinois de français en Afrique pour une première expérience professionnelle

I.3. D'autres éléments pour compléter ce tableau

II. Quelques questionnements sur cette rencontre

II.1. Une politique volontariste de la Chine en Afrique francophone ?

II.2. La mobilité des étudiants africains francophones en Chine interrogée à l'orée de la notion *d'investissement langagier* ?

II.2.1. Quelques pistes de recherche

II.3. En « francophonie universitaire chinoise », l'Afrique est une source de contrariétés

Conclusion

TEXTE

Introduction

- 1 L'emploi de plus en plus courant de l'expression *Chinafrique* traduit le fait que les relations entre l'Afrique et la Chine connaissent un développement considérable depuis plusieurs années, notamment dans le domaine économique. Si cette expression peut être perçue

comme descriptive, ce qui est le cas de sa version chinoise¹, désignant ainsi toute sorte de relations entre le géant asiatique et le continent africain, elle peut être sémantiquement beaucoup plus chargée, notamment dans sa version française, voire même ambivalente, surtout si, par effet de miroir, on évoque une autre expression assez proche, désignant également les relations entre un autre pays et l'Afrique, la *Françafrique*. On l'aura compris, ce glissement sémantique renvoie à un reproche récurrent fait à la Chine : la politique du « gagnant-gagnant », mise en place depuis plusieurs années, cacherait, dans les faits, un comportement néocolonialiste en Afrique².

- 2 Si le débat est complexe et a de multiples ramifications, de nombreux observateurs, lorsqu'ils évoquent la relation Chine-Afrique, ont surtout à l'esprit l'aspect économique (voir par exemple Adrézy et al., 2010). De fait, presque dix ans après la parution de l'enquête des journalistes Michel Beuret et Serge Michel, le dynamisme de la relation économique entre la Chine et l'Afrique ne se dément pas. En 2016, la Chine est devenue le premier investisseur en Afrique (Klasa, 2017) et l'on pourrait multiplier ainsi les exemples d'indicateurs économiques tout aussi significatifs. Pourtant, cette relation ne se limite pas à cette dimension. Les liens académiques se multiplient également : de nombreux étudiants africains viennent faire des études en Chine ; les Instituts Confucius sont de plus en plus nombreux à ouvrir leurs portes en Afrique ; enfin, de plus en plus d'étudiants chinois (notamment de français) trouvent un poste sur ce continent, une fois leurs études terminées. Or, un élément inattendu de cette relation est à signaler : la langue française y est, d'une manière ou d'une autre, présente.

Problématique

- 3 L'objectif de cet article est d'interroger les relations académiques Chine-Afrique à travers le prisme de la francophonie. Ce dernier terme est à prendre ici dans son sens le plus restreint et le moins politique possible (si tant est que cela soit possible), à savoir des personnes, des institutions, des pays qui font un usage, même partiel, de la langue française. En choisissant comme porte d'entrée la langue française, je cherche à savoir s'il est possible de mettre en évidence,

dans ces relations académiques entre la Chine et l'Afrique, des phénomènes qui, autrement, auraient échappé à l'observation. Pour ce faire, je vais poser une série de questionnements sur cette rencontre non prévue et peu interrogée avec la francophonie, mais avant cela, je souhaiterais expliciter mon positionnement théorique et méthodologique.

Positionnement théorique et méthodologie

- 4 Pour cet article, comme dans tous mes travaux de recherche, je m'inscris dans la tradition interdisciplinaire critique des sciences humaines et sociales³. Le courant critique a pour vocation d'interroger les évidences et de passer au crible les discours de toute sorte (officiel, historique, scientifique⁴ [...] mais aussi le « gros bon sens » [...]. Autrement dit, il s'agit de prendre un certain recul par rapport aux discours généralement acceptés et/ou peu questionnés, voire de les déconstruire afin, au final d'établir des liens et, si possible, construire un récit qui fait sens. L'analyse critique, dans le sens où je l'entends, est très liée à la sociohistoire : « le socio-historien veut mettre en lumière l'historicité du monde dans lequel nous vivons, pour mieux comprendre comment le passé pèse sur le présent » (Noiriel, 2006). Avoir systématiquement à l'esprit l'historicité des phénomènes sociaux à l'étude, quels qu'ils soient, implique de donner au mot « contexte » un sens fort : il s'agit d'un contexte qui intègre des éléments aussi bien historiques que contemporains afin de mettre à jour les différentes perceptions de la réalité des différents acteurs impliqués ainsi que les enjeux pour chacun d'entre eux.
- 5 Concernant les langues plus particulièrement, le cadre théorique de l'économie politique permet une analyse critique de la situation dans un cadre contextuel redéfini autour de la question des enjeux. Dans une approche en économie politique, on s'intéresse effectivement à la valeur des langues pour les acteurs directement impliqués : comme l'écrivent Canut et Duchêne, « si les langues rapportent, que rapportent-elles et à qui rapportent-elles ? » (2011).
- 6 D'un point de vue méthodologique, le présent article ne présente pas les résultats d'une recherche empirique qui aurait été menée en vue

de sa rédaction. Je souhaite plutôt présenter une réflexion théorique inscrite dans la triple filiation indiquée *supra* (courant critique, sociohistoire et économie politique des langues). L'objectif est de mettre en perspective des données secondaires issues de recherches que j'ai menées – dont ma thèse de doctorat⁵ – ou que d'autres ont menées, afin d'interroger la pertinence du rapprochement entre *Chinafrique* en contextes académiques et francophonie. Cet article est donc largement prospectif.

- 7 Je vais, dans un premier temps, essayer de mettre à jour des liens, plus ou moins ténus, entre d'un côté la *Chinafrique* en contextes académiques et d'un autre côté la francophonie, en m'appuyant sur différents éléments tirés de travaux de recherche existants. Dans une deuxième partie, je proposerai une analyse critique de ces différents liens, ainsi que des pistes de recherche possibles, notamment autour de deux notions qui pourraient permettre de mieux comprendre la situation et les enjeux : la notion d'*investissement langagier* et celle de *francophonie universitaire*. Dans la conclusion, je m'interrogerai sur l'aspect non abouti de cette rencontre avec la francophonie.

I. La *Chinafrique* en contextes académiques : quels liens avec la francophonie ?

I.1. Des étudiants africains de plus en plus nombreux sur les campus chinois

- 8 Si la relation entre la Chine et l'Afrique est ancienne⁶, la mobilité des étudiants africains vers la Chine est un phénomène également relativement ancien, plus qu'on ne le pense généralement. Ceci est lié aux relations entre les pays africains et la République populaire de Chine (ci-après RPC), qui vont se développer à partir des années 1950 au détriment de Taïwan : reconnaissance diplomatique mutuelle (reconnaissance par la RPC de nouveaux pays indépendants, reconnaissance par ces pays de la RPC⁷), participation au mouvement des non-alignés, fourniture par la Chine d'une assistance technique et logistique à certains pays pour conquérir leur indépendance (par

exemple l'Algérie), voire militaire, appui de nombreux pays africains à la RPC pour qu'elle récupère le siège de Taïwan à l'ONU [...]. Si, pendant des années, ces relations ont surtout été diplomatiques, et plus secondairement économiques, le volet académique n'était pas absent et il n'était pas rare de voir des étudiants africains sur les campus chinois dans les années 1960 (et même pendant la Révolution culturelle). Les premiers étudiants africains avaient été accueillis « au nom de l'internationalisme communiste⁸ » et une deuxième vague du fait de la reconnaissance par les autorités de leur pays de la RPC au détriment de Taïwan⁹. Le contexte politique a aujourd'hui beaucoup changé. Rares sont les pays qui reconnaissent encore Taïwan. Quant à l'idéal communiste, il ne semble plus être une priorité du gouvernement chinois depuis le passage à une « économie socialiste de marché » dans les années 1980¹⁰. En revanche, ce dernier a décidé, depuis les années 2000, de soutenir le développement de l'éducation en Afrique. Il s'est pour cela donné un cadre, le Forum de la coopération sino-africaine (FOCAC).

- 9 Réuni annuellement, le FOCAC est un « espace de discussions où sont notamment élaborés les accords et plans d'action, relatifs à l'enseignement supérieur, [il est] aussi devenu un des instruments prioritaires de la politique africaine en Chine au seuil des années 2000 » (Bredeloup, 2014). Ainsi, le volet académique (enseignement supérieur, recherche, mobilité des étudiants et des enseignants ...) de la relation Chine-Afrique a pris une place croissante ces dernières années, notamment depuis le forum de 2006 où le président chinois d'alors, Hu Jintao, a annoncé vouloir doubler le nombre de bourses annuelles attribuées aux étudiants africains (4000 au lieu de 2000 à ce moment-là). En 2012, le gouvernement chinois a franchi une nouvelle étape en lançant un programme triennal « Plan pour les jeunes talents d'Afrique » visant à former 30 000 Africains et à leur accorder 18 000 bourses. En mai 2017, ce sont 30 000 bourses qui ont été annoncés par le gouvernement chinois dans les trois années à venir. S'il est difficile de mesurer cette progression avec précision, les différentes statistiques ne semblent pas toujours renvoyer à la même réalité¹¹, deux éléments impressionnent : la croissance du nombre d'étudiants africains en Chine est exponentielle depuis une dizaine d'années¹². D'autre part, ce pays serait désormais la deuxième destination des étudiants issus de ce continent (50 000 étudiants)¹³,

certes encore loin derrière la France (95 000 étudiants) mais devant les États-Unis et l'Angleterre (40 000 étudiants chacun)¹⁴.

- 10 On assiste également de nos jours à une diversification géographique et universitaire. Si auparavant, « les étudiants africains de premier cycle passaient [...] les deux premières années à étudier le mandarin et à déchiffrer trois à cinq mille idéogrammes, le plus souvent à l'université des langues et cultures de Pékin¹⁵ » (Bredeloup, 2014), ceci est moins systématiquement vrai de nos jours. Nombreux sont ceux qui ont déjà appris, au moins partiellement, le chinois dans l'Institut Confucius de leur pays d'origine. De plus, les universités de destination sont beaucoup plus nombreuses, de niveaux variés et davantage répartis sur le territoire chinois. Les programmes offerts sont de plus en plus en anglais. Enfin, beaucoup d'étudiants sont soutenus par le gouvernement chinois et donc boursiers (mais pas toujours). La mobilité est donc en partie encadrée.
- 11 S'il est difficile de mesurer avec exactitude la part des étudiants issus des pays africains francophones, on peut assez facilement imaginer qu'ils en représentent une part non négligeable, sans pour autant en constituer la majorité. Effectivement, quasiment tous les pays du continent sont concernés par cette mobilité étudiante. L'Afrique francophone occupe donc toute sa place dans cette coopération académique décidée au plus haut niveau. Si l'on ne sait pas grand-chose de ces étudiants, comme nous le verrons *infra*, on peut en tout cas observer que « [...] la présence de ces étudiants africains souvent francophones sur les campus chinois entraîne une ouverture de facto vers ce continent (en même temps qu'elle en témoigne) » (Bel et Feussi, 2015).

I.2. Une mobilité en sens contraire : de jeunes étudiants chinois de français en Afrique pour une première expérience professionnelle

- 12 À leur arrivée en Chine, il n'est pas impossible que ces étudiants africains francophones croisent à l'aéroport, sans le savoir, de jeunes francophones chinois, fraîchement diplômés, s'appêtant à embarquer dans le même avion, mais en sens inverse.

- 13 Cette mobilité en sens contraire n'est pas *stricto sensu* une mobilité académique. Les étudiants ont effectivement déjà terminé leurs études et les universités ne sont pas vraiment engagées dans ce mouvement. Enfin, le but du séjour n'est pas de faire des études mais de travailler. Ces étudiants ne verront donc probablement jamais un campus africain, à moins qu'il s'agisse d'un chantier confié à une entreprise chinoise. Pourtant, cette mobilité est fortement liée à la vie de ces sections et départements de français¹⁶. D'abord parce que les entreprises viennent recruter directement sur les campus, souvent dès la troisième année¹⁷. Ensuite, parce qu'il s'agit la plupart du temps de la première expérience professionnelle de ces étudiants, qui vont donc utiliser leurs compétences linguistiques pour la première fois en Afrique. Enfin, ces débouchés bien rémunérés assurent à la fois une très bonne réputation à la spécialité universitaire de français en Chine et permettent à ces sections de se maintenir du fait d'un taux d'employabilité très élevé. Ainsi, on peut dire que l'Afrique est l'invitée non prévue de la francophonie universitaire chinoise, on peut même parler d'un paradoxe sur lequel je reviendrai *infra*.
- 14 Concernant les étudiants eux-mêmes, travailler en Afrique présente plusieurs avantages : outre le niveau de salaire déjà mentionné, d'autres avantages en nature peuvent s'ajouter, notamment au retour¹⁸. De plus, il y a peu d'exigence concernant les compétences demandées (essentiellement, maîtriser la langue française). Enfin, des éléments habituellement décisifs pour trouver un travail en Chine (l'importance des « relations¹⁹ », la réputation de l'université d'études [...]) jouent assez peu tant les besoins de main-d'œuvre sont importants.

85 % des étudiants [chinois] de français sont des étudiantes. Les entreprises ayant tendance à préférer les garçons (et beaucoup de familles semblent leur donner raison), ces derniers se retrouvent avec un capital monnayable sur le marché du travail – un capital linguistique (la maîtrise du français), un capital symbolique (l'université) et un avantage en terme de genre (être un garçon) – dont on peut imaginer la valeur étant donné leur faible nombre (Bel, 2017).

I.3. D'autres éléments pour compléter ce tableau

- 15 Afin de compléter ce portrait de la Chinafrique en contextes académiques à travers le prisme de la francophonie, on peut ajouter deux autres éléments : l'existence de centres chinois de recherche sur la francophonie et l'implantation d'Instituts Confucius en Afrique.
- 16 1. Les recherches sur la francophonie connaissent en Chine un développement qui reste encore timide. Elles se font dans le cadre de centres de recherche dont la plupart ont ouvert il y a moins de dix ans et dont l'activité réelle n'est pas toujours aisée à mesurer. Sont surtout impliquées de grandes universités de recherche situées dans les grandes villes universitaires chinoises : à Pékin (l'Institut de diplomatie²⁰), à Wuhan (l'Université de Wuhan), à Shanghai (l'Université Fudan²¹), liste à laquelle on pourrait ajouter l'Université du Zhejiang²². L'Afrique occupe dans ces recherches une place non négligeable mais il existe aussi de nombreux centres de recherche, parfois anciens (créés dans les années 1960), spécifiquement sur ce continent (Bassan, 2011).
- 17 2. L'ouverture un peu partout dans le monde d'Instituts Confucius est le résultat de la mise en place par la Chine d'une politique assumée de *soft power*. Conçus sur le modèle revendiqué des Alliances françaises, ils sont de nos jours environ 500, présents sur tous les continents.
- 18 Les Instituts Confucius sont de plus en plus nombreux en Afrique, notamment en Afrique francophone où on en compte une quinzaine, auxquels il faut ajouter quatre classes francophones. Le premier Institut Confucius à ouvrir en Afrique francophone l'a été au Cameroun²³ en 2007. Puis ont suivi Madagascar²⁴ en 2008, le Maroc²⁵, le Togo²⁶, le Bénin²⁷ et le Rwanda²⁸ en 2009, l'île de la Réunion²⁹ en 2010, le Congo-Brazzaville³⁰, le Sénégal³¹, le Burundi³², et encore le Maroc³³ en 2012, encore Madagascar en 2014³⁴, la Côte-d'Ivoire³⁵ en 2015, enfin la Guinée équatoriale³⁶ et l'île Maurice³⁷ en 2016. Il faut ajouter à cette liste quatre Classes Confucius au Mali³⁸, aux Comores³⁹, aux Seychelles⁴⁰ et en Tunisie⁴¹. Ainsi, si le rythme d'ouverture des Instituts Confucius en Afrique francophone a été important pendant cinq ans (de 2007 à 2012), il s'est ralenti depuis et semble s'accélérer à nouveau depuis

2015. De plus, deux pays africains francophones comptent deux Instituts Confucius : le Maroc et Madagascar. Sans être numériquement très importante, on peut observer que l'Afrique francophone n'a pas été mise de côté par la Chine.

- 19 Tous ces éléments, relativement disparates, nous indiquent que la *Chinafrrique* ne se réduit pas aux échanges économiques et diplomatiques. Il existe une dimension académique avec un fait à signaler : la langue française est présente, au moins en partie. Pourtant, on observe que cette rencontre est encore peu interrogée et même analysée par les chercheurs, ce qui, à mon sens pose problème. D'abord parce que cela laisse la porte ouverte à des analyses trop rapides, voire simplistes. Ensuite parce que les enjeux sont nombreux, liés à la présence des langues et aux rapports à la diversité, ici représentée de façon inattendue par la francophonie. Reprenons donc chacun de ces éléments et essayons de les (ré)interroger d'un œil critique.

II. Quelques questionnements sur cette rencontre

II.1. Une politique volontariste de la Chine en Afrique francophone ?

- 20 Le premier questionnement est d'ordre géopolitique. Dans les discours circulant sur la francophonie, une assertion est parfois mise de l'avant : la Chine aurait compris que l'avenir du français était en Afrique, avec comme sous entendu que d'autres pays ne l'auraient pas compris (ou pas accepté). Quelques arguments peuvent venir appuyer cette affirmation. Le plus souvent cité est que la Chine aurait mis en place une stratégie favorable au développement du français, notamment dans le cadre de ses relations avec l'Afrique. Effectivement, depuis le début des années 2000, l'enseignement du français au niveau universitaire connaît une croissance exponentielle puisqu'entre quatre et six universités chinoises ouvrent chaque année une section de français⁴² (Bel, 2017). D'autres arguments, de moindre importance, peuvent être mis de l'avant. Par exemple, le site officiel dédié au FOAC existe en trois versions : en chinois, en anglais et en

français. Et comme nous l'avons indiqué plus haut, la Chine a ouvert plusieurs Instituts Confucius en Afrique francophone.

- 21 Pourtant, ces arguments résistent assez peu à l'analyse, à commencer par le premier d'entre eux. Certes, le développement de l'enseignement du français est bien réel mais il ne concerne que le niveau universitaire et que les spécialités de français, beaucoup plus secondairement les écoles privées (et les Alliances françaises). Aucune augmentation n'est constatée aux autres niveaux. L'enseignement du français reste par exemple marginal et instable au niveau secondaire. Pour les universités chinoises ayant une section ou un département de français de même que pour leurs étudiants, la *Chinafrique* est une « conséquence heureuse » car elle offre des débouchés importants avec de bonnes conditions. Mais ce n'est pas une politique spécifique en direction de l'Afrique qui explique ce développement. Le français, comme les autres langues étrangères et comme toutes les spécialités universitaires, a largement participé au mouvement de massification de l'enseignement supérieur chinois à partir de la fin des années 1990 (Bel, 2017). Ainsi, le très fort développement de l'enseignement du français dans les universités chinoises depuis 2000 est d'abord et avant tout une externalité positive de ce mouvement de massification.
- 22 Concernant les Instituts Confucius, il est un fait avéré : ils sont peu nombreux en Afrique (moins de 10 % du total mondial : 48 sur un total de 511⁴³) et encore moins nombreux en Afrique francophone, contrairement à l'Amérique du nord⁴⁴ ou à l'Europe.
- 23 Quant au site Internet du FOCAC, la version française ne fait que décliner, en français, les éléments du langage officiel : comme pour les versions en chinois et en anglais, l'emphase y est mise sur les accords de coopération au plus haut niveau dans le domaine académique, qui n'est qu'une facette, dans ce domaine, de la politique « gagnant-gagnant ». On insiste également sur le fait que tous les pays sont concernés (donc y compris les pays francophones). Enfin on essaie à chaque fois d'inscrire ces relations académiques dans une ancienneté historique, qu'on veut rappeler. Quant à la politique de bourses attribuées aux étudiants, là encore, l'Afrique francophone ne semble pas particulièrement privilégiée.

- 24 Ainsi, dans tout ce qui a été indiqué *supra*, il est bien difficile de trouver des éléments pour affirmer qu'il existe une politique spécifique envers l'Afrique francophone. Si le gouvernement chinois, dans sa politique, prend en compte la réalité francophone, avant tout par pragmatisme, il n'a pas vraiment de stratégie spécifique, dans le domaine académique, envers l'Afrique francophone. Le développement en Afrique francophone fait partie d'une stratégie globale qui vise à permettre à la Chine de mieux s'implanter en Afrique.

II.2. La mobilité des étudiants africains francophones en Chine interrogée à l'orée de la notion d'investissement langagier ?

- 25 La littérature scientifique concernant les étudiants africains présents sur les campus chinois est encore parcellaire. La thèse de Samuel Okouma Mountou, publiée en 2008, est souvent citée. Mais outre le fait qu'elle commence à être datée, la dimension narrative semble l'emporter sur des analyses plus profondes. Les travaux plus récents de Bredeloup sont à signaler. Mais ils ont été menés avant le début de la récente vague. De plus, elle ne s'intéresse pas particulièrement à la dimension francophone. La recherche bibliographique menée ne m'a ainsi pas permis de dénicher d'autres travaux, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en existe pas.
- 26 Face à ce manque, on peut faire jouer son imagination de chercheur et se demander, idéalement, ce que l'on pourrait faire (quel programme de recherche l'on voudrait développer) et ce que l'on souhaiterait savoir.

II.2.1. Quelques pistes de recherche

- 27 Il faudrait tout d'abord pouvoir interroger ces étudiants, afin de comprendre leurs parcours, leurs représentations, et essayer d'en savoir plus sur les enjeux auxquels ils sont confrontés. Il faudrait le faire en se donnant un cadre théorique approprié. Plutôt que de les interroger seulement sur leur motivation, porte d'entrée (trop)

souvent privilégiée lorsque l'on s'intéresse au développement de l'enseignement d'une langue (on imagine alors la question principale des entrevues « pourquoi avez-vous choisi d'apprendre le chinois ? »), une autre notion pourrait être convoquée, celle d'investissement langagier, proposée par la linguiste canadienne Bonny Norton dans les années 1990.

[...] if learners invest in a second language, they do so with the understanding that they will acquire a wider range of symbolic and material resources, which will in turn increase the value of their cultural capital. Learners will expect or hope to have a good return on that investment (Norton Peirce, 1995).

- 28 Alexandre Duchêne a repris cette notion en insistant sur son aspect novateur, en ce sens qu'elle permet de remettre en perspective, voire même de « pondérer », la notion de motivation proposée notamment par Gardner et Lambert une vingtaine d'années auparavant (1972), notion devenue assez hégémonique⁴⁵ lorsqu'il s'agit de s'intéresser au développement de l'enseignement d'une langue, ce que l'on peut regretter :

Norton considère que l'engagement d'un apprenant dans l'apprentissage d'une langue n'est pas qu'une seule question de motivation individuelle, homogène et statique, mais aussi la résultante d'une lecture – parfois ambivalente, paradoxale et changeante – de l'ordre social. Cette lecture de sa réalité par l'apprenant permet en grande partie de comprendre comment et pourquoi il s'engage dans l'apprentissage en évaluant les bénéfices possibles – ou non – que l'apprenant pourrait escompter d'une telle démarche (Duchêne, 2016).

- 29 L'utilisation de cette notion, qui renvoie plus largement au cadre théorique de l'économie politique des langues, d'inspiration bourdieusienne, permettrait assurément de replacer l'apprenant africain de chinois dans son contexte, c'est-à-dire le contexte tel qu'il le perçoit et le définit, ce qui implique d'en savoir plus sur sa propre perception des enjeux. On peut imaginer que ces étudiants évoqueraient leur propre situation personnelle, économique et sociale, leur perception de la Chine, pays émergent, leur perception de leur propre pays, la place des différentes langues présentes dans

leur répertoire (langues parlées, apprises) et les options possibles qui y sont liées (opportunités économiques, mobilités). On peut imaginer que la perception des différentes destinations possibles (France, Belgique, Suisse, Québec, Chine... ?) pourrait nous amener à reconsidérer la mobilité étudiante internationale (généralement perçue comme Sud-Nord ; ici, on aurait affaire à des relations Sud-Sud, à moins de considérer ces visions comme dépassées⁴⁶) et la place qu'y occupent les différentes langues. Même si tout ce qui compose cet inventaire à la Prévert est très spéculatif, la perception de l'ordre social que ces étudiants africains présents en Chine ont, pourrait être porteur de sens et nous éclairer sur les raisons qui les ont conduits à apprendre le chinois puis à venir étudier en Chine. Evidemment, dans ce portrait, la place du français⁴⁷ est un élément qui nous intéresserait tout particulièrement et qui permettrait probablement de dépasser les visions habituellement avancées sur la francophonie et les raisons d'apprendre le français, en proposant un portrait plus complexe, où d'autres langues seraient présentes.

II.3. En « francophonie universitaire chinoise », l'Afrique est une source de contrariétés

30 La notion de « francophonie universitaire » est encore largement à définir mais paraît prometteuse. Dans un contexte national, comme celui de la Chine, elle peut être considérée comme un champ (Bourdieu, 2002) :

[...] au sein duquel la langue française est enseignée et où une réflexion est posée sur cet enseignement, dans un cadre défini – largement, mais pas totalement – par les acteurs locaux (institutions d'enseignement et de recherche, organismes de régulation, chercheurs, étudiants, gouvernement) [...]. Parler de francophonie universitaire chinoise revient donc à considérer aussi bien des acteurs que des institutions et des structures ainsi que, comme dans tout champ, des rapports de pouvoir (Bel, 2017).

31 Dans ce cas, les principaux acteurs en sont les étudiants, les enseignants et les responsables de département ; et les principaux lieux d'expression les départements (ou sections) eux-mêmes.

- 32 On pourrait multiplier les qualificatifs pour désigner l'émergence de l'Afrique dans cette francophonie universitaire chinoise : la « contradiction » africaine, la « contrariété » africaine, le « paradoxe » africain. Car si l'Afrique propose des débouchés professionnels importants, elle représente en même temps une menace symbolique pour la valeur du français.

[...] le professeur de français était un célébrant : il célébrait un culte de la langue française, il défendait et illustrait la langue française et il renforçait les valeurs sacrées. Ce faisant, il défendait sa propre valeur sacrée [...]. De même que les gens qui ont passé quinze ans de leur vie à apprendre le latin, lorsque leur langue se trouve brusquement dévaluée, sont comme des détenteurs d'emprunts russes [...]
(Bourdieu, 2002).

- 33 Les enseignants de français peuvent effectivement avoir intérêt à se référer au français de France pour « récupérer » le prestige lié à ce pays, à sa langue et sa littérature ; de ce point de vue, les variations et plus encore, l'Afrique, dont l'image est négative en Chine, ne sont pas les bienvenues : « le francophone africain ne semble pas être un locuteur légitime, ni le français qu'il parle (et la manière dont il le parle) ni sa littérature. Il existe au contraire une norme de référence, qui est celle de la France et qui est vue comme unique » (Bel, 2017). Dans cette bataille d'images autour des langues et autour du français, l'Afrique est souvent perdante. Ainsi, « enseignants comme départements et sections de français se livrent [...] à un numéro d'équilibriste, *surfant* sur l'image positive du français (et de la France) tout en prenant en compte la réalité, notamment les emplois en Afrique » (Bel, 2017). On peut observer qu'il n'y a pas, que ce soit de la part des enseignants ou de la part des départements/sections, une volonté d'investissement dans l'Afrique.
- 34 La notion d'investissement langagier, plutôt que celle de motivation, permet ici de mieux comprendre la situation de ces apprenants chinois de français.

[...] comprendre l'investissement langagier nécessite non pas uniquement de comprendre comment l'apprenant – investi ou pas dans la chose – interprète le contexte social dans lequel il évolue, mais requiert aussi une analyse des processus qui conduisent ou

empêchent l'apprenant à s'investir dans la langue, en prenant en compte les acteurs, les structures, et les conditions du marché qui définissent la légitimité et créent les conditions de l'investissement (Duchêne, 2016).

- 35 La vision de l'ordre social et les rapports de force symboliques ne sont pas favorables à l'Afrique; celle-ci n'est pas valorisée. Les étudiants se trouvent donc écartelés entre des discours et des réalités contradictoires : des discours qui valorisent la France et la norme linguistique de la France (valeur symbolique forte) et des mobilités professionnelles particulièrement rémunératrices vers l'Afrique. Ainsi, du point de vue étudiant, la question de « l'investissement langagier » légitime se pose avec beaucoup d'acuités. Quant aux sections de français, on peut se demander si leur croissance serait aussi forte sans ces débouchés en Afrique. Car le besoin de francophones en Chine même n'est pas très important, notamment du fait que les entreprises françaises ne font pas de la maîtrise du français un critère déterminant d'embauche.

Conclusion

- 36 Ces francophones se croisent sans vraiment se rencontrer. Dans cette *Chinafrique* en contexte académique, la francophonie est présente, mais le français n'est pas une langue d'échanges. Il faut dire que cette présence du français n'était prévue ni d'un côté ni de l'autre.
- 37 Du côté africain, le choix a été fait par ces étudiants d'investir dans l'apprentissage du chinois avec, peut-être, en tête l'idée d'utiliser l'anglais également comme langue de communication (voir d'études) en Chine⁴⁸. En tout état de cause, ces étudiants, quelle que soit la ou les raison(s) de ce choix, ne s'attendent probablement pas à accorder au français une place particulière. Du côté chinois, si l'Afrique s'est imposée comme le débouché professionnel de très nombreux étudiants de français, ceci n'était pas particulièrement prévu au départ non plus. Cette rencontre avec l'Afrique francophone est aussi une rencontre avec la diversité francophone. Or en Chine, il y a beaucoup de difficultés à appréhender cette diversité francophone, à la penser et, même, à la nommer⁴⁹. On a ainsi non seulement affaire

à une rencontre non prévue mais, également, non aboutie. Faut-il s'en satisfaire ? Assurément non.

- 38 La francophonie universitaire chinoise, notamment, aurait tout intérêt à profiter de cette aubaine qu'est la présence croissante d'étudiants africains francophones sur les campus chinois. Il s'agit d'une richesse indéniable qui est ignorée et inexploitée. Aussi voudrais-je terminer en forme d'appel à mes collègues chinois. Les pistes à explorer sont nombreuses. Un rapprochement de ces étudiants africains francophones, parfois physiquement présents à seulement quelques centaines de mètres, pourrait être envisagé avec les départements et sections de français. Différents formats de coopération pourraient être envisagés⁵⁰. Plus systématiquement, les départements et sections de français pourraient proposer des conférences, voire même des cours d'introduction à l'Afrique francophone. Même si la Chine ne fait pas partie du territoire de compétences de l'OIF, celle-ci pourrait aussi jouer un rôle⁵¹, probablement en collaboration avec l'un de ses opérateurs, l'Agence universitaire de la Francophonie. Les étudiants chinois partent souvent travailler en Afrique sans avoir rencontré un africain avant, ni même avoir quelques connaissances de base sur le pays visité. Les échanges suggérés plus haut permettraient de combler ces manques.
- 39 Une dernière piste à explorer consisterait à mobiliser les francophones chinois ayant travaillé en Afrique. A leur retour, il est intéressant de remarquer que leurs propos ne sont plus aussi caricaturaux⁵². On pourrait imaginer des conférences communes, entre des étudiants africains francophones et d'anciens étudiants de français de retour d'Afrique. On peut enfin envisager quelques perspectives de recherche. Outre la connaissance insuffisante de cette vague récente d'étudiants africains en Chine qu'il faudrait combler, par l'étude plus systématique de leurs parcours, on pourrait imaginer que ces centres de recherche sur la francophonie s'intéressent davantage aux questions éducatives et linguistiques. La Chinafrique est également très peu abordée d'un point de vue académique. Des études pourraient être menées en ce sens, en gardant à l'esprit qu'il peut y avoir porosité entre différents types de mobilité⁵³.

40 Enfin, comme on l'a indiqué à plusieurs reprises, les départements et sections chinois de français ne sont pas particulièrement favorables à l'Afrique. A-t-on pourtant des situations particulières et surtout des évolutions récentes ? Car s'il est bien un point commun entre la Chine et l'Afrique, c'est la rapidité et l'importance des changements. Là encore une analyse plus fine des représentations, ce que j'ai à peine esquissé dans mon travail doctoral, pourrait être menée.

BIBLIOGRAPHIE

Andrézy A., Marteau J.-F. et Raballand G. (2010), « La Chinafrique, mythes et réalité », *Études*, vol. 9, p. 413, p. 151-162.

Bassan M. (2011), « Principaux centres et instituts chinois de recherche sur l'Afrique », *Outre-Terre*, vol. 4; n° 30, p. 397-408.

Bel D. (2014), « Universités de classe mondiale : le cas chinois. Une vision systémique », dans Laforest M., Breton G., Bel D. (dir.), *Réflexions sur l'internationalisation du monde universitaire : points de vue d'acteurs*, Paris, Archives contemporaines, p. 29-54.

Bel D. (2017), *Économie politique du développement de l'enseignement du français en Chine au niveau universitaire. Entre discours et réalités*, thèse de doctorat, Université de Montréal.

Bel D. et Feussi V. (2015), « La Chinafrique en contextes universitaires : une francophonie non prévue ? », dans Bel D., Huver E. (dir.), *Prendre la diversité au sérieux en didactique / didactologie des langues. Contextualisation- universalisme : des notions en face à face ?*, vol. 12, n° 1, p. 169-189.

Bergère M.-C. (2000), *La Chine de 1949 à nos jours*, Paris, Armand Colin.

Beuret M. et Michel S. (2008), *Pékin à la conquête du continent noir*, Paris, Grasset.

Bourdieu P. (2002), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.

Brédeloup S. (2014), « Pluralité des parcours des étudiants ouest-africains en Chine », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, vol. 13, 02/06/2014, disponible sur : <http://cres.revues.org/2631>, consulté le 23/03/2018.

Canut C. et Duchêne A. (2011), « Introduction - Instrumentalisations politiques et économiques des langues : le plurilinguisme en question », *Langage et société*, n° 136, p. 5-12.

Duchêne A. (2016), « Investissement langagier et économie politique », *Langage et société*, n° 157, p. 73-96.

Huver E. et Bel D. (2015), « Introduction », dans Huver E. et Bel D. (dir.), *Prendre la diversité au sérieux en didactique / didactologie des langues. Altériser, instabiliser : quels enjeux pour la recherche et l'intervention ?*, Paris, L'Harmattan, p. 245-278.

Kernen A. et Guex A. (2016), « Partir étudier en Chine pour faire carrière en Afrique ? Les jeunes diplômés africains des universités chinoises expérimentent la localisation du personnel des entreprises chinoises », *Fondation Maison des sciences de l'homme, Recherche et prospective*, n° 111 (avril 2016).

KLASA F. (2017), *The Africa Investment Report, Financial time*.

Korinman M. (2011), « Les tribulations de l'amiral Zheng He », *Outre-Terre*, vol. 30, n° 4, p. 9-20.

Laforest M. (2014), « Avant-propos », dans Laforest M., Breton G., Bel D. (dir.), *Réflexions sur l'internationalisation du monde universitaire : points de vue d'acteurs*, Paris, Archives contemporaines.

Noiriel G. (2006), *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte.

Norton Peirce B. (1995), « Social identity, investment, and language learning », *TESOL Quarterly*, n° 29, p. 9-31.

NOTES

1 中国非洲 (en pinyin : zhōngguó fēizhōu).

2 Cet article a été rédigé dans le cadre d'un projet de recherche soutenu par la province du Guangdong : « Projet de la Réforme éducative/pédagogique du Guangdong » (本文是“广东省2015年度高等教育教学改革项目：基于神经语言学的法语专业国际化办学”的阶段性成果。项目批准文号：粤教高函[2015]173号”).

3 Tradition interdisciplinaire dont mon parcours témoigne également : d'abord formé en histoire, j'ai plus tard bifurqué vers les sciences de l'éducation et plus particulièrement la didactique des langues étrangères et secondes et l'économie politique des langues.

4 C'est-à-dire le discours produit par les chercheurs, discours qui peut – doit – également être interrogé.

5 Dans le cadre :

- du projet DIFFODIA (voir Huver et Bel, 2015 pour plus d'informations) : une recherche menée avec Valentin Feussi (Bel et Feussi, 2015).

- du RIMES (voir Laforest, 2014 pour plus d'informations) : mes travaux sur l'internationalisation des universités chinoises (Bel, 2014).

- de ma thèse de doctorat qui a pour titre : « Économie politique du développement de l'enseignement du français en Chine au niveau universitaire. Entre discours et réalités » (Bel, 2017).

6 On pourrait remonter au moins jusqu'au 14^e siècle et évoquer la figure de l'amiral Zheng He (Korinman, 2011).

7 « Premier pays de l'Afrique de l'Ouest à établir des relations diplomatiques avec la Chine, la Guinée entraîna dans son sillage le Mali puis le Ghana. Dès 1959, une ambassade chinoise fut ouverte à Conakry et, l'année suivante, Sékou Toure fut le premier chef d'État africain à se rendre en Chine. En 1961, Kwame Nkrumah, le leader ghanéen, chantre du panafricanisme entreprit, à son tour, le voyage » (Bredeloup, 2014, p. 142-143).

8 Cette première vague d'étudiants africains venait de Guinée, du Ghana, du Mali et du Soudan (Bredeloup, 2014, p. 143).

9 Pays concernés : Somalie, Kenya, Ouganda, Tanzanie et Zambie.

10 Voir Bergère (2000) pour plus d'informations.

11 Le chiffre de 2000 étudiants africains en Chine est souvent cité pour 2003. Mais s'agit-il des seuls étudiants boursiers ou de l'ensemble des étudiants africains ? La réponse varie selon les sources.

12 Une multiplication par 26 du nombre d'étudiants africains en Chine est souvent citée entre 2003 et 2015 (de 2 000 à 50 000 étudiants). Là encore, les sources sont rarement citées.

13 Là encore, une donnée chiffrée peu documentée. De plus, il semblerait que ces étudiants soient surtout inscrits dans des programmes de langues ou des programmes non diplômants.

14 Selon l'Institut de statistiques de l'UNESCO, chiffres de 2015. Cité par exemple dans l'article de presse suivant : <http://edition.cnn.com/2017/06/29/africa/african-students-china-us/index.html>.

15 北京语言大学 (en pinyin : *Beijing Yuyan Daxue*).

16 Il peut s'agir de département de français (系) ; plus souvent, il s'agit d'une section – littéralement d'un point d'enseignement (教学点) – rattachée à une faculté de langues étrangères.

17 Ce sont souvent des anciens étudiants de l'université, travaillant en Afrique, qui viennent faire le recrutement.

18 Par exemple, obtenir le *hukou* (permis d'établissement) d'une grande ville chinoise (Pékin, Shanghai...).

19 Le *guangxi*.

20 Le *Centre de recherche sur la francophonie* de l'Institut de diplomatie de Chine (nom en chinois : 外交学院法国与法语国家研究中心) a ouvert en 2009. Il a d'abord pour mission d'organiser des activités de recherche (projets, organisation de colloques et séminaires, réception de chercheurs...). Il est également un lieu de documentation et d'enseignement. Les thèmes abordés sont les pays francophones et l'OIF sous différents aspects. Bien que ce centre soit interdisciplinaire, il traite surtout des questions liées à la coopération internationale et au développement. Les langues de recherche et de communication sont le chinois et le français. Site officiel : <http://fyzx.cfau.edu.cn/>.

21 Le *Centre de recherche sur les pays francophones* de l'Université Fudan (nom en chinois : 复旦大学法语国家研究中心) a été fondé en 2010. Site internet non-disponible au moment de notre recherche.

22 L'*Institut des sciences humaines francophones*. Nom en chinois : 浙江大学法语地区人文科学研究所.

23 Cameroun : 40 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Partenariat entre l'Université de Yaoundé 2 et l'Université normale du Zhejiang.

24 Madagascar : 25 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Partenariat entre l'Université d'Antananarivo et l'Université normale du Jiangxi.

25 Maroc : 31 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Partenariat entre l'Université Mohammed V (Rabat) et l'Université des études internationales de Pékin.

26 Togo : 39 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Partenariat entre l'Université de Lomé et l'Université des études internationales de Sichuan.

27 Bénin : 35 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Partenariat entre l'Université d'Abomey-Calavi et l'Université Jiaotong de Chongqing.

28 Rwanda : 6 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014), mais un net recul du français est à noter depuis la mise en place récente d'une politique linguistique défavorable à la langue française. Partenariat entre l'Institut d'éducation de Kigali et l'Université Jiaotong normale de Chongqing.

29 95 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Partenariat entre l'Université de La Réunion et l'Université normale de Chine du Sud.

- 30 Congo-Brazzaville : 58 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Partenariat entre l'Université Marien Ngouabi et l'Université Jinan.
- 31 Sénégal : 29 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Partenariat entre l'Université Cheikh Anta Diop (Dakar) et l'Université du Liaoning.
- 32 Burundi : 8 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Hébergé par l'Université du Burundi. Nom du partenaire chinois non trouvé.
- 33 Partenariat entre l'Université Hassan 2 (Casablanca) et l'Université des études internationales de Shanghai.
- 34 Partenariat entre l'Université Toamasina et l'Université Ningbo.
- 35 Côte d'Ivoire : 34 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Partenariat entre l'Université Félix Houphouët Boigny et l'Université de Technologie de Tianjin.
- 36 Guinée équatoriale : 29 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Partenariat entre l'Université nationale de Guinée équatoriale et l'Université des études internationales du Zhejiang.
- 37 Maurice : 73 % de francophones selon l'OIF. Partenariat entre l'Université de Maurice et l'Université des sciences et technologie du Zhejiang.
- 38 Mali : 17 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014).
- 39 Comores : 25 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014).
- 40 Seychelles : 53 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014). Il semblerait que cette Classe Confucius soit devenue un Institut. Mais cette information n'a pas pu être confirmée.
- 41 Tunisie : 54 % de francophones selon l'OIF (Wolff, 2014).
- 42 Dans ces sections de français, le français est la spécialisation universitaire 法语专业 (*fáyǔ zhuānyè*) des étudiants. Il s'agit d'un enseignement extensif et organisé dans le cadre d'un programme national. Les étudiants obtiennent un diplôme universitaire national de premier cycle appelé 学士 (*xuéshì*), après un cursus de quatre années d'études appelé 本科 (*běnkē*).
- 43 Chiffres de 2017. Source : site Internet du *hanban*.
- 44 110 rien qu'aux États-Unis. Au Canada, il y en a 12, soit presque autant que dans toute l'Afrique francophone.
- 45 Les travaux sur la motivation sont de nos jours devenus classiques (par exemple l'opposition motivation instrumentale / motivation intégrative

proposée par Gardner ou encore motivation extrinsèque/motivation intrinsèque proposée par Dörnyei. Ils ont eu une grande influence sur les sciences de l'éducation et sur la didactique des langues étrangères et secondes. Ils sont au cœur des approches communicatives en lien avec la définition des besoins des apprenants (Richer, 2012).

46 Ce que l'auteur de ces lignes aurait tendance à penser, notamment lorsqu'on considère le cas de la Chine.

47 Comme on peut le constater avec les informations contenues dans les notes de bas de page *supra* sur les pays abritant un Institut Confucius, le pourcentage de francophones en Afrique francophone est souvent faible, quasiment toujours inférieur à 50 %, ce qui devrait nous amener à questionner la notion même d'Afrique francophone.

48 Pour certains, pourtant, ce choix d'études en Chine n'était pas toujours le premier, comme j'ai pu moi-même le constater il y a quelques années avec des étudiants mauriciens à la faculté de dentisterie de l'Université Université Sun Yat-sen de Canton : les témoignages recueillis faisaient alors état d'un choix par défaut, après un refus de visa étudiant en France. Kernén et Guex ont repéré le même phénomène, pour des raisons financières (2016, p. 11). Notons tout de même que ceci n'est pas nécessairement spécifique à la Chine : on peut, par exemple, observer cette « francophonie par défaut » également au Québec avec des personnes qui souhaitaient, à l'origine, émigrer en France. Ceci dit, la situation par rapport à la Chine est peut-être en train de changer, eu égard à la place qu'occupe désormais ce pays dans le monde.

49 Il n'y a pas, en chinois – à l'instar de nombreuses autres langues comme l'anglais – de mot pour traduire le terme francophonie.

50 Pourraient être envisagés :

- des interventions ponctuelles en classe, notamment en troisième année dans le cours de francophonie (cours non obligatoire mais suggéré par le programme national) ;
- des stages d'enseignement ;
- voire même des embauches à temps partiel comme enseignant (sous réserve que le statut d'étudiant le permette) ;

De manière plus individuelle, les départements/sections de français pourraient travailler avec les facultés recevant ces étudiants, afin de

favoriser des échanges de bons procédés (le traditionnel échange de cours de langues : cours de chinois contre cours de français).

51 Exemples : sensibilisation des étudiants africains francophones, avant leur départ, à l'existence de cette francophonie universitaire chinoise et de son dynamisme, fourniture de matériel pédagogique aux départements / sections de français, organisation en Chine de formations de sensibilisation à la francophonie africaine (littérature, spécificité du français, histoire, culture...), voire soutien pour monter des cours de FOS (le français technique en Afrique centrale, le français commercial en Afrique de l'ouest ...).

52 Décivant « une réalité complexe, ils ne sont pas non plus nécessairement négatifs ou uniquement négatifs. De plus, il semblerait que la « vie en enfer » se soit finalement déroulée sans encombre [...] : l'Afrique n'est plus décrite dans une altérité radicale, ni présentée comme un bloc unique ; des similarités avec la Chine sont même mises de l'avant » (Bel, 2017, p. 268).

53 La sphère des études et celle des affaires ne sont pas nécessairement hermétiques. Les étudiants français travaillent souvent pendant leurs études comme interprète, par exemple à la foire de Canton. Et il n'est pas rare que des étudiants africains commencent des études en Chine et finissent par faire des affaires.

RÉSUMÉS

Français

Les relations entre la Chine et le continent africain sont de plus importantes de nos jours, notamment au point de vue académique. La langue française est d'une manière ou d'une autre présente dans ces relations : mobilité d'étudiants africains francophones vers la Chine, mobilité de jeunes diplômés chinois francophones vers l'Afrique, installation d'Instituts Confucius dans des pays africains francophones [...]. Dans cet article, une réflexion est proposée sur cette rencontre non prévue, d'une certaine manière non souhaitée, dans tous les cas non aboutie, entre d'un côté la Chinafrique en contexte académique et, de l'autre, la francophonie.

English

Relations between China and Africa have quickly developed, especially in the academic field. As a matter of fact, French language is somehow involved in these relations: francophone African students going to China for further study; newly graduated francophone young Chinese going to Africa

for a first work experience; Confucius Institutes established in African French speaking countries etc. In this article, I propose to analyze this unexpected and, to some extent, unwanted, meeting between Sino-African academic relations on one hand and « francophonie » on the other hand.

INDEX

Mots-clés

Chinafrique, Francophonie, Instituts Confucius, investissement langagier

Keywords

relations China-Africa, Confucius institutes, Francophonie, investment and language learning

AUTEUR

David Bel

En poste à l'Université Normale de Chine du Sud à Canton depuis 2005 (enseignant de FLE et responsable de département) et chargé de cours dans plusieurs universités canadiennes depuis 2010 (Université de Montréal, UQO, UBC), David Bel est docteur en didactique (Université de Montréal, 2017). Membre du comité de lecture de la revue internationale *Recherches et applications* et de plusieurs réseaux de recherche, il est consultant pour l'OIF.

IDREF : <https://www.idref.fr/142939986>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0001-9324-5768>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000140709688>

La francophonie en Chine : perspectives linguistique et culturelle

Li Zhang

DOI : 10.35562/rif.506

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

I. La francophonie comme langue et culture en Chine

I.1. Une croissance inédite de l'enseignement de la langue française en Chine

I.2. Quelques plateformes représentatives de la promotion des cultures francophones

II. Dynamiques du développement de la francophonie en Chine

Conclusion

L'Afrique francophone, un terrain potentiel de coopération culturelle entre la Chine et l'OIF

TEXTE

- 1 Inventé par Onésime Reclus à la fin du XIX^e siècle, le terme de francophonie désigne initialement l'ensemble des pays et des peuples qui parlent français. Mais avec l'évolution et l'enrichissement du sens de ce terme, on distingue désormais la Francophonie avec un « f » majuscule qui désigne le dispositif institutionnel organisant les relations entre les pays francophones et la « francophonie » avec un « f » minuscule qui renvoie aux locuteurs de français. Parmi les sens attribués au mot « francophonie », c'est le sens linguistique et culturel qui est mis en avant, en effet, pour beaucoup, la francophonie est avant tout une langue commune parlée, comprise et enseignée, s'ancre donc dans l'apprentissage et l'éducation linguistique ; et pour la Francophonie institutionnelle, promouvoir la langue française et la diversité culturelle figure sur ses principales missions.

- 2 Donc, si on parle de la francophonie chinoise, elle peut renvoyer à deux aspects : tout d'abord, il s'agit des locuteurs de français. En Asie, c'est la Chine qui accueille la plus grande communauté française : plus de 30 000 Français vivent en Chine en 2016, le nombre de locuteurs de français sera plus important si on compte les francophones venus d'autres pays. Et puis, elle renvoie à la diffusion de la langue et de la culture françaises qui se développe rapidement depuis une dizaine d'années. C'est la dimension linguistique et culturelle qui intéresse la présente recherche.
- 3 La Chine n'est pas du monde de la Francophonie, mais contrairement à certains pays traditionnellement francophones où la francophonie tend à perdre du terrain face à la concurrence de l'anglais, la diffusion de la langue et de la culture françaises ont connu une croissance sans précédent en Chine. Donc ce travail vise à comprendre les dynamiques de cette prospérité en examinant d'abord le *statu quo* de la francophonie chinoise, enfin on essaierait d'analyser des pistes potentielles de coopération entre la Chine et la Francophonie dans le domaine culturel.

I. La francophonie comme langue et culture en Chine

- 4 La prospérité de la francophonie se traduit d'abord par l'essor de l'enseignement du français en Chine et ensuite le progrès de la diffusion des cultures francophones à travers des plateformes représentatives.

I.1. Une croissance inédite de l'enseignement de la langue française en Chine

- 5 C'est à partir du milieu du 19^e siècle que le français est enseigné en milieu institutionnel en Chine. Et après, au fur et à mesure de la naissance et du développement du système de l'enseignement supérieur moderne en Chine, le français est retenu dans le système de l'éducation des langues étrangères, mais d'une importance

secondaire. L'anglais occupe toujours une place qu'aucune langue étrangère ne peut égaler.

- 6 Un véritable bouleversement s'est produit à partir de l'année 2000, avec une explosion du nombre des établissements qui offrent l'enseignement ou la formation du français, le nombre des universités ayant le français comme spécialité a été triplé pour s'élever à 153 en 2014 (OIF, 2014a), un record mondial. De nos jours, la Chine compte déjà plus de 100 000 apprenants de français, la langue de Molière est devenue une des principales langues étrangères enseignées tant dans le système scolaire que dans les établissements de formation de langues.
- 7 L'enseignement du français en milieu institutionnel peut se diviser en trois catégories. D'abord, le français comme une spécialité dans les établissements d'enseignement supérieur. En plus de la croissance fulgurante du nombre, le niveau de l'enseignement du français s'est approfondi : parmi ces 153 universités, 37 offrent un master en études françaises, et 6 sont habilitées à conférer le grade de docteur en langue et études françaises (OIF, 2014b) dans la mesure où la langue française est aussi une langue de recherche, les domaines de recherche les plus courants sont la littérature française, la traduction, la linguistique et les pays francophones. Ensuite, la langue française est enseignée comme seconde langue étrangère destinée le plus souvent aux étudiants qui ont choisi l'anglais comme première langue.
- 8 En Chine, tous les étudiants en langues doivent apprendre une autre langue vivante, généralement, les étudiants qui sont spécialisés dans d'autres langues étrangères au lieu de l'anglais sont obligés d'apprendre l'anglais comme seconde langue étrangère. Pour ceux qui ont pour spécialité l'anglais, on peut faire son choix entre plusieurs langues proposées par l'université qui sont souvent le japonais, le français, le russe ou l'allemand. Et c'est le japonais et le français qui sont les plus choisis. Comme environ 80 % des universités chinoises ouvrent la spécialité d'anglais au premier cycle universitaire, le nombre des étudiants qui apprennent le français comme seconde langue étrangère doit être assez considérable. La troisième catégorie de l'enseignement du français, c'est le français sur objectifs spécifiques, cette catégorie est beaucoup moins importante que les

deux premières en termes de nombre des apprenants, mais le nombre des établissements et universités proposant ce genre d'enseignement tendent à s'accroître ces dernières années. Il s'agit des universités qui ont des programmes de coopération éducative avec des partenaires français, qui concernent principalement des écoles d'ingénieurs, aussi des spécialités telles que le tourisme, la médecine traditionnelle chinoise, la gestion commerciale. Dans ce cas, la langue française est une langue d'enseignement au lieu d'une spécialité. Les étudiants de ce genre de programme sont inscrits dans une spécialité non linguistique, mais ils suivent des cours intensifs de français avant que l'enseignement de spécialité soit progressivement donné en français.

- 9 Outre les universités, certaines écoles secondaires ouvrent aussi des classes de français, mais elles sont peu nombreuses, concentrées dans de grandes villes, telles que Beijing, Shanghai, Guangzhou, Tianjin, Wuhan. Le français dans ce niveau est enseigné soit comme deuxième langue étrangère optionnelle, soit comme cours magistral, c'est-à-dire, une des épreuves du l'examen national d'entrée à l'université (*gaokao*) qui est considéré comme l'examen le plus important du système éducatif chinois. En Chine, les lycéens sont accordés le droit de choisir la langue de l'épreuve langue étrangère du *gaokao*, mais par rapport à l'anglais, rares sont ceux qui choisissent le français ou d'autres langues qui sont perçus plus difficiles.
- 10 À côté du système scolaire, il existe aussi d'autres établissements qui offrent la formation de la langue française parmi lesquels l'Alliance française est la plus renommée. Depuis l'ouverture de la première Alliance française en Chine continentale dans les années 1980, le nombre a considérablement augmenté pour atteindre 15 aujourd'hui¹. Avec quelque 23 000 apprenants en 2016, la Chine se classe au 6^e rang de tous les pays où l'Alliance française est présente. Les Alliances françaises sont les opérateurs majeurs de l'action culturelle de la France. En outre, un grand nombre de centres de formation privés de français émergent depuis une dizaine d'années pour répondre aux différents besoins des apprenants de français : la plupart d'entre eux apprennent le français pour étudier en France, et d'autres sont motivés par l'intérêt pour la langue, le besoin de travail, ou l'émigration au Canada.

- 11 Il serait convenable de signaler que l'essor du français n'est pas un cas isolé en Chine, avec la diversification de l'enseignement des langues étrangères qui prend forme depuis la réforme et l'ouverture de la Chine, plusieurs langues étrangères, comme le japonais, l'allemand, l'espagnol, le russe, se développent également.
- 12 La langue est le véhicule de la culture, la diffusion de la langue donnera, d'une certaine manière, l'impulsion à la promotion de la culture qui à son tour consolide la diffusion de la langue.

I.2. Quelques plateformes représentatives de la promotion des cultures francophones

- 13 Avec la réforme et l'ouverture, la Chine accorde de plus en plus d'importance aux échanges et à la coopération culturelle avec le monde extérieur en encourageant le dialogue entre différentes cultures. Ce qui crée un environnement favorable à la diffusion de différentes cultures en Chine.
- 14 La diffusion des cultures francophones en Chine est caractérisée par la multiplication et la diversification des manifestations culturelles organisées par de différents acteurs qui sont la France, la Chine, l'OIF et d'autres pays du monde francophone. Des plateformes influentes se sont progressivement formées au fil du temps et jouent un rôle capital dans la promotion des cultures francophones, et aussi celle de la langue française. Comme la culture contient un sens très large, ici on se contenterait de citer quelques plateformes culturelles représentatives qui sont liées étroitement à la langue française.
- 15 C'est à partir de l'année 2003 qu'une nouvelle vague d'échanges culturels entre la France et la Chine a été déclenchée, marquée par la création des Années croisées France-Chine. Créé à l'initiative des chefs d'État des deux pays, cet événement qui inaugure une manifestation culturelle d'une ampleur sans précédent est perçu comme une étape significative dans l'histoire des relations franco-chinoises. Il est composé de deux volets : l'Année de la Chine en France et l'Année de la France en Chine et a duré deux ans allant d'octobre 2003 à septembre 2005. C'est la première fois que la Chine organise une année culturelle avec un pays étranger. Pendant l'Année

de la France en Chine, plusieurs centaines de manifestations ont été organisées à travers la Chine pour présenter les multiples facettes de la culture française. Cet événement a remporté un grand succès qui porte les relations bilatérales, notamment l'échange culturel, entre les deux pays vers un plus haut niveau.

- 16 C'est grâce à ce succès que le festival sino-français « Croisements » a été créé en 2006 pour prendre relais des Années croisées, il est devenu le plus grand festival culturel étranger en Chine et le plus grand festival culturel français à l'étranger. Il s'agit de la plateforme la plus importante pour faire connaître la culture française au public chinois. Douze éditions du festival se sont déjà déroulées depuis sa création, au total plus d'un millier d'événements ont été organisés à travers toute la Chine², couvrant presque toutes les expressions de la culture : littérature, danse, musique, sculpture, photographie, peinture, théâtre, cinéma, architecture, art visuel, nouveaux médias. Même le plus jeune public chinois est aussi visé avec des films d'animation et de marionnettes, par exemple. Cette activité rassemble au total environ 15 millions de spectateurs depuis 2006.
- 17 Citons l'exemple de l'année 2017, le festival s'est déroulé du 6 mai au 9 juillet, et 65 programmes ont été présentés, soit 216 événements dans 30 villes de Chine. D'ailleurs, beaucoup de personnalités françaises de différents domaines culturels – cinéma, littérature, bandes dessinées, art moderne, sport – sont mobilisées pour venir à la rencontre des Chinois. Dans le but d'intéresser davantage le public chinois à la culture française, le festival « Croisements » invite chaque année des personnalités culturelles chinoises qui ont du rapport à la France et à la culture française comme marraines ou parrains pour partager leur compréhension sur la culture française. Avec des programmes riches, variés, créatifs, cette plateforme expose de divers aspects de la culture française, contribue de façon efficace à la connaissance des Chinois sur la France.
- 18 Une autre vitrine assez connue du public chinois pour présenter les cultures des pays francophones, c'est la fête de la Francophonie qui se déroule en mars de chaque année à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie. Faisant partie de la célébration mondiale de l'OIF, cette fête est organisée en partenariat avec les ambassades des États et gouvernements membres de l'OIF en Chine.

En 2017, c'est la 22^e édition qu'elle célèbre en Chine. À l'instar du festival « Croisements », la fête de la Francophonie se déroule dans une centaine de villes chinoises pendant vingt jours, proposant divers programmes couvrant un grand nombre de disciplines culturelles, et mais aussi des activités pédagogiques : concours de chanson, de traduction de poésie, de théâtre, etc. Il serait nécessaire de mentionner le débarquement en Chine de la fameuse Dictée de Pivot à l'occasion de la journée internationale de la Francophonie en 2016. Organisée par l'ambassade de France sur le réseau social Wechat³ (*weixin*), la première édition a attiré près de 30 000 joueurs sur Wechat, d'où une grande nouveauté de la fête : étendre l'influence des événements culturels au moyen des nouveaux outils.

- 19 Différente du festival « Croisements » qui vise principalement la présentation de la culture française, la fête de la Francophonie a deux priorités : l'une est la promotion de la langue française, étant donné que cette fête est créée pour célébrer la langue française, c'est pourquoi une grande importance est accordée aux activités pédagogiques qui sont bien conçues pour les apprenants et les enseignants francophones ; l'autre priorité consiste à promouvoir les cultures francophones, cet objectif est mis en relief depuis ces dernières éditions en mettant à l'honneur chaque année une région francophone : en 2016, c'était l'Afrique francophone et en 2017, l'accent est mis sur la culture francophone du Maghreb. La particularité de la fête de la Francophonie réside dans le fait qu'elle mobilise des ressources des pays francophones au nom de l'OIF, ainsi fait ressortir leur diversité. Cette plateforme comprend non seulement les pays francophones européens et le Canada qui sont bien connus des Chinois, mais aussi des pays africains que les Chinois connaissent moins. Donc les cultures qu'elle présente par les manifestations culturelles sont plus diversifiées et plus enrichissantes, apporte ainsi à la langue française une dimension culturelle bien différente.
- 20 La troisième plateforme importante est initialement construite par la Chine et prend progressivement de l'importance en s'inscrivant dans le cadre du Dialogue sino-français de haut niveau sur les échanges humains. Il s'agit du concours « Les As du français », un événement culturel très récent mais son influence se répand rapidement au-delà de la frontière chinoise en l'espace de quatre ans : nombreux sont des

participants qui font leurs études dans des pays francophones, donc deux castings sont établis en France et au Canada pour encourager plus de participation. Cette émission télévisée qui se déroule tous les deux ans a été initialement créée en 2013 par la chaîne francophone de la télévision nationale de la Chine (CCTV-F). Sous forme de concours, cette émission met en scène des Chinois doués en langue française. Au moyen de jeux et d'épreuves diversifiés, les candidats montrent leur niveau de langue tout en exposant leurs connaissances culturelles sur la francophonie. Intégré à partir de l'année 2015 dans le cadre du Dialogue franco-chinois de haut niveau sur les échanges humains, cet événement a obtenu le soutien et l'aide des autorités chinoises et françaises, et les rangs des partenaires grossissent sans cesse : à des partenaires français s'ajoutent des pays et régions francophones tels que la Côte Ivoire, Maurice, le Canada et le Québec et l'OIF qui est représentée par TV5 MONDE.

- 21 Il est à souligner que le Dialogue sino -français de haut niveau sur les échanges humains, mis en place par les chefs d'État en 2014, est le dispositif du plus haut niveau en la matière entre les deux pays. Il s'agit du troisième mécanisme de coopération sino-français, à côté du Dialogue stratégique et du Dialogue économique et financier de haut niveau sino-français. Ils sont considérés comme les trois piliers des relations bilatérales. Ce dispositif a pour objectif l'intensification de la coopération pragmatique dans dix secteurs tels que l'éducation, la science, la culture, la santé, le sport, les médias, le tourisme, la coopération entre les jeunes et entre les femmes, ainsi que la coopération décentralisée. Depuis sa création, un grand nombre de projets sont lancés dont la coopération d'éducation qui tient une place prioritaire : une dizaine d'accords signés portent sur l'enseignement supérieur, la mobilité des étudiants, l'enseignement des langues, la formation conjointe des talents, etc. Par exemple, le projet de la « classe de la langue française », lancé depuis 2014, vise à enseigner la langue française et les mathématiques en français dans des écoles secondaires chinoises, pour le moment douze établissements participent à ce projet. La France envoie des professeurs français à ces écoles afin de leur donner des soutiens pédagogiques. De plus, un autre projet est aussi lancé par le gouvernement chinois pour financer en 5 ans dix milliers d'étudiants chinois afin de les encourager à étudier en France. Ces mesures font

de ce mécanisme la plateforme la plus importante sur les échanges culturels entre les deux pays, qui contribuera certainement à la promotion de la langue et les cultures françaises.

- 22 Force est de noter qu'en plus de ces plateformes qui fonctionnent régulièrement à l'échelle nationale, les Alliances françaises, l'Institut français, les Consulats, les universités chinoises organisent également tout au long de l'année de nombreuses activités culturelles et pédagogiques aux niveaux locaux et régionaux autour de la langue et la culture françaises, par exemple, concours de la chanson, concours oratoire, etc., les participants sont généralement les étudiants de français.
- 23 La diffusion de la langue favorise la promotion de la culture, réciproquement, la multiplication des activités culturelles consolide l'expansion de la langue.

II. Dynamiques du développement de la francophonie en Chine

- 24 Le développement remarquable de l'enseignement du français et des cultures francophones en Chine est lié à plusieurs acteurs qui y jouent un rôle facilitateur.
- 25 Tout d'abord, la Chine y joue un rôle non négligeable. L'entrée du monde dans une nouvelle ère de mondialisation et d'information signifie le rapprochement des peuples et la multiplication des échanges entre les pays. Dans ce contexte, le rôle des langues, nationales ou étrangères, devient prépondérant. D'une certaine manière, la langue constitue un outil, une identité, une ressource, et une force d'un pays. Cela pousse le gouvernement à accorder une haute attention à l'enseignement des langues étrangères. Avec le progrès de la mondialisation et l'ouverture de la Chine, la diversification de l'enseignement des langues étrangères s'impose comme une tendance inéluctable. De plus, face à un monde où les conflits de toutes sortes ne manquent pas, le dialogue entre différentes cultures est plus que jamais encouragé par la communauté internationale. La Chine, ouverte à l'extérieur depuis 1978, étant à la fois participant, bénéficiaire, constructeur de la

mondialisation, s'attache beaucoup au rôle de la culture dans les relations extérieures.

- 26 Outre cette dynamique venant de l'extérieur, les facteurs internes de la Chine jouent aussi, qui se traduisent dans trois domaines. Politiquement, la Chine entretient une très bonne relation non seulement avec la France : les deux pays ont établi un partenariat stratégique global en 2004, mais aussi avec les autres pays francophones, en particulier les pays africains. Les bonnes relations politiques conditionnent les échanges de toutes sortes entre deux parties, et influencent ainsi directement les échanges culturels et l'enseignement des langues étrangères du pays. Le festival « Croisements » et les As du français sont les fruits de l'approfondissement des relations sino-françaises. Deuxièmement, le développement économique chinois aiguise les demandes des talents qui maîtrisent les langues étrangères et qui connaissent les cultures étrangères. Pour la diffusion du français en Chine, il est à noter que les relations économiques et politiques privilégiées avec les pays africains jouent un rôle majeur. La Chine est le plus grand partenaire commercial du continent africain, en 2017, plus de 10 000 entreprises chinoises investissent en Afrique. Cela explique en partie l'explosion du nombre des universités ouvrant une spécialité de français depuis 2000, une année où un nouveau chapitre dans les relations sino-africaines est ouvert avec la création du Forum sur la coopération sino-africaine.
- 27 En effet, les échanges croissants avec l'Afrique stimulent grandement la demande de diplômés en français. Travailler comme interprète ou traducteur dans des sociétés chinoises présentes en Afrique constitue un des principaux débouchés professionnels pour les étudiants en français. Enfin, sur les plans culturel et éducatif, les échanges culturels et la mobilité des étudiants entre la Chine et les pays francophones facilitent la promotion du français et des cultures. Sous l'impulsion du développement économique et de la multiplication des échanges culturels avec les pays étrangers, la Chine est devenue en 2012 le premier pays au monde par le nombre d'étudiants envoyés à l'étranger. Et la France, avec sa qualité d'éducation et ses frais scolaires raisonnables, figure parmi les pays les plus attractifs pour les étudiants chinois qui sont déjà le deuxième contingent d'étudiants étrangers dans l'Hexagone. Avec plus de

10 000 étudiants en Chine en 2015, la France est le 1^{er} pays européen et le 10^e pays d'origine des étudiants étrangers en Chine.

- 28 Un autre acteur majeur est la France : en tant que puissance culturelle, elle sait bien jouer la carte de la langue et de la culture pour accroître son influence dans le monde. Elle témoigne d'une flexibilité et d'une innovation dans l'élaboration et l'exécution de la politique culturelle. C'est plutôt une politique de coopération culturelle que la France met en œuvre en Chine (Lei, 2016, 1) : la coopération bilatérale avec la Chine représentée par le festival « Croisement », et la coopération multilatérale avec d'autres pays francophones et l'OIF, qui se concrétise dans la fête de la Francophonie. Le réseau culturel français qui repose sur l'Institut français et l'Alliance française en Chine joue un rôle déterminant dans la diffusion de la culture. Un autre succès de la stratégie française consiste à diffuser sa culture en soulignant le dialogue et les échanges culturels avec la Chine, par exemple, parmi les activités organisées par les festivals culturels, les programmes comme une exposition de photographies ayant pour thème la Chine, des rencontres entre des artistes français et chinois, la reprise des chansons chinoises en français ne sont pas rares. Cette méthode de promotion correspond à la volonté de la Chine de renforcer la compréhension mutuelle à travers les échanges culturels. L'attachement à la diffusion de la culture et les tactiques appropriées de la diffusion favorisent le progrès de la francophonie en Chine.
- 29 Si les efforts de la France, la coopération et le soutien de la Chine sont indispensables à ce progrès, d'autres pays du monde francophone et l'OIF ont aussi fait leur contribution. Ils participent, de plus en plus activement, à l'organisation des festivals et des concours de la francophonie, intensifient leur soutien à la diffusion de la langue et des cultures. Par exemple, le lauréat du premier prix de la Dictée de Pivot se voit offrir un voyage en France et en Suisse par les ambassades des deux pays, et celui du deuxième prix un voyage au Québec par les Bureaux du Québec en Chine. Les partenaires des As du français sont aussi diversifiés grâce à la participation de Maurice, la Côte d'Ivoire et l'OIF.
- 30 Enfin, il est à souligner que la diversité culturelle, vision de culture partagée par la Chine, la France et le monde francophone, donne une

impulsion non négligeable au développement de la francophonie en Chine. De « l'exception culturelle » à l'adoption de la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », les pays francophones et la Francophonie ont joué un rôle déterminant et sont considérés comme les précurseurs de la défense de la diversité culturelle. Quant à la Chine, s'imprégnant de « l'harmonie dans la diversité », conception de culture préconisée par la philosophie traditionnelle, elle s'oppose toujours à l'hégémonie et la standardisation culturelles et lutte activement pour la préservation et la promotion de la diversité culturelle. L'action culturelle chinoise consiste, d'une part, à préserver la spécificité de la culture chinoise tout en diffusant dans le monde entier la culture chinoise et d'autre part, à promouvoir les échanges et l'inspiration mutuelle entre les civilisations à travers les contacts actifs avec les différentes cultures. Comme le président chinois Xi Jinping l'a souligné dans le discours prononcé lors de sa visite de l'UNESCO en 2015 : « Il nous faut favoriser le respect mutuel et la coexistence harmonieuse entre les différentes civilisations et faire des échanges et de l'inspiration mutuelle entre les civilisations un pont d'amitié entre les peuples, un moteur de progrès pour la société humaine et un trait d'union pour la paix dans le monde », la connaissance et l'inspiration mutuelles passent d'abord par l'apprentissage de la langue, c'est dans cet esprit que la Chine encourage le développement de l'enseignement des langues étrangères et les échanges culturels avec différents pays.

Conclusion

L'Afrique francophone, un terrain potentiel de coopération culturelle entre la Chine et l'OIF

- 31 Les analyses sur le développement de la langue française et des cultures francophones font croire que la francophonie continuera à se développer en Chine, d'autant qu'elle devient un enjeu assez important pour toutes les parties concernées. Pour la Francophonie, la promotion de la langue française et des cultures francophones est une de ses principales missions à laquelle elle attache toujours beaucoup d'importance. Quant à la France, en tant qu'un des

premiers pays dans le monde qui ont élaboré la politique culturelle extérieure, elle sait bien jouer sur la culture pour maintenir et élargir son influence sur la scène internationale, et est ainsi reconnue comme une puissance culturelle. Dans ses actions culturelles, la promotion de la langue française occupe une place extrêmement importante. En ce qui concerne la Chine, le développement de la francophonie, d'une part, répond à ses besoins de moderniser et diversifier l'enseignement des langues étrangères, favorise le développement économique et social en contribuant à la prospérité de l'industrie de formation en langues étrangères et à la mobilité des étudiants chinois à l'étranger ; d'autre part, ce développement lui permet non seulement d'établir des contacts avec l'OIF - sept universités chinoises sont devenues membres de l'AUF, TV5 MONDE manifeste son soutien aux As du Français comme partenaire important- mais aussi d'ouvrir des voies de coopération avec plus d'acteurs dans le domaine culturel, c'est bien là où résiderait l'enjeu de ce développement : il existe une grande potentialité de coopération à explorer au sujet de l'Afrique pour la Chine et l'OIF.

32 Avec la création du Forum sur la coopération sino-africaine en 2000, les relations sino-africaines entrent dans une nouvelle période caractérisée par l'intensification des échanges politiques et des coopérations économique et commerciale. En effet, en passant en revue l'évolution des relations sino-africaines depuis la fondation de la République populaire de la Chine, on constate que les échanges politiques, puis la coopération économique et commerciale étaient successivement privilégiées dans les relations bilatérales et que les échanges culturels y occupaient une place relativement moins importante. Cela pourrait s'expliquer par le paysage international et le développement social et économique chinois dans de différentes époques.

33 Mais avec l'essor des échanges économiques et l'approfondissement des relations politiques, les champs de coopération sino-africaine tendent à se diversifier, l'importance de la culture est valorisée et de plus en plus d'attention est prêtée à la culture. Les relations Chine-Afrique dans le domaine culturel sont portées à un nouveau palier : les échanges et la coopération culturels sont institutionnalisés dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine, les formes et les contenus se multiplient et se diversifient en couvrant presque tous

les domaines culturels, et plusieurs marques d'échanges culturels sont créées, telles que « Cultures in Focus », les années croisées culturelles. En outre, les acteurs des échanges culturels tendent à se diversifier, bien que les gouvernements soient encore les acteurs dominants, les échanges populaires menés par les acteurs non-étatiques, les organisations et les entreprises culturelles par exemple, se multiplient depuis 2006. Donc, la prospérité des échanges et de la coopération culturels marque les relations sino-africaines depuis ces dix dernières années, mais cela n'empêche qu'il existe des potentialités à explorer pour la Chine, qui constitueraient aussi les champs de coopération éventuelle entre la Chine et l'OIF, on pourrait citer deux points pour discuter des pistes de coopération.

- 34 Du point de vue de zone linguistique, les échanges et la coopération culturels entre la Chine et l'Afrique concernent essentiellement les pays anglophones, par exemple, parmi les cinq pays africains où les centres culturels chinois sont installés, seul le Bénin est pays francophone. Ce déséquilibre linguistique a attiré l'attention de certains universitaires qui conseillent à l'autorité chinoise de tenir compte des pays francophones (Wu, 2017). En outre, avec l'essor des échanges culturels, la coopération sino-africaine dans le secteur de l'industrie culturelle est attendue par les pays africains et la Chine. Les pays africains accordent une grande importance à cette industrie en la considérant comme un moyen de réduire la pauvreté et d'améliorer l'image du pays et la Chine, elle soutient, d'une part, le développement de l'industrie culturelle des pays africains en aidant à construire des parcs d'industrie culturelle en Chine pour favoriser le commerce des produits culturels ; d'autre part, elle encourage les entreprises chinoises à investir dans le continent africain, la coopération dans l'industrie de cinéma et de télévision, le tourisme ont déjà commencé.
- 35 Pour ces sujets, la coopération entre l'OIF et la Chine serait envisageable, d'abord, l'aide au développement de l'Afrique, précisément, des pays francophones est leur souci commun, et toutes les deux parties travaillent à la promotion de la diversité culturelle, cela jette la base de la coopération bilatérale pour le développement culturel et économique des pays africains francophones. Ensuite, en matière de ressources, la Chine et l'OIF pourraient se compléter. Pour la Chine, le nombre des entreprises

implantées en Afrique est encore faible, la coopération culturelle est essentiellement dirigée par le gouvernement, alors que la dynamique et la prospérité de la coopération nécessitent la participation et l'impulsion des entreprises et d'autres acteurs. De plus, selon les expériences des entreprises culturelles chinoises en Afrique, elles sont confrontées à de nombreux défis par manque de connaissances sur les politiques fiscales, les lois et les cultures locales etc. Dans ce cas, il serait envisageable de faire des projets en coopération avec des organisations internationales, par exemple l'OIF qui dispose des ressources humaines, des expertises, des connaissances sur les pays africains francophones et qui est très expérimentée en exécution des projets sur la culture, l'éducation, la jeunesse et la femme, etc. Le développement de l'industrie culturelle profite à celui de l'économie locale, à la préservation de la diversité culturelle, correspond bien à l'intérêt de la Francophonie. Enfin, pour renforcer les échanges et la coopération culturels entre la Chine et les pays francophones, la Francophonie pourrait profiter des plateformes existantes pour faire connaître la culture de ces pays. Les échanges doivent se faire dans les deux sens, mais en réalité, dans l'ensemble, pour la Chine, le « go out » (se tourner vers l'international) l'emporte sur « bring in » (introduire en Chine) dans ses échanges culturels avec l'Afrique, et pour une meilleure inspiration et compréhension mutuelle, il serait nécessaire d'introduire davantage la culture des pays africains à travers la multiplication des rencontres et des manifestations culturelles africaines, de ce fait, la Francophonie pourrait y trouver de concert avec la Chine plus de champs d'action. Donc, l'Afrique francophone est non seulement une dynamique du développement de la francophonie en Chine mais elle constitue aussi un terrain potentiel de coopération culturelle entre la Chine et l'OIF.

BIBLIOGRAPHIE

Articles

Lei F. (2016), « Coopération culturelle : stratégie innovante de la France pour la diffusion de la culture au monde », *Études Françaises*, vol. 101, n° 2, p. 1-9. (雷霏 ,

《文化合作：法国对外文化传播的突围之策》，法国研究，第2期（总101期），2016，第1-9页.

Li C. (2006), « Premières analyses sur l'histoire de l'éducation des langues étrangères de la Chine », *Journal de l'Institut des Langues étrangères N° 2 de Beijing*, vol. 138, n° 8, p. 1-4. (李传松, 《中国外语教育史初探》, 北外第二外国语学院学报, 第8期 (总138期), 2006, 第1-4页.

Sa R, Wang M. (dir.), (2014), « Exploration et pratique du français sur objectif scientifiques-ingénieurs en Chine », *Études sur l'éducation d'ingénierie supérieure*, n° 4, p. 135-143. (萨日娜, 王梅等, 《工程师法语教学在中国的探索与实践》, 高等工程教育研究, 第3期, 2014, 第135-143页.

Wang K. (2011), « Politique d'enseignement des langues étrangères et le développement social et économique », *Le monde des langues étrangères*, n° 1, p. 2-7. (王克非, 《外语教育政策与社会经济发展》, 外语界, 第1期 (总142期), 2011, 第2-7页.

Wang M., Qi T. J. (2012), « Études sur les tactiques de la diffusion de la culture de l'Alliance française », *Études Françaises*, vol. 84, n° 1, p. 79-85. (王明利, 戚天娇, 《法语联盟文化传播策略研究》, 法国研究, 第1期 (总第84期), 2012, 第79-85页.

Wu C. (2017), « Réflexions sur la disposition stratégique de la diffusion en Afrique de la culture chinoises », *Communication internationale*, n° 11, p. 44-46. (吴传华, 《关于中国对非洲文化传播战略布局的思考》, 对外传播, 第11期, 2017, 第44-46页.

Yao J. (2015), « Les nouveaux défis et la planification stratégique de l'investissement de la Chine en Afrique », *Gestion transnationale*, n° 5, p. 39-45. (姚佳梅, 《中国在非洲投资的新挑战及战略规划》, 跨国经营, 第5期, 2015, 第39-45页.

Article de presse

Pilling D. (2017), « Que cherche la Chine en investissant autant en Afrique ? », *Jeune Afrique*, 14/07/2017, disponible sur : <http://www.jeuneafrique.com/mag/453084/economie/cherche-chine-investissant-autant-afrique/>, consulté le 12 août 2017.

Ouvrage

OIF (2014), *La langue française dans le monde 2014*, Paris, Éditions Nathan.

Pages web

Consulat général de France à Canton, « Dictée de Pivot. Défiiez le chatbot de Faguowenhua », 03/01/2017, disponible sur : <https://cn.ambafrance.org/Dictee-de-Pivot-Defiez-le-chatbot-de-Faguowenhua>, consulté le 12 août 2017.

Institut français, « Festival Croisements en Chine, 8^e édition », disponible sur : <http://www.institutfrancais.com/fr/actualites/festival-croisements-en-chine-8e-edition>, consulté le 12 août 2017.

Institut français, « Festival Croisements 2017 », disponible sur : <http://www.institutfrancais.com/fr/actualites/festival-croisements-2017>, consulté le 12 août 2017.

Faguowenhua, « Festival Croisements », disponible sur : <http://croisements.faguowenhua.com/>, consulté le 13 juillet 2017.

Fondation Alliance Française, *Les Alliances françaises dans le monde 2016*, disponible sur : <http://www.fondation-alliancefr.org/wp-content/uploads/rapport-16p-2016.pdf>, consulté le 12 août 2017.

Les As du français, « Présentation des As du Français », disponible sur : <http://www.lesasdufrancais.com/French-Index-lists-catid-8.html>, consulté le 12 juillet 2017.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « La France et la Chine », disponible sur : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/chine/rerelations-bilaterales/>, consulté le 10 août 2017.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Présentation de la Chine », disponible sur : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/chine/presentation-de-la-chine/>, consulté le 16 août 2016.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Présentation de la Chine », disponible sur : http://101.96.8.164/www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/France_Chine_BAT_Light18_10_2010.pdf, consulté le 16 août 2016.

NOTES

1 Parmi ces 15 établissements, 13 sont en Chine continentale, les deux autres sont respectivement à Hongkong et à Macao.

2 Chaque année, au moins 70 événements sont organisés et le nombre des représentations est beaucoup plus élevé, par exemple, le festival de 2013 a présenté 77 événements soit 160 représentations dans 23 villes : <http://www.institutfrancais.com/fr/actualites/festival-croisements-en-chine-8e-edition>, consulté le 13 juillet 2017.

3 Wechat est le plus grand réseau social chinois, avec quelque 8 millions d'utilisateurs à travers le monde, équivalant à Facebook en France.

RÉSUMÉS

Français

La francophonie connaît un développement rapide sur les plans linguistique et culturel en Chine depuis des années, qui se traduit par l'essor de l'enseignement du français dans les universités chinoises et des structures privées, la formation des plateformes des échanges culturels en Chine. Les dynamiques de cette prospérité proviennent de plusieurs parties : la Chine, la France, la Francophonie et aussi leur même conception de la culture. Le développement de la francophonie en Chine sera maintenu d'autant qu'il existe des potentialités de coopération culturelle entre la Chine et l'OIF en Afrique.

English

The francophonie has been developing rapidly in China since several years in terms of language and culture, which is reflected into two aspects: one is the fast development of French teaching in universities and language training institute, the other one is the formation of cultural exchange and demonstration platform. This prosperity of francophonie comes from China, France, OIF and their common cultural values. These development motivations will continue to exist and bring cultural cooperation potentials in the field of culture in Africa between China and OIF.

INDEX

Mots-clés

langue française, culture, Chine, Afrique

Keywords

French, culture, Francophonie, China

AUTEUR

Li Zhang

Li Zhang est enseignante de langue française à l'Institut des langues étrangères de l'Université normale de Tianjin (Chine) et doctorante en langue et littérature françaises, du département de français de l'Université des Langues étrangères de Beijing (Chine).

La capacité de facilitation comme prédisposition et disposition : quelles ressources pour la Francophonie ?

Philippe Awono Eyebe et Nadine Machikou

DOI : 10.35562/rif.607

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I La capacité francophone comme prédisposition : le poids de la reconnaissance internationale
 - I.1. Les instruments de construction de la reconnaissance internationale ou la diplomatie d'influence
 - I.1.1. Le culturel comme instrument initial de construction de la reconnaissance
 - I.1.2. Les instruments politiques et économiques de construction de la reconnaissance en Francophonie
 - I.2. Les niveaux de reconnaissance de la Francophonie
 - I.2.1. Une macro reconnaissance visible dans les milieux diplomatiques Étatiques
 - I.2.2. Une méso-reconnaissance perceptible dans la paradiplomatie
- II. La capacité francophone comme disposition : des territoires pluriels et contraints
 - II.1. Les territoires de la reconnaissance francophones sont-ils pertinents ?
 - II.1.1. Le culturel : un instrument cardinal mal/sous exploité en Francophonie
 - II.1.2. Un instrument politique entre discours et paradoxes
 - II.2. Les difficultés liées à la facilitation entre les mondes émergents
 - II.2.1. L'ombrage de la France
 - II.2.2. Une Francophonie fracturée par un centre et une périphérie interne

TEXTE

- 1 Il serait injuste de confiner la Francophonie dans une construction utopienne dont la légitimité se situe dans la promotion de la diversité culturelle (Massart-Piérard, 2008) même si sa reconnaissance

internationale en est marquée. En relations internationales, la reconnaissance autrement considérée comme étant la légitimité, est une catégorie bien moins simple que celle avancée par Hans Kelsen (Kelsen, 1941). Il s'agit en effet des critères à partir desquels l'activité d'une organisation internationale peut être jugée acceptable mais surtout légitime (Honneth, 2000). La légitimité sociale est au cœur de l'efficacité des organisations internationales (Zürn, 2012). Elle se présente comme une entrée pertinente permettant de saisir leur déploiement mais surtout leur efficacité opérationnelle (Bernstein, 2011). Même si on peut trouver moins de travaux mettant en exergue cette dimension des organisations internationales (Dellmuth, 2014), il n'en demeure pas moins vrai que la littérature existante permet de comprendre comment peut se construire, voire se déconstruire le sentiment qu'une organisation internationale peut être productrice de développement (Zaum, 2013).

- 2 L'idée d'une objectivation de la capacité des organisations internationales à travers leur légitimité internationale peut sembler discutable au premier abord. Pourtant, malgré leurs limites et leurs insuffisances, malgré l'instrumentalisation politique à laquelle leur existence et leurs mandats donnent lieu, les organisations internationales participent à la recherche d'une légitimité internationale, d'une régulation globale des relations internationales (Coicaud, 2001). Cela signifie que la reconnaissance est une condition importante pour le déploiement d'une organisation internationale si l'on consent à rompre avec une lecture purement kelsenienne pour penser la légitimité des organisations internationales. La critériologie classique des organisations internationales d'essence juridique, à savoir l'existence d'un acte constitutif et des objectifs précis, est fondamentale mais incomplète pour fonder une approche heuristique de la légitimité en ce qu'elle occulte les enjeux politiques de la reconnaissance. La nature des organisations internationales permet de déduire la source de leur légitimité : en tant qu'associations d'États, elles tirent leur légitimité des États qui les constituent. Une organisation internationale ne saurait par conséquent être légitime et donc reconnue si elle est composée d'États jugés peu recommandables. L'on pourrait adjoindre à ce ressort la question de la socialisation contextuelle de l'organisation internationale en s'interrogeant sur sa capacité à épouser son temps et s'y déployer en

traitant les problématiques d'actualité. Ceci présente l'avantage de mettre en lumière les dynamiques de construction des organisations internationales, compte tenu du fait qu'elles ne sauraient rester statiques dans un monde permanemment en mutation.

- 3 Sur cette base, on peut contester la compréhension prédominante selon laquelle des procédures plus démocratiques conduisent à une plus grande légitimité sociale pour les organisations internationales. Cette légitimité repose principalement sur la capacité des organisations à fournir des réponses pertinentes aux problèmes, de manière à susciter la confiance (Dellmuth, 2014), mais surtout à susciter de l'adhésion autour des réponses proposées. Sous ce rapport, il n'est pas illégitime de soutenir que la Francophonie fournit des réponses aux problématiques de son temps. Au milieu des années 1990, un tournant politique lui donne une nouvelle dimension institutionnelle. Jusque-là essentiellement consacrée à la coopération culturelle et technique, l'organisation internationale va engager une réforme structurelle. Entamée au sommet de Cotonou en 1995, c'est deux ans plus tard au sommet de Hanoi qu'aboutit cette réforme et une nouvelle Charte de la Francophonie est adoptée faisant de l'universitaire égyptien chevronné et ancien diplomate Boutros Boutros-Ghali, le premier Secrétaire général de la Francophonie. Une nouvelle réforme intervient le 23 novembre 2005, lorsque la Conférence ministérielle réunie à Antananarivo (Madagascar) adopte une nouvelle Charte de la Francophonie.
- 4 Dans un souci de simplification du système institutionnel, l'Agence intergouvernementale deviendra l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette nouvelle architecture institutionnelle, malgré quelques critiques acerbes faites par ceux que Michel Guillou appelle les franco-sceptiques (Guillou, 2005) pose l'Organisation internationale de la Francophonie en véritable acteur (Smouts, 2006) de la vie internationale, de par sa capacité à agir dans le champ politique mondial, un champ marqué par une oscillation entre unipolarité, multipolarité et oligopolarité (Joubert, 2008). Ayant donc acquis une dimension politique, la Francophonie s'est inscrite dans un schéma d'actions diverses et variées (OIF, 2004), ce qui l'a amenée à intervenir dans des domaines désormais fort éloignés de ses missions originelles et traditionnelles. Cette intervention désormais multidimensionnelle de la Francophonie pose néanmoins un

problème de reconnaissance et induit par conséquent la question des possibilités de facilitation de cette organisation internationale entre les mondes émergents. En effet, les enjeux spécifiques de puissance qu'emportent les dynamiques de l'émergence appellent à un déplacement stratégique de curseur de la liaison traditionnelle Nord-Sud (Thérien et Lutard, 1994) vers une liaison des Suds émergents : la Francophonie en a-t-elle la capacité ? Autrement dit, au regard des enjeux politiques, économiques et institutionnels à l'œuvre, les prédispositions et dispositions de l'organisation internationale lui confèrent-elles légitimité à jouer un rôle de facilitateur stratégique entre mondes émergents asiatique et africain ? La présente contribution suggère que cette capacité de facilitation tient aux termes de sa reconnaissance internationale (I) et s'exprime sur des territoires pluriels et contraints (II).

I La capacité francophone comme prédisposition : le poids de la reconnaissance internationale

- 5 Cette première partie de l'article vise à jauger concrètement le niveau de reconnaissance internationale de la Francophonie. À défaut de faire une jauge purement quantitative puisque le terme s'y prête, il est question d'analyser la construction de cette reconnaissance à partir des instruments avec lesquels la Francophonie intervient depuis sa création (I.1.). Par la suite, il sera question de voir quelles sont les arènes nationales et internationales à partir desquelles on peut mesurer cette reconnaissance (I.2.).

I.1. Les instruments de construction de la reconnaissance internationale ou la diplomatie d'influence

- 6 La trajectoire institutionnelle de la Francophonie en fait une organisation atypique. Cela tient au fait que cette organisation internationale est partie d'une problématique originelle, pour y associer aujourd'hui d'autres champs d'action. Sa trajectoire institutionnelle affiche la mobilisation d'instruments qui participent à

la construction de sa reconnaissance. Même « s'il manque une vision d'avenir et un pilotage politique clair, qui articule de manière intégrée les enjeux linguistiques, culturels et politiques en Francophonie » (Gazeau-Secret, 2010), ses instruments de reconnaissance privilégiés restent l'instrument économique, l'instrument culturel, l'instrument de politique internationale mais un instrument économique timide.

I.1.1. Le culturel comme instrument initial de construction de la reconnaissance

- 7 Il faut partir du postulat que si l'OIF était restée sur le seul créneau d'actions culturelles, l'image qu'on lui reconnaît aujourd'hui ne serait pas la même. Cela s'explique par le fait que les problématiques des relations internationales contemporaines vont bien au-delà du prisme culturel. L'OIF a saisi dynamique globale dès les années 1990, l'inscrivant alors dans ses mutations institutionnelles. Si d'autres champs d'action ont été intégrés et peuvent aujourd'hui constituer des instruments à partir desquels l'OIF articule sa reconnaissance internationale, il n'en demeure pas moins vrai que la culture reste le premier instrument de projection internationale.
- 8 L'on peut catégoriser ses instruments sur la base des domaines d'action de la Francophonie. À l'examen de la Charte de l'Organisation internationale de la Francophonie, on se rend compte que consciemment ou non, les différents domaines d'intervention sont en effet des outils de captation et de mobilisation pour la reconnaissance. Cette lecture tient du fait que si l'OIF avait maintenu uniquement le culturel, il pourrait en être autrement. L'objection tenant à la réalité d'un processus de socialisation internationale ayant conduit l'OIF à intégrer de nouveaux champs d'action n'est pas dénuée de fondement mais si cela est vrai, il n'en demeure pas moins que même la socialisation relève d'une logique processuelle et donc d'un construit.
- 9 Commençons par le culturel. Cette variable originelle peut se poser comme outil de reconnaissance, pour peu qu'on la mette en parallèle avec la politique internationale de la culture et du rôle y joué par l'OIF. L'analyse repose ici sur tout le combat mené contre l'anglo-américanisation du monde. En effet, la diversité culturelle est un nouveau paradigme dont l'usage est devenu fréquent dans la

littérature des relations internationales. Il exprime l'hétérogénéité culturelle de la scène internationale. Héritier de la notion d'exception culturelle qui était plus « restrictive » (Phan, 2010), le concept de diversité culturelle est manifestement mobilisé dans une logique de déconstruction du sens actuel de la mondialisation culturelle. Cette démarche basée sur la promotion de la diversité culturelle donne à la diplomatie de la Francophonie une coloration spécifique. La démarche diplomatique de la Francophonie traduit la volonté de cette organisation de participer à la déconstruction d'une mondialisation polarisante et à la construction d'un nouvel ordre culturel international fondé sur le respect de la diversité. Cela est d'autant pertinent que « la contraction du monde n'est pas synonyme de communication des cultures. Au contraire, elle accroît parfois les sentiments de frustration et favorise l'explosion des instincts dangereux » (Plantay, 1991). En revanche, cette volonté de repenser la mondialisation culturelle va au-delà des compétences reconnues à l'OIF dans ce domaine et construit une fenêtre d'opportunité pour le positionnement axiologique de la Francophonie. Ce positionnement confirme l'idée que la mondialisation en tant qu'espace actionnel est une structure d'opportunités complexes que chaque acteur cherche à saisir.

- 10 Néanmoins, il faut aussi reconnaître que l'idée francophone de repenser la mondialisation s'inscrivait déjà dans la pensée d'un des pionniers du mouvement francophone, à savoir Léopold Sédar Senghor qui estimait que pour se développer, les civilisations doivent se respecter, s'enrichir de leurs différences, pour converger vers l'Universel (Senghor, 1977). Cette affirmation augurait déjà la volonté de construire un monde qui bien que moderne, respecte les particularités. Senghor parle en effet de la « civilisation de l'Universel » contrairement à la « civilisation universelle » caractéristique de l'environnement international actuel. L'Universel dans le cadre de la Francophonie se construit par le dialogue des cultures et la synthèse des différences et non par la généralisation d'une culture unique. Ici apparaît clairement l'écart conceptuel entre l'universalisme de facture américaine, caractérisé par le culte de la pensée unique et l'universalisme prôné par la Francophonie et dont la spécificité réside dans la synthèse des différences c'est-à-dire le dialogue interculturel. « L'évolution du système international et la

mondialisation qui l'accompagne constituent [...] des facteurs externes lui offrant l'opportunité de mettre en œuvre sa capacité d'action et d'influence dans le domaine de la culture » (Massart-Piérard, 2007). Ce qu'il faut retenir à ce niveau, c'est que l'universalisme francophone est un instrument de projection internationale et de recherche de la reconnaissance.

- 11 Si le culturel se présente beaucoup plus comme l'instrument initial, le politique tend à être plus visible.

I.1.2. Les instruments politiques et économiques de construction de la reconnaissance en Francophonie

- 12 Dans ses efforts d'insertion à la logique mondiale de traitement politique des enjeux contemporains et cruciaux du développement, la Francophonie a mis sur pied un cadre normatif et institutionnel. C'est cet instrument qu'elle mobilise afin de polariser l'attention autour d'elle. L'OIF prend donc en charge les questions de paix, sécurité et développement. De Bamako à Saint-Boniface, la Francophonie a su produire un dispositif normatif et axiologique sans lequel on ne peut lui reconnaître aujourd'hui le statut d'acteur international.
- 13 Bien avant ces deux instruments, la Charte de Hanoi de 1997 indiquait déjà que la Francophonie devait œuvrer « à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme » (OIF, 2000). Il y avait une logique rationnelle en gestion, celle de prendre ses objectifs non pas seulement comme des lignes de conduite mais comme des instruments mobilisables pour la construction d'un rapport au monde. C'est pour cette raison qu'en mobilisant le constructivisme comme socle théorique de ce travail, il est possible d'envisager la Francophonie dans son aptitude à objectiver elle-même son rapport à son environnement de déploiement (Cristol, 2017).
- 14 C'est sans doute pour cette raison qu'en 2005, la Charte d'Antananarivo s'inscrit dans la même dynamique en précisant de façon plus abyssale que le Secrétaire général a désormais une fonction « politique » qui lui permet d'être « informé en permanence

de l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone » (OIF, 2005).

- 15 Cette logique elle-même a été reprécisée dans le cadre stratégique décennal lors du sommet de Ouagadougou, un document fort pertinent dont le but est de « définir les objectifs et les moyens qui mettront cette communauté et cette organisation en mesure d'exercer une influence dans les affaires internationales » (OIF, 2004). Ainsi, la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme représente le deuxième objectif stratégique de la Francophonie (ibid.). Ces objectifs ont été reprécisés à Dakar dans le nouveau cadre stratégique (2015-2022).
- 16 Pour saisir les instruments politiques de reconnaissance en Francophonie, l'on peut prendre appui sur les différentes modifications de sa forme institutionnelle. L'un des aboutissements majeurs de ces modifications institutionnelles, c'est l'adoption de la Charte de la Francophonie en 2005 à Antananarivo. Il s'agit d'une logique de construction de la reconnaissance pour agir dans le champ politique international. On pourrait penser que la Francophonie s'y est d'ailleurs préparée à travers la mise en place de la Déclaration de Bamako mais aussi la Déclaration de Saint-Boniface qui, elle, est intervenue juste un an après la modification de la forme institutionnelle de l'OIF. Ces deux instruments sont des instruments politiques de projection internationale de la Francophonie et donc de construction de sa reconnaissance. C'est précisément à partir du sommet de 1986 que pour la première fois sera abordé l'engagement de la Francophonie pour la paix, la démocratie et les droits de l'Homme.
- 17 Le volet économique des instruments de reconnaissance de la Francophonie reste moins solide que les autres volets. Néanmoins, des logiques de captation sont manifestes dans la diffusion d'une vision francophone de l'économie : même si cette logique n'a commencé à prendre de l'ampleur qu'en 2014 au sommet de Dakar, elle était déjà présente dans les préoccupations de la Francophonie. En effet, la réflexion autour de la construction d'un espace économique francophone s'est faite lors des conférences réunissant les ministres de finance de la Francophonie et s'est traduite par la création d'organes chargés des questions économiques. Il faut noter

qu'avant la conférence de Québec, la volonté d'un développement économique existait même déjà au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique à travers le Programme spécial de développement, un programme d'aide au développement destiné aux pays pauvres de l'espace francophone. Par la suite, le sommet de Québec de 1987 a prévu la création du Forum Francophone des Affaires (FFA) dont le rôle est circonscrit aux questions relatives aux entreprises. En effet, son but est de promouvoir le développement des échanges commerciaux, industriels, technologiques et du commerce électronique au sein de l'espace économique francophone. En plus, le sommet de Hanoi (Vietnam) des 14-16 novembre 1997 a accordé une attention particulière au volet économique de la Francophonie (nécessité de renforcer la dimension économique de la Francophonie).

- 18 Notons cependant que l'intérêt d'établir un véritable espace économique francophone apparaît à la conférence des ministres francophones de l'économie et des finances tenue à Monaco les 14 et 15 avril 1999. Les ministres des finances réunis à Tokyo en octobre 2012 ont établi la base de leur coopération, signe d'une réelle volonté de construction d'un espace de coopération économique. À l'issue de la 7^e conférence, ils ont adopté une déclaration commune soulignant l'importance des négociations commerciales multilatérales au sein de la Francophonie. Par ailleurs, dans le processus de construction d'un espace de coopération économique francophone, une direction de la coopération économique a été créée dans le but de former les cadres négociateurs dans le domaine économique entre les pays francophones (400 négociateurs formés pour la seule année 2004). Après la mise en place de tous ces organes chargés de mettre en œuvre de l'action économique de la Francophonie, il fallait donc attendre que cette action se concrétise. Au rang des préoccupations liées à la Francophonie économique en tant qu'outil de reconnaissance, on ne saurait occulter la question du développement durable. Cette question est inscrite dans le même axe programmatique au sein du nouveau cadre stratégique de l'OIF car pour cette institution, « C'est en partageant les valeurs de dialogue et de solidarité que les acteurs du monde entier, du Nord comme du Sud, mettront en commun leurs capacités et leurs ressources pour l'application des outils de développement durable en vue de faire face

aux effets de la mondialisation libérale » (Gueye, 2011). Cette vision du développement (durable) vit sa dimension opérationnelle à travers l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD).

- 19 Toutes ces préoccupations économiques reposent sur plusieurs ressorts : d'abord sur l'idée qu'il existe un lien statistique positif entre le partage d'une langue commune et des flux d'échanges plus intenses tant au niveau des flux commerciaux qu'au niveau des flux d'investissement ou encore des flux migratoires (Melitz, 2015). Ensuite, elle repose sur l'idée que la Francophonie regorge beaucoup d'atouts économiques notamment parce que 230 millions de gens parlent français aujourd'hui. Au total, l'ensemble des pays francophones et francophiles représente 16 % du PIB mondial, avec un taux de croissance moyen de 7 %, et près de 14 % des réserves mondiales de ressources minières et énergétiques, alors que les francophones ne représentent encore que 4 % de la population mondiale (Gambotti, 2015). Deux pays partageant des liens linguistiques tendent à échanger environ 65 % plus que s'ils n'en avaient pas. Les échanges commerciaux induits par le partage du français entre une trentaine de pays francophones sont à l'origine de 6 % de la richesse par habitant en moyenne pour ces pays (Attali, 2014). Il ne s'agit ni plus ni moins d'une prise de conscience du fait que la Francophonie peut structurer un espace économique conséquent, en raison d'un certain nombre de paramètres évoqués (Helpman, 2008).

I.2. Les niveaux de reconnaissance de la Francophonie

- 20 Il s'agit ici d'étudier les différentes échelles à partir desquelles on peut repérer la reconnaissance de la Francophonie.

I.2.1. Une macro reconnaissance visible dans les milieux diplomatiques Étatiques

- 21 Le premier espace dans lequel l'OIF cherche à polariser de la reconnaissance, c'est la sphère diplomatique. À partir des instruments analysés plus haut, l'OIF se projette dans les arènes diplomatiques en vue d'opérationnaliser sa quête de reconnaissance.

C'est sans doute pour cette raison que dans une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 22 décembre 2008, l'OIF a été félicitée pour son action en faveur de la paix notamment « ses initiatives [...] dans le domaine de la prévention des conflits, la promotion de la paix, et le soutien à la démocratie, à l'État de droit et aux droits de l'Homme » (Annan, 1999). Si cette reconnaissance internationale de haut niveau est perçue comme une erreur pour certains qui y voient un « danger » (Wiltzer, 2008) ou même un instrument de politique extérieure pour les pays qui y sont dominants (Geng, 2001). Ladite recherche de reconnaissance a pu apparaître aussi dans l'Uruguay round. Le plus long cycle de négociations commerciales multilatérales jamais connu, c'est le cycle de l'Uruguay (1986-1994) ou encore Uruguay round. Ce cycle de négociations du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) proposait d'appliquer les règles du commerce international aux services culturels, notamment audiovisuels. Le GATT est un accord international sur les tarifs douaniers et le commerce, signé par 23 États le 30 octobre 1947 à Genève. Il est chargé d'alléger et de supprimer certains obstacles aux échanges et implique une zone de libre-échange dans laquelle les droits de douane sont réduits. L'idée est de créer un vaste marché susceptible de stimuler la concurrence et de favoriser l'appareil productif. L'accord est signé suite au projet de la charte de la Havane qui devait donner naissance à l'Organisation internationale du commerce. Cette charte est un traité de 106 articles et 16 annexes issus des premières propositions américaines de réduire les droits de douane et les obstacles au commerce international. En 1946, l'Organisation des Nations Unies, sur ces propositions, prévoit une conférence mondiale sur le commerce et l'emploi.

- 22 À la suite de cette conférence, un comité représenté par quatorze pays qui acceptent les négociations commerciales est créé. Les travaux de la conférence aboutissent à l'adoption de la charte. Selon la conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, organisée en 1948, le but de la charte est double : redresser le plein emploi et développer le commerce international. Au départ, la charte suscite des clivages importants entre les États participants. Trois thèses s'opposent : celle des États-Unis, de l'Europe et des pays en voie de développement. Pour les États-Unis, la priorité est de

décloisonner les marchés en réduisant les droits de douane. Pour les pays d'Europe, la charte doit servir à reconstruire les pays touchés par la Seconde guerre mondiale. Ils entendent conserver les moyens de protéger certains secteurs de leur économie en cours de réorganisation. Enfin, les pays en voie de développement, eux, souhaitent des dispenses et des dérogations aux articles prévus par la charte pour avoir le temps de développer leur industrie naissante. Le compromis final de la charte concerne donc trois points sur lesquels chaque pays s'est exprimé : la réduction des obstacles aux échanges, le développement économique et la reconstruction.

- 23 Bien que la charte de la Havane ne soit jamais entrée en vigueur, ses principes sont repris par le GATT sur la base de négociations commerciales multilatérales. En négociant des droits de douane, des accords préférentiels, des contingentements et des barrières non tarifaires, les parties contractantes font évoluer les règles du traité en s'appuyant sur leurs propres expériences ; chacune servant à évaluer les différents points qui doivent être négociés à chaque cycle. En 1982, les États-Unis demandent l'élargissement des règles du GATT aux services en créant le GATS (General Agreement on Tariffs and Services). L'extension de ces règles aux services culturels audiovisuels soulèvera donc un débat vif sous la pression américaine et au nom de la logique de marché. François Mitterrand, alors Président de la République française (1981-1995), estimera que « Les créations de l'esprit ne peuvent être assimilées à de simples marchandises » (Mitterrand, 1993). Cette fameuse phrase a été prononcée lors du sommet de l'île Maurice en 1993 pour défendre l'exception culturelle. L'exception culturelle évoque un ensemble de principes qui ont une connotation défensive par rapport à la libéralisation des biens et services culturels, et en particulier à la puissance audiovisuelle américaine. Elle met en avant la nécessité de protéger les services audiovisuels d'une conception marchande et d'une invasion des programmes américains. Elle permet également aux États de conserver leur souveraineté en matière de politique audiovisuelle.
- 24 Il faut souligner que ce vif débat n'a pas épargné la Francophonie, fervent défenseur de la diversité culturelle. Ainsi, dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round, l'OIF a joué un rôle important qui lui a permis de se rendre plus visible en termes de diplomatie culturelle. En effet, la Francophonie, a donné clairement sa position

lors du sommet de Grand-Baie du 16 au 18 octobre 1993 (cinquième sommet de la Francophonie) en montrant son adhésion totale à la logique de l'exception culturelle. Il était aussi question pour cette organisation d'aider à l'adoption au sein du GATT de la même exception culturelle pour toutes les industries culturelles. Les résolutions francophones au sommet de Grand-Baie ont ainsi marqué le début d'une véritable lutte pour la reconnaissance. La dynamique internationale de reconnaissance francophone s'est dès lors enrichie d'une action déterminante. Si aux termes des négociations, le combat francophone a produit des résultats positifs, le principe de l'exception culturelle restera sans base légale jusqu'à ce que finalement en 1994, une clause d'exception culturelle soit enfin adoptée. Cette clause stipule que la culture n'est pas exclue définitivement du GATT mais que pour l'instant elle n'est pas considérée comme incluse.

- 25 La macro présence de la Francophonie n'est pas seulement le fait des questions culturelles. Aujourd'hui, cette institution est aussi visible dans les négociations diplomatiques au sujet du climat. Il faut noter à ce sujet que l'espace Francophone comporte le tiers des parties prenantes à la Conférence des Nations Unies sur les Changements climatiques. Le rôle déterminant des questions climatiques s'est posé comme tribune pour la Francophonie.
- 26 L'IFDD, organe subsidiaire de l'OIF, dans le cadre de sa mission d'assistance aux États et gouvernements membres, produit à la veille de chaque Conférence des Parties et ce depuis 2005, le Guide du négociateur (CCNUCC, 2013). Cet opérateur a servi notamment pour la mise sur pied dès 2007, d'un partenariat entre l'OIF et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et des ressources naturelles. Leur coopération a pu aboutir aux résultats suivants :
- Une contribution régulière et décisive dans les revues francophones en matière d'environnement et de biodiversité tels que : *Objectif Terre* et surtout *Liaison Energie-Francophonie*.
 - Une collaboration saluée par la communauté internationale entre l'UICN et l'IFDD dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité de la Francophonie en 2010, année internationale de la Biodiversité (Atlas de la biodiversité de la Francophonie, 2010).

Une autre alliance entre l'IFDD et l'UICN dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas 2013 de l'empreinte écologique et de la biocapacité des pays membres de la francophonie (Atlas de la biodiversité de la Francophonie, 2013).

- Une contribution académique dans le cadre de formations diplômantes relatives à la gestion des aires protégées à l'Université Senghor d'Alexandrie, instituées depuis 2011, avec les bureaux Afrique centrale et Afrique de l'Ouest de l'UICN (document UICN, 2014, 29).
- La production régulière de la *Revue Africaine de Droit de l'Environnement (RADE)* dans le cadre du partenariat UICN-IFDD, publiée sous la responsabilité de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar au Sénégal (Mintogue, 2016).

27 En 2002 à Johannesburg, la contribution des États et gouvernements membres de l'OIF au Sommet mondial sur le développement durable a permis de constater cet activisme diplomatique. La Francophonie en avait profité pour produire une liste d'objectifs et de recommandations qui préfiguraient déjà son cadre stratégique décennal. Les suggestions les plus remarquables à cette rencontre diplomatique étaient notamment de faire de la Francophonie un espace de solidarité pour une mondialisation maîtrisée, renforcer la gouvernance à tous les niveaux, promouvoir la démocratie, respecter la diversité culturelle, condition nécessaire au développement durable et prendre en compte les besoins et le rôle des femmes en la matière. Il a été également souligné la nécessité de promouvoir le commerce à l'échelle régionale, les transferts de technologie, l'accès au marché des produits du Sud et le développement des mécanismes novateurs de financement (OIF, 2002). À cela, s'ajoutent :

- La promotion de l'éducation de base, de la formation professionnelle et technique, ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche en matière d'environnement (sur des thématiques telles que les changements climatiques, le traitement des eaux usées et des déchets, l'assainissement, les ressources génétiques et le développement des outils biotechnologiques, l'économie et le droit de l'environnement) ;
- La promotion de la bonne gestion des ressources naturelles, dont elle explique le lien fort avec la lutte contre la pauvreté ;
- L'élaboration et la diffusion des manuels et des guides sur la gestion des ressources naturelles et sur les changements planétaires et poursuivre

l'appui à des publications telles que *Liaison Énergie-Francophonie*, *Objectif Terre* et *Revue Sècheresse* ;

- L'appui aux politiques nationales et l'élaboration de stratégies nationales de développement durable, en plus de la formulation de programmes d'éducation relative à l'environnement ;
- Favoriser au sein de l'espace francophone, le développement de la coopération décentralisée, créer des synergies pour une meilleure implication de la société civile, et puis faciliter des partenariats public-privé et public-public entre tous les membres de l'espace francophone, sur toutes les questions inhérentes au champ de la protection environnementale (la gestion de l'eau, l'énergie, la valorisation de la biodiversité, le traitement des eaux usées et des déchets, l'assainissement, etc.).

28 Le même activisme s'est manifesté dans les autres rencontres diplomatiques liées au climat jusqu'à la conférence de Bonn en 2017. Lorsqu'on observe ces recommandations qui peuvent se justifier, on ne voit pas une réelle déclinaison opérationnelle d'un facteur clé. Il s'agit de la mise en place d'un dialogue entre des espaces géographiques divers (Asie, Afrique notamment) que comporte la Francophonie.

I.2.2. Une méso-reconnaissance perceptible dans la paradiplomatie

29 Aborder la question de visibilité et la méso-reconnaissance de la Francophonie, c'est surtout aborder la question de la coopération décentralisée qui représente aussi l'un des terrains (non étatiques) à partir duquel on peut établir la reconnaissance de la Francophonie. Ce niveau est traité de para diplomatique parce que justement, il échappe aux canons classiques de la diplomatie (Paquin, 2004).

30 Cette para diplomatique est particulièrement actionnée à travers l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et le Programme francophone de développement local (PROFADEL), notamment avec l'appui à la modernisation des services financiers dans les collectivités locales mais aussi à la modernisation de leurs services d'état civil.

31 L'amélioration des finances locales constitue un enjeu de gouvernance locale pour la crédibilité des autorités municipales

tenues de garantir la transparence de leur gestion. L'AIMF a pris conscience de cet enjeu et apporte pour cela son appui à la modernisation des services financiers des collectivités locales. C'est le cas dans les villes de Douala et de Yaoundé. À l'origine, ce processus de modernisation s'articulait autour d'un système intégré de gestion budgétaire et comptable (AIMF, 2018). Ce système était fondé sur une gestion manuelle ou partiellement informatisée à partir du logiciel SIM_ba,¹ logiciel dédié à la gestion comptable par le receveur municipal, (ibid.). Cette mise à disposition d'outils de gestion budgétaire de l'AIMF qui a commencé à la Communauté urbaine de Yaoundé, s'est également étendue à celle de Douala suite à la demande des autorités de cette ville de bénéficier d'un accompagnement semblable (ibid.).

- 32 Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Francophone d'Appui au Développement Local (PROFADEL/OIF), le Sénégal a donné un écho assez fort. En effet, une mission de l'OIF, dirigée par le directeur-représentant régional pour Afrique de l'Ouest de l'Organisation internationale de la Francophonie (BRAO), s'est rendue au Sénégal pour participer à une réunion du Comité national de veille et de suivi (CNVS) et à la cérémonie officielle de réception des ouvrages de la Communauté rurale de Ndiognick. (Médiaterre, 2018). Le 23 octobre 2013, le ministère sénégalais de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales (MATCL), l'Agence de développement local (ADL) et l'OIF ont officiellement réceptionné avec les acteurs locaux et parties prenantes du PROFADEL/OIF, les 7 moulins à céréales mis en place dans le cadre du 1^{er} projet prioritaire issu du plan local de développement de Ndiognick (Médiaterre, 2018).
- 33 Tous les instruments mobilisés par l'OIF tant au niveau macro qu'au niveau méso en vue de sa reconnaissance internationale résistent mal à l'épreuve de la facilitation de la Francophonie entre les différents mondes qui la constituent, notamment les mondes émergents.

II. La capacité francophone comme disposition : des terri- toires pluriels et contraints

- 34 Le niveau de reconnaissance de la Francophonie est tributaire de la capacité de déploiement à partir des instruments identifiés dans le premier axe de ce travail. À la lumière de la réalité du déploiement de l'OIF et de la reconnaissance qu'entraîne ce déploiement, il apparaît que des obstacles minent la reconnaissance internationale de la Francophonie et plombent par conséquent ses capacités de facilitation. Cela conduit à proposer quelques pistes pour une projection optimale.

II.1. Les territoires de la reconnaissance francophones sont-ils pertinents ?

- 35 Cette partie du travail vise à répondre à la question de savoir si ce qu'on connaît de la Francophonie aujourd'hui est suffisant pour la poser comme acteur de la facilitation entre les mondes émergents. C'est le lieu de reprendre catégorie après catégorie, les instruments que la Francophonie mobilise pour la reconnaissance, en vue de tester leur capacité à produire des résultats satisfaisants.

II.1.1. Le culturel : un instrument cardinal mal/sous exploité en Francophonie

- 36 Prenons d'abord le cas du volet culturel. Cet instrument initial aurait permis à la Francophonie de mettre en communion des espaces culturels divers mais les politiques culturelles en Francophonie ont visiblement occulté son potentiel en se limitant uniquement à une logique de combat contre l'angloaméricanisation du monde. Cet argument aurait pu être valable si en combattant cet universalisme américain, la Francophonie capitalisait les alternatives qui s'offrent à elle. Il s'agit notamment de la mise à profit du capital culturel des autres espaces où la Francophonie se vit. C'est le cas de la Chine qui est de plus en plus attirée par la Francophonie ou de l'Asie en général. On est tenté de se demander si limiter sa vision à se poser contre une

vision américaine du monde ne serait pas une perte de temps pour la Francophonie, alors même que des espaces comme l'Asie présentent de réelles opportunités. En effet, la rencontre entre un espace aussi vaste et divers que l'Asie et un projet porté par une langue qui se veut une alternative à l'uniformisation de l'anglo-américain est, en soi, un petit miracle (Phoeurng, 2010). L'analyse qu'on peut donc faire de l'instrument culturel de reconnaissance de la Francophonie est que cet instrument ne profite pas assez à l'OIF parce que peu exploré dans ses capacités à épouser le temps de la Francophonie et ses contraintes. Cet instrument ne se retrouve véritablement pas mobilisé dans la projection intra francophone de l'OIF et même sa projection hors de l'Occident.

- 37 Si les industries culturelles sont considérées comme des sources de richesses, c'est surtout dans les pays développés. L'on observe une multitude d'industries culturelles par exemple dans le nord francophone, tandis que dans le Sud, elles n'existent pas assez. Dans ces pays du Sud, la culture n'arrive pas à se développer et les industries culturelles sont poreuses, ne permettant pas de créer des richesses ou de l'emploi. Paradoxalement, dans les pays développés à l'instar de la France, les industries culturelles constituent un facteur important dans la croissance économique. Soulignons à ce titre qu'en 2013, la SACEM² qui est chargée de l'art musical (droit d'auteur et droit voisin) a créé 12000 emplois, et a fait rentrer 86 millions d'euros dans les caisses de l'État.³ Malgré les actions menées par la direction de la diversité culturelle, les politiques culturelles en Francophonie ne sont pas très denses. L'accès au financement des artistes est très procédural et parfois limité compte tenu du budget limité de l'OIF. De plus, il n'y a pas un développement conséquent de la filière culturelle en vue d'une professionnalisation et donc d'une compétitivité à la hauteur des enjeux de la mondialisation culturelle. Par exemple, les artistes francophones deviennent professionnels par leurs propres efforts, il n'y a pas un véritable cadre institutionnel de l'OIF ni pour renforcer les politiques culturelles au niveau intergouvernemental afin de mettre en place un commun dispositif d'action ; ni au niveau des États membres afin de soutenir aussi bien financièrement que techniquement, les ministères en charge des questions culturelles dans ces pays-là. On peut aussi noter la qualité du personnel qualifié. Au sein de l'OIF, on devrait retrouver un personnel maîtrisant les

problématiques culturelles non seulement au plan théorique mais aussi au plan pratique. Mais la réalité montre plutôt que dans la plupart des cas, il s'agit de personnes ayant des connaissances théoriques mais n'étant pas de véritables praticiens en matière de culture.

- 38 Cet état des choses confirme l'hypothèse qu'en l'état actuel, les instruments à partir desquels la Francophonie joue sa reconnaissance, ne peuvent lui permettre de réussir une mission de facilitateur entre les différents mondes qu'elle cristallise.

II.1.2. Un instrument politique entre discours et paradoxes

- 39 Il est louable de voir la Francophonie dans des fora diplomatiques pour défendre ses positions et participer à l'effort mondial de développement. Il est tout aussi louable qu'elle manifeste sa participation active en matière de paix, démocratie et droits de l'Homme. Seulement, tout cela pose problème lorsque les outils mobilisés gardent une simple valeur discursive, on voit bien qu'elle ne peut les capitaliser pour polariser l'attention autour d'elle. À la lecture de la Déclaration de Bamako par exemple, on se rend bien compte qu'elle est difficile à apprécier en tant que texte normatif dans la mesure où on y voit plus la morale que de la norme. Même si la Francophonie est un orateur privilégié de l'axiologie démocratique et que sur ce terrain-là, la Déclaration de Bamako lui rend vraiment service, il faut noter qu'il y a une ambiguïté quant à la conception de la démocratie, dans la mesure où le chapitre 2 de la Déclaration de Bamako pose que la démocratie est une norme universelle basée sur l'Homme.
- 40 Il serait imprudent de considérer que la démocratie est une norme universelle sinon que deviendraient les spécificités ethnoculturelles dont la Francophonie se réclame défenseur ?
- 41 La Francophonie a sans doute péché en évitant de parler d'endo-démocratie plutôt que de démocratie en tant que valeur universelle car les élections, le multipartisme, le respect des droits et des libertés fondamentaux ne sauraient s'identifier à la démocratie mais en constituent des éléments. Ainsi donc, pour parvenir à la démocratie,

chaque pays emploie le chemin qui sied le mieux aux spécificités locales et endogènes y relatives. C'est fort de ce constat que le Vietnam et le Laos ont émis des réserves au sujet de l'article 2 (alinéa 2) de la Déclaration de Bamako, en soulignant que la démocratie et le multipartisme « sont deux notions différentes et ne peuvent s'identifier. La démocratie est une finalité alors que le multipartisme n'est qu'un chemin. Le chemin pour y parvenir dans chaque pays doit être défini par son peuple en fonction de ses spécificités culturelles, historiques et économiques » (Bamako, 2000).

- 42 De ce qui précède, on peut établir la faiblesse normative et l'ambiguïté qui caractérisent la Déclaration de Bamako, empêchant ainsi la Francophonie de polariser une reconnaissance et donc de réussir sa facilitation entre les mondes émergents.
- 43 La Déclaration de Saint-Boniface elle aussi s'inscrit dans ce sillage moralisateur à travers lequel la Francophonie opère dans le domaine de la prévention des conflits et de gestion des crises. Comme la Déclaration de Bamako, celle de Saint-Boniface comporte des insuffisances qui sont caractéristiques d'une architecture normative peu contraignante et d'une ambiguïté normative décrédibilisante. C'est que la Déclaration de Saint-Boniface a du mal à faire ressortir les spécificités géo et ethnoculturelles de la francosphère de sorte qu'elle produise une définition hybride de la sécurité humaine.
- 44 Dans un texte comme dans l'autre, on se rend bien compte que toutes les limites mises en lumière font du cadre normatif de la Francophonie un cadre ambigu, peu contraignant voire sans force juridique. C'est que les sanctions y sont presque absentes mis à part les cas de suspension en cas de « rupture de la démocratie ».

II.2. Les difficultés liées à la facilitation entre les mondes émergents

- 45 L'ombrage que constituent la France et l'existence d'une Francophonie fracturée plombe l'idée d'un travail aisé de facilitation en Francophonie.

II.2.1. L'ombrage de la France

46 À l'origine, la Francophonie est une organisation essentiellement culturelle et linguistique, forgée sur le modèle du Commonwealth of Nations, avec comme but la diffusion à l'échelle mondiale de la langue et de la culture française. Les pays qui se réclament de la Francophonie ont comme spécificité le partage d'une « triple diversité » (Barrat, 2004). Une diversité géographique car les pays qui la constituent se retrouvent sur tous les continents, une diversité politique en raison de la multiplicité des régimes politiques représentés, et une diversité culturelle compte tenu de la richesse des cultures présentes. Penser les obstacles à la reconnaissance internationale de la Francophonie à partir de la France, c'est en réalité justifier à partir d'éléments concrets son statut. Il s'agit d'axer la réflexion sur les aspects qui permettent à la France de jouir de la première place. En effet, ce qui soude les alliances entre les pays membres de la Francophonie, c'est à la fois l'usage de la même langue, le français, « le sentiment de références culturelles communes » (Guillou, 1993), mais aussi « une histoire partagée » (ibid.). Les représentations que les acteurs de la scène internationale se font de la France en tant que puissance, par le biais de l'image qu'elle renvoie, participent également à faire d'elle un pilier de la Francophonie. La Francophonie permet donc à la France d'être présente dans le monde et de pouvoir se poser en « vecteur d'hégémonie » (Blom, 2001). Il y a lieu d'être attentif aux conséquences que cette situation peut avoir sur la visibilité de la Francophonie. En effet, la conséquence immédiate pourrait être le fait qu'on tombe dans une confusion totale entre la France et la Francophonie. Il pourrait s'agir d'une situation dans laquelle l'opinion publique internationale est structurée de telle sorte que lorsqu'on parle de Francophonie, on voit d'abord la France. Cela est dommageable pour la Francophonie et sa projection internationale, surtout dans un contexte où l'image de la France à l'étranger est écornée du point de vue de la gestion des crises.

II.2.2. Une Francophonie fracturée par un centre et une périphérie interne

47 Un autre obstacle peut être celui de l'existence d'une Francophonie fracturée. En effet on observe la Francophonie, comme un centre

porté par les grandes puissances qui s'y trouvent et une périphérie représentée par les pays francophones dont la situation économique est problématique.

- 48 La France et le Canada portent le flambeau de l'ultra centrage (Kome, 2013) alors que le reste des pays francophones subit « l'asymétrie des forces » (Therien, 1994). En effet, il faut reconnaître que ces deux puissances francophones exercent une hyper-influence sur l'aménagement et l'ordonnancement de la francophonie des Sommets et de la francophonie des conférences ministérielles. Pour s'en rendre compte, il suffit de se remémorer le fait que la tenue du Sommet de la Francophonie de Kinshasa a failli ne pas se tenir, à cause des hésitations relatives à la participation ou non du Président français d'alors, François Hollande (ibid.). Même s'il réussissait à se tenir malgré l'absence du Président Hollande, plusieurs analystes faisaient savoir qu'il s'agirait alors d'une espèce de « Sommet au rabais ». Cette conception n'est pas favorable à l'émergence d'une Francophonie-puissance dans le champ politique mondial, tant il est vrai qu'elle est la preuve d'une certaine immaturité de plusieurs membres de l'Organisation, qui se sont auto-socialisés à l'idée qu'aucune décision significative et importante ne peut être prise sans l'approbation de la France et du Canada (ibid.).
- 49 On ne se saurait négliger la question du financement car elle est au cœur de la vie même des organisations internationales. La question du financement reste problématique en Francophonie au regard de la kyrielle des actions qui déterminent aujourd'hui son champ d'action. En effet, la Francophonie mène des actions sur « la promotion de la langue française et du multilinguisme, la diversité et le développement culturels, la sauvegarde de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, l'éducation et la formation, l'économie et le développement durable, culture numérique, engagement des jeunes, égalité hommes/femmes, et la société civile » (OIF, 2014). Pour la réalisation de ses actions, la Francophonie se confronte à des difficultés financières liées à la limitation de son budget.
- 50 En 2010, le budget annuel de l'OIF s'élevait à 81 millions d'euros. Les deux tiers de ce budget sont mis en œuvre pour la réalisation de ses programmes. Les recettes de l'OIF reposent essentiellement sur la contribution de ses pays membres au Fond multilatéral unique (FMU).

À cette contribution, il est important d'ajouter des financements complémentaires découlant de partenariats avec des organismes privés ou publics. Précisons que les financements des États et gouvernements membres de l'OIF sont différents en fonction de leur statut : « les membres de plein droit et les membres associés contribuent selon un barème prenant en compte la richesse nationale. Les États observateurs s'acquittent d'une contribution forfaitaire. Des contributions, volontaires, régulières ou exceptionnelles sont versées par les États membres » (OIF, 2018). Le premier aspect du financement qui est celui de la contribution selon la richesse nationale, montre que les pays riches francophones que sont la France et le Canada sont les plus grands contributeurs de la Francophonie. Soulignons que le budget de la Francophonie en 2012 était de l'ordre de 100 millions d'euros soit 65 milliards de francs CFA. L'outil financier de la Francophonie qu'est le FMU s'occupe du financement de ses programmes de coopération multilatérale et perçoit directement les contributions qui sont transférées vers l'OIF et ses opérateurs.

- 51 Le budget de la Francophonie se trouve limité au regard de deux considérations : la réduction de la pauvreté et la consolidation de démocratie. Parlant de l'ampleur de la pauvreté dans l'espace francophone, son ampleur absolue est d'une grande complexité malgré les critiques adressées au mode de détermination du seuil de pauvreté (Lant, 2003). Les statistiques montrent que plus de 77 % de personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté dans le Sud francophone. De plus, l'analogie régionale montre que l'intensité de la pauvreté est exponentielle en Afrique subsaharienne (Perkins, 2011).
- 52 Si l'on prend le seuil de deux dollars US par jour, près de quatre habitants sur cinq dans l'espace francophone vivent en-deçà du seuil de pauvreté selon la Banque mondiale (Banque mondiale, 2010). Soulignons que le taux de pauvreté tend à être plus élevé dans le Sud francophone que dans le Nord. Ceci est dû premièrement au fait que la pauvreté tient de l'incapacité des gouvernements du Sud à penser des politiques économiques qui boosteront la croissance et réduiront la pauvreté. Deuxièmement, la faible somme allouée par la Francophonie dans la réduction de la pauvreté découlant de la limitation de son budget. Notons tout de même qu'en 2012, la Francophonie à travers le FMU, avait mis 7 millions d'euros pour son

programme de lutte contre la pauvreté. Au regard de l'intensité de la pauvreté, cette somme paraît tellement insuffisante pour la réduction de la pauvreté. Sachant que la réduction de la pauvreté passe par une croissance économique rapide dans ces pays francophones à revenu faible et intermédiaire, il apparaît que le fait pour la Francophonie de mettre sur pied une stratégie de développement axée exclusivement sur les niveaux de consommation serait trop étroit et que les actions dans tout pays visent à élever les revenus moyens. À travers son budget limité, la Francophonie se trouve dans l'incapacité d'aider véritablement ses pays membres à atteindre le seuil de croissance de 7 %. Ce seuil a été fixé par la Banque mondiale dans les Objectifs du millénaire pour la réduction de la pauvreté de moitié en 2015. Afin de réduire la pauvreté dans son espace, la Francophonie doit avoir un budget bien consistant et non limité. Pour ce faire, il est important que cette Organisation comprenne la nécessité de la mise sur pied d'un véritable Fond d'investissement (Ndaywel, 2012) pouvant accroître le taux d'investissement et de soutenir l'activité des PME-PMI d'une part et d'autre part favoriser la mise en place de grands programmes régionaux. Cette contrainte des moyens a par ailleurs un effet dévastateur sur la capacité à œuvrer à la consolidation de la démocratie dans son espace.

- 53 Au total, il apparaît que la Francophonie a bien une volonté de se poser en facilitateur entre les mondes émergents avec pour ressource un capital de reconnaissance internationale. Les instruments mobilisés pour cela vont du culturel au politique à travers des actions diplomatiques et une production discursive. En revanche, si les instruments à l'œuvre permettent d'attester d'une vitalité francophone, il n'est pas avéré que le capital de reconnaissance qui en découle ait été investi sur le terrain de la facilitation des liaisons entre mondes émergents. La dynamique diplomatique actuelle de la Francophonie appelle à un investissement spécifique au plan technique, politique et financier pour occuper cet espace. Les espaces de facilitation sont décisifs qu'il s'agisse aujourd'hui de la nécessité d'une régulation de l'endettement des pays africains (envers la Chine mais pas seulement, sur la base de taux parfois plus élevés que les standards internationaux) qui ouvre à la cristallisation d'un espace de négociation. Il en est de même pour la nécessité de rationaliser le travail de *brooker* (au sens de passeur)

dans la diversité des acteurs (politique, économique, culturelle, etc.).
Un vaste champ est en friche.

BIBLIOGRAPHIE

Ai S. (2007), « Résultats et perspectives des recherches théoriques du droit à l'environnement », dans Chamboredon P. (dir.), *Du droit de l'environnement au droit à l'environnement : à la recherche du juste milieu*, Paris, L'Harmattan.

AIMF (2018), « Douala – mise en place du budget-programme », disponible sur : <http://www.aimf.asso.fr/Douala-Mise-en-place-du-Budget-programme.html>, consulté le 29/01/2018.

Annan K. (1999), *Comme les Nations Unies, la Francophonie contribue à instaurer une culture de la paix, des droits de l'Homme et de la démocratie*, 03/09/1999, disponible sur <http://www.un.org/press/fr/1999/19990903.sgsm7118.doc.html>, consulté le 05/10/2017.

Apostolidis C. (1997), *L'Humanité face à la mondialisation. Droit des peuples et environnement*, Centre d'Etudes et de Recherches Politiques (CERPO), Paris, L'Harmattan.

Attali J. (2014), *La Francophonie et la Francophilie, moteurs de croissance durable, Rapport au Président de la République François Hollande, août 2014*, août 2014, disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000511.pdf>, consulté le 02/02/2018.

Barbault R. (2010) « La biodiversité et sa connaissance, enjeu du XXI^e siècle », dans *Atlas de la Biodiversité de la Francophonie, Richesses et Vulnérabilités*, OIF/IEPF et UICN.

Barrat J. et Moisei C. (2004), *Géopolitique de la francophonie : un nouveau souffle ?* Paris, La documentation française.

Billé Komé D. (2013), *La stratégie de puissance de la Francophonie dans le champ politique mondial : logiques symboliques et dynamiques matérielles dans l'après-Hanoï*, Mémoire de master en Science politique, option Relations internationales, spécialité Francophonie et mondialisation, IRIC-Cameroun.

Blom A. et Charillon F. (2001), *Théories et concepts des relations internationales*, Paris, Hachette Supérieur.

Bourgoin-Bareilles A. (2000) *Guide de l'environnement. À l'usage des citoyens et des collectivités territoriales*, Paris, Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et Frison-Roche.

Brelet C. (2005) « Aux racines du développement durable, la diversité culturelle », dans *LEF, Culture et Développement Durable*, OIF/IEPF, n° 68, p. 91-94.

Cerquiglini B. (2012), « Renforcement des capacités scientifiques en environnement et en développement durable. Contribution de l'Agence universitaire de la Francophonie par la formation et la recherche », dans *Liaison-Energie-Francophonie : 1992 Rio 2012. Francophonie et développement durable : engagements, réalisations et propositions. Des personnalités témoignent*, IEPF, numéro spécial, p. 37-42.

Chamboredon A. (2007), *Du droit de l'environnement au droit à l'environnement : À la recherche d'un juste milieu*, Association pour l'étude et la Recherche Juridiques franco-chinoises, Paris, l'Harmattan.

Coicaud J.-M. (2004), « Réflexions sur les organisations internationales et la légitimité internationale : contraintes, pathologies et perspectives », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 4, n° 170, p. 573-587.

Colchester M. (2003), *Nature sauvage, nature sauvée ? Peuples autochtones, aires protégées et conservation de la biodiversité* (réédition), 22/05/2009, disponible sur : <http://wrm.org.uy/oldsite/subjects/PA/textfr.pdf>, consulté le 02/02/2018.

Commarmond J.-M. (de) (2012), « Francophonie et développement durable, les premières années. De Dakar à Rio, en passant par Tunis... », dans *Liaison-Énergie-Francophonie : « 1992 Rio 2012. Francophonie et développement durable : engagements, réalisations et propositions. Des personnalités témoignent »*, IEPF, numéro spécial, 2^e trimestre 2012, p. 20-24.

Cristol J. (2017), *Constructivism*, Oxford, Oxford University Press.

Delanoë B. (2012), « Le Développement durable à l'échelle locale : L'Association Internationale des Maires Francophones en action », dans *Liaison-Énergie-Francophonie : « 1992 Rio 2012. Francophonie et développement durable : engagements, réalisations et propositions. Des personnalités témoignent »*, IEPF, numéro spécial, 2^e trimestre 2012, p. 46-47.

Dellmuth L.-M. (2014), « The Social Legitimacy of International Organisations: Interest Representation, Institutional Performance, and Confidence Extrapolation in the United Nations », *Review of International Studies*, p. 451-475.

Djengue M. (2014), *La problématique de l'existence de la Francophonie sans la France, essai de réflexion à partir de la théorie de la stabilité hégémonique*, Mémoire de master en Science politique, option Relations internationales, spécialité Francophonie et Mondialisation, IRIC-Cameroun.

Dwight P. (2011), *Économie du développement*, Bruxelles, De Boeck.

Gambotti C. (2015), « La Francophonie, espace géopolitique et géoéconomique », *Géoéconomie*, n° 73, p. 189-199.

Gazeau-Secret A. (2010), « Francophonie et diplomatie d'influence », *Géoéconomie*, vol 4, n° 55, p. 39-56.

Gueye N. (2011), « La Francophonie, un laboratoire de développement durable ? », *Cahier Senghor*, n° 4, p. 1-19.

Guillou M. (1993), *La francophonie, nouvel enjeux mondial*, Paris, Hatier.

Guillou M., Phan T. H. T. (2011), *Francophonie et mondialisation : Tome 1 : Histoire et institutions des origines à nos jours*, Paris, Belin.

Helpman E. (2008), « Estimating Trade Flows: Trading Partners and Trading Volumes », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 123, n° 2, p. 441-487.

Honneth A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.

IFDD (2013), *Atlas de l'empreinte écologique et de la biocapacité des pays membres de la Francophonie. Préparer les économies pour la concurrence sur les ressources naturelles*, disponible sur : <https://www.footprintnetwork.org/content/images/article/uploads/Francophonie Atlas 2013 web.pdf>, consulté le 02/02/2018.

Joubert J.-P. (2008), « Francophonie et système international », dans Guillou M., Phan T. H. T. (dir.), *Actes des sixièmes Entretiens de la Francophonie « La Francophonie sous l'angle des théories des relations internationales »* (Hanoi, 1^{er} et 2 février 2007), Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3, p. 113-127.

Lacroix G. (2005), *Le Grand Livre de la Biodiversité*, Paris, CNRS Éditions.

Lant P. (2003), *Who is not poor? Proposing a higher international Standard for Poverty*, 11/2003, disponible sur : https://www.cgdev.org/sites/default/files/2758_file_cgd_wp033.pdf, consulté le 02/02/2018.

Leba A. (2014), *Coopération décentralisée et gouvernance locale : l'action de l'association internationale des maires francophones dans les communautés urbaines de Yaoundé et de Douala*, mémoire de master en Relations internationales, Francophonie et Mondialisation, IRIC.

Massart-Piérard F. (2008), « Sociologie de l'Utopie et Francophonie », dans Guillou M. et Phan T. H. T. (dir.), *Actes des sixièmes Entretiens de la Francophonie « La Francophonie sous l'angle des théories des relations internationales »* (Hanoi, 1^{er} et 2 février 2007), Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3, p. 129-150.

Massie J. et Morin D. (2011), « Francophonie et opérations de paix. Vers une appropriation géoculturelle », *Études internationales*, vol. 42, n° 3, p. 313-336.

Médiaterre (2013), *PROFADEL/OIF au Sénégal : réception des ouvrages de Ndiognick et réunion du CNVS*, 07/11/13, disponible sur : <https://www.mediaterrre.org/terres/genpdf,20131107162811,5.html>, consulté le 25/01/2018.

Mélitz J. (2014), « Native Language, Spoken Language, Translation and Trade », *Journal of International Economics*, n° 93, p. 351-363.

Mitterrand F. (1994), *Actes de la 5^e conférence des chefs d'État et de gouvernements des pays ayant le français en partage*, Paris, p. 165-171.

Ndaywel E. (2012), *Francophonie et gouvernance mondiale : vues d'Afrique*, colloque international de Kinshasa, Paris, Riveneuve.

OIF (2002), *Contribution des États et gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie au Sommet mondial sur le développement durable*, IEPF, Johannesburg, Afrique du Sud, p. 6-17.

OIF (2004), *X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*. Ouagadougou, Burkina Faso, 26-27 novembre 2004. *Cadre stratégique décennal de la Francophonie*, disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Cadre_strategique.pdf, consulté le 02/02/2018.

OIF (2014), *XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*. Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014, *Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022*, disponible sur : https://www.francophonie.org/IMG/pdf/sommet_xv_csf_2015_2022.pdf, consulté le 02/02/2018.

OIF (2018), *Le budget*, disponible sur <https://www.francophonie.org/Le-budget.html>, consulté le 24/01/2018.

Paquin S. (2005), « Les actions extérieures des entités subétatiques : Quelle signification pour la politique comparée et les relations internationales ? », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 12, n° 2, p. 129-142.

Plantay A. (1991), *De la politique entre les États : principes de diplomatie*, Paris, Pedone.

Smouts M.-C. (2006), *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz.

Therien J-P. et Lutard S. (1994) « La Francophonie entre le Nord et le Sud », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 1, n° 2, p. 183-200.

Wiltzer P. (2008), « Recentrer la Francophonie sur sa mission centrale : la promotion de la langue française », *Revue internationale et stratégique*, n° 71, p. 131-134.

Zaum D. (2013), *Legitimizing International Organizations*, Oxford, Oxford University Press.

NOTES

1 SIM_ba permet d'adapter les procédures budgétaires à la pratique de chaque ville. Par exemple, le maire peut, de son bureau, décider que les engagements doivent être validés par un responsable. Ainsi, seuls les engagements validés peuvent être mandatés. SIM_ba permet de gérer différents plans de comptes budgétaires : nomenclature par nature, nomenclature fonctionnelle, programmes d'investissement. SIM_ba met à la

disposition du maire une batterie de critères de suivi des dépenses par secteur d'activité (santé, éducation, etc.), par service dépensier, par tout autre agrégat que la commune peut définir elle-même. SIM_ba permet d'exécuter simultanément les budgets de plusieurs structures et de plusieurs exercices. Tous les aspects de la vie du budget sont gérés : de la préparation du budget primitif, à l'établissement du compte administratif. SIM_ba comptabilise les dépenses engagées et permet de connaître, à tout instant, les crédits disponibles ; délivre en temps réel des situations, en mandatement, en recettes émises. Un compte administratif provisoire peut, à tout moment être édité avec un résultat d'exécution. Ce logiciel tient, pour la commune, les engagements, les dettes et les créances par tiers (fournisseur, redevable). SIM_ba met à disposition toute une gamme d'états facilement adaptables. Il intègre un dictionnaire de données et un moteur de gestion de règles pour l'élaboration de documents édités plus sophistiqués. Il assure l'exportation des données vers les logiciels de bureautique du marché (Word, Excel). Il est progressivement remis aux villes après une formation des personnels utilisateurs.

2 Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

3 Ministère français de la Culture, 2013.

RÉSUMÉS

Français

Les dynamiques traditionnelles de liaison Nord-Sud se jouent désormais entre les Suds émergents, le présent article interroge la capacité de la Francophonie à porter ce changement. Il fait valoir que c'est à partir d'une ressource, sa reconnaissance internationale et des territoires pluriels mais contraints, que la Francophonie batit sa légitimité à faire la liaison entre mondes émergents. Les instruments mobilisés pour cela vont du culturel au politique à travers des actions diplomatiques et une production discursive. Malgré ses instruments, il n'est pas avéré que le capital de reconnaissance qui en découle serve à la facilitation des liaisons entre mondes émergents.

English

The traditional dynamics of North-South relations are now played between the emerging South, this article questions the ability of the Francophonie to carry this change. It argues that it is from a resource, its international recognition and plural territories but constrained that the Francophonie has built its legitimacy to link emerging worlds. The instruments mobilized for this go from cultural to political through diplomatic actions and discursive production. Despite its instruments, there is no evidence that the

resulting recognition capital serves to facilitate the links between emerging worlds.

INDEX

Mots-clés

Francophonie, facilitation, émergents, reconnaissance, capacité

Keywords

Francophonie, facilitation, emergents, recognition, capacity

AUTEURS

Philippe Awono Eyebe

Philippe Awono Eyebe est doctorant en Science politique à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

IDREF : <https://www.idref.fr/230879705>

Nadine Machikou

Nadine Machikou est Professeur titulaire de Science politique et chercheur au Centre d'études et de recherches sur les dynamiques politiques et administratives de l'Université de Yaoundé II ainsi qu'au Laboratoire d'analyse des sociétés et pouvoirs Afrique / Diaspora (LASPAD) de l'Université Gaston Berger. Elle est également Directrice de séminaire à l'École internationale de guerre du Cameroun.

IDREF : <https://www.idref.fr/149109474>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000122409761>

Varia

Du bon usage des « pères fondateurs » : Jacques Chirac, un « père fondateur » oublié de la francophonie politique ?

Frédéric Turpin

DOI : 10.35562/rif.549

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. Les pères fondateurs : un qualificatif à nuancer
- II. Jacques Chirac : le bâtisseur de l'OIF ?
 - II.1. Chirac le Francophone, Chirac l'Africain
 - II.2. Chirac à la baguette
- III. Une paternité non assumée ?
 - III.1. Le problème structurel : déséquilibre constitutif et positionnement France
 - III.2. Une orientation trop politique de la Francophonie en cause
- Conclusion

TEXTE

- 1 « Osons le dire, la Francophonie est une entreprise résolument politique »¹. Ce propos de Jacques Chirac lors de son discours du 14 novembre 1997, à Hanoi, exprime bien sa conception de la francophonie, tant lors de la VII^e conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage qu'au cours de ses deux mandats présidentiels. Elle donne la priorité au volet politique de la francophonie en la posant fondamentalement comme un instrument multilatéral participant à une meilleure régulation de la mondialisation. La Francophonie actuelle porte indubitablement la marque de cet héritage chiraquien.
- 2 Les grandes constructions humaines suscitent les analyses des différentes sciences sociales qui portent notamment sur leur genèse. Les études historiques permettent d'éclairer les circonstances, les objectifs et les rôles des individus, groupes et États dans la création

d'une organisation. Elles servent aussi à donner plus de visibilité et de légitimité à une organisation qui élabore dès lors d'une histoire officielle – positive – avec ses grands hommes et ses mythes fondateurs. La geste héroïque des temps fondateurs secrète en particulier un mythe quasi incontournable, celui des « pères fondateurs », figures emblématiques des temps pionniers qui, par leur vision et leur abnégation, ont permis l'avènement de l'organisation. Ils forment ces héros positifs – déclinaison de l'homme providentiel – dont les sociétés ont parfois besoin pour adhérer à un projet et qui appuient les causes défendues ou les motifs qui ont présidé à cette création. À partir d'une base historique, au sens scientifique du terme, les mythes positifs prennent très souvent le dessus dans l'autocélébration du mouvement et de la structure créés. La construction européenne en fournit un bon exemple avec ses Jean Monnet, Robert Schuman, Alcide de Gasperi, Paul-Henri Spaak et Konrad Adenauer.

- 3 La francophonie institutionnelle, incarnée aujourd'hui par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), en constitue un autre exemple. Son histoire a elle aussi ses « pères fondateurs » qui sont essentiellement des Africains : le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, le Nigérien Hamani Diori, le Tunisien Habib Bourguiba et, dans une moindre mesure, le Cambodgien Norodom Sihanouk. Il est remarquable qu'aucun Français ne figure parmi ces personnalités. Il peut paraître tout aussi surprenant que Jacques Chirac n'est que peu ou pas mentionné dans la vulgate historique francophone comme un des « pères » de la Francophonie au regard de son action décisive dans la création de l'OIF.
- 4 Cet article se propose d'analyser ce paradoxe en traitant d'abord de la notion de « pères fondateurs » appliquée à la Francophonie, puis de l'action décisive de Jacques Chirac dans la création de l'OIF pour terminer sur des hypothèses expliquant cette quasi absence de postérité de l'ancien président de la République française.

I. Les pères fondateurs : un qualificatif à nuancer

- 5 L'histoire officielle de la Francophonie est d'abord celle diffusée par l'institution qui en est l'héritière. Le site internet de l'OIF propose ainsi une vision historique très mythifiée de la geste des pères fondateurs : « Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française », aimait à répéter le poète Léopold Sédar Senghor, ancien président du Sénégal. Une formule qui reflète la philosophie des pères fondateurs de la Francophonie institutionnelle – Senghor et ses homologues tunisien, Habib Bourguiba et nigérien, Hamani Diori, ainsi que le Prince Norodom Sihanouk du Cambodge – et qui consiste à mettre à profit le français au service de la solidarité, du développement et du rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations »ⁱⁱ.
- 6 Léopold Sédar Senghor occupe effectivement une place à part dans cet aéroport. Il est à la fois le chef d'État qui, inlassablement, a œuvré en faveur de la constitution d'une véritable Communauté organique francophone dans les années 1960 et 1970. Mais il est aussi le poète et le philosophe de la Civilisation de l'Universel qui a longtemps servi de justification doctrinale à la francophonie. Cette place unique lui vaut notamment d'avoir donné son nom à l'un des opérateurs de l'OIF : l'Université Senghor d'Alexandrie. Dans les cercles scientifiques, on évoque même, pour décrire la construction de la Francophonie, le « paradigme senghorien » fondé sur le primat du lien linguistique et culturel et la dimension géopolitique.
- 7 Le président Senghor a été incontestablement un des personnages - clé de la genèse et des premiers pas de la francophonie institutionnelle, tant lors de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) en 1970, qu'au cours des années suivantes en proposant la mise en place d'une Communauté organique francophone – à vocation politique – fondée notamment sur des réunions périodiques des chefs d'État et de gouvernement. Senghor fut de ceux qui, dans les années 1960, ont multiplié les propositions d'organisation de la francophonie aux côtés du Tunisien Habib Bourguiba et du Nigérien Hamani Diori.

- 8 Au moment du processus de décolonisation, le président Senghor était partisan d'une indépendance par fédération et s'est opposé à la « balkanisation » de l'Afrique occidentale française. Il s'agissait de bâtir une relation forte et durable entre un grand État africain francophone, héritier de la fédération de l'AOF (avec pour capitale Dakar), et la France. Dans la continuité de cet engagement, le président Senghor a milité pour la constitution d'une organisation multilatérale entre les États africains francophones et la République française. Il mettait en avant la coopération multilatérale franco-africaine afin de limiter le plus possible le tête-à-tête dissymétrique entre la France et chacune de ses anciennes colonies devenues des États indépendants. En raison du refus du général de Gaulle, Senghor (et d'autres dirigeants africains) en vient au milieu des années 1960 à changer d'échelle dans sa recherche d'une coopération multilatérale durable : la francophonie devient alors le champ de la construction souhaitée, avec pour cœur les liens franco-africains. Cette aspiration à une francophonie organisée du point de vue institutionnel et reposant sur un socle linguistique et culturel commun est dès lors portée par trois présidents africains Senghor, Diiori, Bourguiba, qui mettent en avant la mise en place d'une communauté francophone. Elle s'est traduite en 1970 par la convention de Niamey qui crée l'ACCT, sous la présidence de Georges Pompidou, ami et ancien camarade de Khâgne de Senghor.
- 9 Mais le président sénégalais se heurte longtemps au scepticisme du général de Gaulle qui adresse une fin de non-recevoir à sa proposition, acceptée par les membres de l'Organisation de coopération africaine et malgache (OCAM) en juin 1966, de constituer une communauté francophone définie comme « une communauté spirituelle de nations qui emploient le français, que celui-ci soit langue nationale, langue officielle ou bien langue d'usage ». Le Général ne veut plus d'une organisation multilatérale après l'échec en 1960 de sa grande ambition : la Communauté franco-africaine. Une organisation de coopération intergouvernementale de la francophonie remettrait, pour l'essentiel, la France avec les pays africains sortis de la Communauté dans ce type de schéma institutionnel, même s'il était élargi à d'autres pays. Pour de Gaulle et ses successeurs, la priorité de la France est et demeure le maintien de relations privilégiées et bilatérales entre la France et son « pré

carré » africain. Or, compte tenu de la composition de la francophonie, elle ferait largement doublon, au moins au début, avec la France-Afrique. Tant dans les années soixante qu'au seuil de la décennie suivante, le chef de l'État français voit dans la création d'une francophonie multilatérale et politique plus d'inconvénients que d'avantages dans la gestion de cette priorité franco-africaine. D'ailleurs, depuis les indépendances, la priorité de la diplomatie française consiste à s'efforcer de rassembler les Africains francophones dans un même ensemble (Union Africaine et Malgache puis OCAM, mais sans la France) et non à dépasser ce cadre franco-africain très particulier. Senghor comme Diiori ont le mérite d'aller jusqu'au bout de leur démarche, espérant dépasser les réticences françaises. La création de l'ACCT en 1970 ne représente finalement qu'« un pâle reflet du projet du président sénégalais et de certains de ses homologues africains » (sur la position de la France à l'égard de la francophonie, nous nous permettons de renvoyer à nos travaux : Turpin, 2010 ; Turpin, 2012).

10 Au cours de la seconde moitié des années 1970, c'est encore Léopold Sédar Senghor qui est l'artisan de la relance du projet d'une francophonie politique ; Hamani Diiori a été renversé par un coup d'État militaire en 1974. À partir de 1977, le président sénégalais fait même un forcing inlassable en faveur de la réunion d'une conférence des chefs d'État francophones, démarche fortement appuyée par le gouvernement fédéral d'Ottawa qui y voit l'opportunité de faire rentrer dans le rang le Québec. Senghor commet toutefois l'erreur de considérer que le gouvernement français cédera sur la question de la représentation du Québec au profit d'Ottawa. Or la question québécoise est un *casus belli* pour Paris et tant Ottawa que Dakar ne paraissent pas avoir saisi la détermination des autorités françaises sur ce point. D'autant que cette détermination s'appuie également, au sein de l'establishment français, sur les tenants de la spécificité des relations franco-africaines qui voient dans d'éventuels sommets francophones des doublons qui risquent d'affaiblir les sommets franco-africainsⁱⁱⁱ.

11 Le président Senghor utilise les sommets franco-africains – l'OCAM n'étant alors plus en mesure, comme en 1966, de fournir le cadre multilatéral nécessaire – pour promouvoir son projet. Lors de la conférence franco-africaine de Paris, le 22 mai 1978, il se fait ainsi

confier par ses pairs l'établissement d'un rapport sur le projet de conférence des chefs d'État et de gouvernement francophones. Elle se réunirait tous les deux ans et aurait pour mission de procéder à « un examen de la situation internationale » ainsi qu'au « renforcement des solidarités par la multiplication des actions communes »^{iv}. Senghor présente, en mai 1979, un projet très ambitieux de « Communauté organique des pays partiellement ou entièrement de langue française (COPPELF) »^v au cours du sommet franco-africain de Kigali.

- 12 Dans ce projet, le président sénégalais estime qu'il faut « prévoir des structures permanentes chargées d'animer, de coordonner et de contrôler ses différentes activités ». L'organisation doit avoir à sa tête une « Autorité politique » : une « Conférence des chefs d'État et de gouvernement » avec un « secrétariat général ». Une conférence des ministres des Affaires étrangères préparerait chaque conférence des chefs d'État et de Gouvernement. Outre une réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères, Senghor envisage la tenue régulière de réunions ministérielles dans d'autres domaines (Culture, jeunesse et sports, Économie et finances). Des réunions d'ambassadeurs prépareraient ces réunions ministérielles. Enfin, cette organisation politique de la francophonie devrait s'investir dans des actions concrètes en réformant l'ACCT de manière à en faire « une super Agence » chargée d'animer les projets de coopération. Une réunion des ministres des Affaires étrangères, permettant de finaliser le projet qui serait élaboré sous la direction du président Senghor, serait organisé, à Dakar, en octobre 1980 ; l'AUPELF, l'AIPLF et la FAF (Fédération des associations francophones) seraient invitées à titre d'observateurs.
- 13 Si ce projet très ambitieux de Communauté organique francophone rencontre un succès d'estime à Kigali, les mois qui suivent voient son enlèvement. Le Gouvernement français ne souhaite pas froisser le président Senghor en refusant purement et simplement. Il tergiverse espérant que le projet ne se fera pas. Sur le fond, Paris ne partage pas les conceptions – jugées maximalistes – du Sénégal et prône une organisation la plus souple possible sur le modèle de la conférence franco-africaine et qui soit fondée sur la notion de « pays » et non d'« État » afin de préserver la représentation du Québec^{vi}. De plus, Valéry Giscard d'Estaing « n'avait pas d'atomes crochus avec

Senghor »^{vii}, ce qui ne facilite guère l'avancée du projet. Les réserves françaises ne sont pas seules en cause. Des « réticences et réserves certaines à l'égard du projet sénégalais »^{viii} se sont manifestées plus ou moins clairement du côté africain. La première forme de réserve a d'abord consisté, pour nombre d'États africains, à ne pas répondre ou avec beaucoup de retard – et de manière nuancée – à la proposition du président Senghor. Cette résistance passive s'est exprimée tant à l'encontre du premier projet de Communauté organique francophone présenté à Kigali que pour celui du sommet franco-africain suivant, à Nice, en mai 1980, pourtant moins ambitieux.

- 14 Le président Senghor n'en maintient pas moins le cap de la réunion d'une conférence ministérielle préparatoire fin 1980. Mais, faute d'accord sur la question de la représentation du Québec entre Paris et Ottawa et entre Ottawa et Québec, le gouvernement français annonce officiellement, le 26 novembre, qu'il ne participera pas à la conférence^{ix}. Pour le président poète, désabusé, « c'est une querelle entre Grands Blancs. Quand ils se seront mis d'accord, on tiendra le Premier Sommet » (Senghor, 1988, 165). La justification apportée par le président sénégalais est exacte mais réductrice. D'abord parce qu'elle omet ses propres responsabilités en prenant partie en faveur d'Ottawa dans la querelle de la représentation du Québec. Surtout parce qu'elle ne considère pas ce qui est probablement la raison principale de l'échec : les autorités françaises ne sont pas prêtes à bâtir une véritable organisation internationale de la francophonie, qui couvrirait tant les sujets de politique internationale que les domaines de la coopération culturelle et technique. Si la France accepte de dépasser le cadre institutionnel de l'ACCT, pour atteindre le niveau décisionnel de la réunion des chefs d'État et de gouvernement, elle n'entend pas modifier les choix stratégiques des années 1969-1970 qui confinent la francophonie institutionnelle à des domaines fondamentalement culturel et technique et non politique.
- 15 Léopold Sédar Senghor et Hamani Diori – dont la place est sous-estimée dans la création de l'ACCT – ont donc été ceux qui ont lancé puis entretenu la flamme d'une francophonie institutionnelle à vocation politique. Pour autant, leurs actions n'ont pas débouché sur les résultats escomptés. Au début des années 1980, le président Senghor se retire volontairement du pouvoir – exception rarissime

dans l'Afrique de cette époque – et Diori est en exil. De francophonie intergouvernementale, il n'existe que l'ACCT qui ne touche qu'aux domaines de la coopération technique et culturelle. Il reste donc à inventer cette francophonie politique et l'initiative en revient à François Mitterrand qui, en 1986, réunit le premier sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en partage le français. Ce premier sommet enclenche le processus laborieux d'institutionnalisation d'une francophonie à vocation politique dont la conclusion revient à Jacques Chirac.

II. Jacques Chirac : le bâtisseur de l'OIF ?

- 16 Si le président François Mitterrand a été l'initiateur de l'inflexion majeure de la francophonie vers le champ politique, il n'en a pas été le bâtisseur. Bénéficiant d'un contexte canado-qubécois relativement favorable, il a posé, à partir du premier sommet de 1986, la première pierre d'un édifice qui est longtemps demeuré à la fois très informel et complexe. S'il a très vite perçu l'intérêt de la francophonie politique, il n'a pas eu une claire vision de ce qu'elle pourrait devenir du point de vue institutionnel. Cette œuvre de législateur, de créateur d'une véritable organisation internationale de la francophonie revient à son successeur Jacques Chirac.

II.1. Chirac le Francophone, Chirac l'Africain

- 17 L'accession de Jacques Chirac à l'Élysée, en mai 1995, ouvre la voie à une accélération du processus d'institutionnalisation de la Francophonie politique. L'homme est, de longue date, un partisan convaincu de la francophonie. Il l'a d'abord été pour la francophonie linguistique et culturelle dans la lignée de son mentor en politique Georges Pompidou. Il nourrit très tôt une réflexion sur le rôle d'une langue, sa place dans l'influence d'un pays et son importance du point de vue de la culture et de l'identité des peuples. Toutefois, Chirac n'est pas un lettré profondément épris de littérature et amoureux des mots de la langue française comme pouvaient l'être un Pompidou, un Senghor et un Mitterrand. Son attachement à la francophonie se

situé plutôt dans le fait que c'est une personnalité très ouverte à la diversité des cultures dans le monde et à la nécessité de les protéger. Son combat en faveur de la francophonie est donc à chercher tout autant dans la défense de la langue et de la culture françaises à l'échelle mondiale que dans la lutte permanente pour le respect de la diversité culturelle et donc linguistique dans le processus de la mondialisation.

- 18 Dans ces conditions, la francophonie constitue chez lui à la fois une donnée culturelle et identitaire fondamentale – celle de la France et de l'ensemble des pays ayant en partage la langue française – et un instrument dans sa politique internationale en faveur d'une mondialisation rationalisée, « promesse d'échanges et de richesses accrues » et non de dissolution « dans un magma uniforme » (*Les Échos*, 2002). Jacques Chirac n'a de cesse, tout au long de ses mandats, de marteler son credo contre « le monoculturalisme ». La Francophonie est un de ses chevaux de bataille dans ce combat planétaire. Sa politique de la francophonie est donc indissociable de sa politique extérieure. En effet, face à une mondialisation qui bouleverse les paradigmes du système international, la France doit adapter les objectifs et les moyens de sa politique extérieure de manière à concilier « l'attachement profond à la souveraineté nationale et la conscience éclairée d'une nécessaire adaptation aux évolutions de l'Histoire » (Chirac, 2011). L'objectif gaullien d'« une France maîtresse de son destin – écrit dans ses *Mémoires* Jacques Chirac –, messagère de valeurs universelles, attachée au respect de l'identité des peuples et soucieuse de défendre sa vision d'un monde multipolaire » (ibid.) demeure de mise. En revanche, les moyens diffèrent sensiblement puisque le multilatéralisme constitue la clé principale de cette adaptation de la France. Les mandats chiraquiens sont ainsi marqués par un engagement multilatéral fort, ce qui n'empêche pas, bien évidemment, la poursuite d'objectifs bilatéraux.
- 19 L'exemple de la défense multilatérale de la langue française en 1993 et 1994 souligne ces prises de conscience et ces adaptations en gestation. En effet, pas plus que les coopérations bilatérales menées par la France, la coopération culturelle et technique via l'ACCT ne peut constituer une réponse suffisante au maintien de la place du français dans le monde. Il faut pouvoir peser sur la scène

internationale. Chaque État francophone – y compris la France –, pris séparément, ne le peut. Il faut donc rassembler pour être en mesure de peser dans l'espace-monde. Ainsi, c'est le gouvernement français qui lance le combat pour l'« exception culturelle », c'est -à -dire le fait de ne pas considérer les biens culturels comme n'importe quelle autre marchandise dans le processus de négociation du GATT – qui devient l'OMC en 1995. C'est en s'appuyant tout particulièrement sur les pays francophones (sommets francophones) et africains (sommets franco-africains) que la France obtient gain de cause. L'intérêt d'une organisation internationale de la francophonie, à vocation politique, n'est donc plus à démontrer pour les autorités françaises. Elle apparaît d'autant plus comme une nécessité que le contexte international s'y prête. Le continent africain connaît une vague de démocratisation tandis que l'Europe orientale et balkanique s'affirme, parfois dans le sang. De manière générale, la diversification des missions attribuées, dans les faits, à la francophonie – et défendue par la France – ainsi que la nécessité d'une tutelle politique sur les opérateurs, contribue à justifier la nécessité d'en passer à une francophonie politico-institutionnelle – qui ne pourrait plus se réduire à une conférence épisodique de ministres et de représentants personnels des chefs d'État – et plus seulement culturelle et technique.

- 20 Le lien entre politique africaine de la France et francophonie est probablement plus étroit qu'il ne le fut par le passé mais pas forcément dans le sens du maintien de la France-Afrique traditionnelle. La Francophonie politique peut être considérée comme un nouvel outil multilatéral au service des intérêts de la France plus en phase avec le système international qui se met en place depuis la fin de la Guerre froide. Elle est aussi un outil de la « normalisation » des relations franco-africaines qui s'affirme, non seulement dans un cadre interétatique classique – qui reste toujours important voire privilégié – mais aussi par l'internationalisation croissante de la politique française en Afrique en relation avec l'OUA (puis l'UA), l'ONU et l'UE. Le président Chirac s'inscrit, sans ostentation mais pleinement, dans la continuité du discours de La Baule de François Mitterrand (1990) et de la pratique africaine du gouvernement d'Edouard Balladur. L'approfondissement de la francophonie, qui devient de plus en plus politique après Hanoi,

devient ainsi un moyen de maintenir des liens forts, mais moins contraignants et critiquables sur la scène internationale que l'ancien système de relations franco-africaines fondamentalement bilatérales. Le bilatéralisme n'a bien évidemment pas disparu du jour au lendemain, pas plus que les relations personnelles entre chefs d'État français et africains. Il demeure un des instruments de la gamme d'intervention de la diplomatie française qui peut s'appuyer sur le multilatéralisme onusien et européen ainsi que sur celui d'une francophonie politique et institutionnelle qui se met progressivement en place.

II.2. Chirac à la baguette

- 21 En accédant au pouvoir au printemps 1995, Jacques Chirac reprend les négociations engagées sur la création d'une organisation internationale de la francophonie depuis la fin du second septennat de François Mitterrand. Elles aboutissent, lors du sommet de Hanoi, en novembre 1997, à la création du poste de secrétaire général de la Francophonie et à une organisation de coopération intergouvernementale à vocation politique qui prend bientôt le nom d'OIF. Toutefois, ces négociations furent ardues et ont bien failli capoter en nombre d'occasions tant les visions et les intérêts étaient divergents entre les partenaires francophones.
- 22 Pour le président Chirac et son équipe élyséenne (Jean-David Levitte, Maurice Ulrich, Denis Tillinac), les obstacles sont tout autant internes qu'externes. Ils se heurtent en particulier à une ligne diplomatique dominante au sein du ministère des Affaires étrangères qui ne fait pas de la francophonie un instrument prioritaire de la diplomatie française. De plus, le Quai d'Orsay n'entend pas déplaire aux partenaires canadiens qui veulent « préserver leur influence politique en Afrique francophone via l'ACCT et anglophone via le Commonwealth ». « Le Canada/Québec s'étant approprié l'ACCT, analyse Maurice Portiche, la perspective d'une Francophonie politique centrée sur une véritable organisation internationale et incarnée par un Secrétaire général était perçue comme une remise en question de son influence dominante au sein de l'Agence. En outre, Ottawa redoutait qu'une telle institution politique devienne un instrument diplomatique au service des intérêts de la France »^x.

- 23 À défaut d'un projet initial d'organisation internationale de la francophonie très élaboré du point de vue institutionnel, le renforcement des institutions de la francophonie doit, comme Paris ne cesse de le demander depuis le sommet de Chaillot, passer par plus de contrôle politique ; étant entendu que l'ACCT ne peut pas être ce nouvel organe de la francophonie institutionnelle et politique. La bataille est rude et se fait en plusieurs temps. La charte de la francophonie, adoptée le 18 décembre 1996 lors de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) de Marrakech, « répond en grande partie » aux vœux du Gouvernement français selon le conseiller diplomatique du Président, Jean-David Levitte^{xi}. Mais la partie n'est pas encore gagnée. Dans la dernière ligne droite des négociations, avant le sommet de Hanoi, il s'agit clairement d'imposer la vision présidentielle qui consiste à instaurer une véritable francophonie politique appuyée sur un secrétaire général « robuste » qui dominerait les autres opérateurs, notamment l'ACCT. Parallèlement à cet impératif institutionnel, le président Chirac et son équipe rapprochée doivent se battre pour imposer le candidat de leur choix au poste de secrétaire général qui doit incarner la nouvelle Francophonie politique. Ils jettent, dès le début de l'année 1997, leur dévolu sur l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général de l'ONU. Les réticences africaines sont très fortes et il faut toute l'autorité personnelle du président Chirac pour imposer le candidat de la France.
- 24 Le sommet de Hanoi constitue ainsi le couronnement de plusieurs années d'efforts de la France en faveur de la mise en place d'une véritable francophonie politique, tant dans sa dimension institutionnelle que dans le choix des hommes. Il « entérine le projet conforme aux options défendues par la France » (Ulrich, 2015, 474). L'ordre de préséances entre les instances francophones est bien celui souhaité par le Gouvernement français : sommet, CMF, Conseil permanent de la Francophonie (CPF), secrétaire général, Assemblée parlementaire (APF) et opérateurs (le premier d'entre eux étant la nouvelle Agence intergouvernementale de la Francophonie qui remplace l'ACCT). Surtout, avec la création du poste de secrétaire général et l'élection de son candidat, Boutros Boutros-Ghali, la France réussit à concrétiser ce que le président Chirac qualifie, lors de son discours de Hanoi du 14 novembre, d'« acte de portée historique »^{xii}.

« Cette institutionnalisation – souligne Boutros Boutros-Ghali – n'est donc pas le résultat d'un schéma théorique prédéfini que l'on aurait plaqué sur la réalité. Mais elle s'est constituée de façon empirique et pragmatique, au fur et à mesure des besoins » (Boutros-Ghali, 2003, 14). Il faudrait y ajouter une raison non moins déterminante : les vellétés puis la volonté de la France, de François Mitterrand puis surtout de Jacques Chirac. Dans ce schéma, Paris obtient que le secrétaire général soit bien au cœur du nouveau dispositif politico - institutionnel de la francophonie. Mais, une fois encore, les autorités françaises ont dû accepter des compromis qui rendent encore incomplète leur victoire puisqu'elles n'ont pas pu éviter la transformation de l'ACCT en une Agence intergouvernementale de la Francophonie. Une dualité potentielle entre le secrétaire général et l'administrateur de l'AIF a été créée. Boutros Boutros-Ghali préside de suite le CPF qui nomme l'unique candidat au poste d'administrateur général de la nouvelle Agence intergouvernementale de la Francophonie, le Belge Roger Dehaybe.

- 25 L'obstacle principal au renforcement de la Francophonie politique demeure, pendant plusieurs années, la structure institutionnelle qui conduit à une forme de dyarchie de fait entre le secrétaire général et l'administrateur. La situation est d'autant plus inacceptable pour Paris que les relations entre Boutros Boutros-Ghali et Roger Dehaybe sont rapidement compliquées. L'Administrateur en reste, pour l'essentiel, à la priorité qui est celle de la Communauté francophone de Belgique, ainsi que du Québec et même du Canada, qui consiste à maintenir une Agence forte qui continue à permettre la représentation de communautés qui ne sont pas des États. De fait, depuis le compromis de Hanoi, c'est bien toute l'architecture institutionnelle qui est en cause, tant dans les tensions entre secrétaire général et administrateur général que dans les jeux de pouvoir – et leur fonctionnement même – entre les opérateurs.
- 26 Il faut attendre le sommet de Beyrouth de 2002 et l'entrée en fonction de l'ancien président du Sénégal Abdou Diouf à la tête du secrétariat général pour que la situation évolue dans le sens souhaité par les autorités françaises. Une nouvelle phase de la francophonie politique débute alors qui unit encore plus étroitement qu'au cours du mandat de Boutros Boutros-Ghali, politique africaine de la France et francophonie multilatérale. Le secrétaire général Diouf est, pour

Paris, l'homme de la situation puisqu'il incarne cette francophonie politique et culturelle et donc aussi cette France-Afrique acceptable par tous. Avec l'appui total du président Chirac, Abdou Diouf se pose rapidement, par sa stature personnelle, en acteur de paix et de démocratisation en développant fortement la dimension prévention et résolution des crises. Il joue un rôle très actif en Afrique, ce qui renforce considérablement la dimension politique de la Francophonie, le plus souvent en appui de la dimension franco-africaine. D'autant que le nouveau secrétaire général n'est pas venu pour s'occuper uniquement des questions d'éducation et de langue française tel un secrétaire général de l'ACCT. Cette focalisation sur un volet multilatéral très politique – qui vaut déjà à l'OIF le surnom de « mini-ONU » – porte la marque de l'Élysée et des objectifs géopolitiques poursuivis par la France à travers cette construction.

- 27 Quant à la clarification institutionnelle en faveur d'un secrétariat général fort et cohérent, prônée par Paris, la magistrature d'influence qu'établit progressivement Abdou Diouf y contribue fortement. Elle passe d'abord par une remise en ordre des opérateurs de la Francophonie, à commencer par l'AIF. Il s'agit toujours de faire de l'AIF un opérateur parmi d'autres et non le cœur du dispositif. Jacques Chirac et son équipe n'en maintiennent pas moins leur objectif d'une réforme institutionnelle permettant un resserrement politico-administratif autour de l'autorité du secrétaire général. Lors du sommet de Ouagadougou de 2004, le paragraphe 4.3 (« Un ajustement organisationnel nécessaire ») de la déclaration sur le Cadre stratégique réclame en ce sens que « la personnalité juridique de l'Organisation internationale de la Francophonie et le cadre d'exercice des attributions du Secrétaire général » soient « mieux fondés ». Le secrétaire général Abdou Diouf se voit chargé de formuler des propositions à la CMF de décembre 2005^{xiii}.
- 28 Une nouvelle séquence d'intenses négociations s'ouvre alors au cours desquelles l'Élysée et les représentants français appuient les efforts du secrétaire général Abdou Diouf pour réformer la charte de la Francophonie dans le sens souhaité. Il est vrai que les partisans de l'ACCT devenue AIF n'entendent pas, initialement, se résigner à la disparition d'une Agence indépendante, du moins très autonome, et donc de la dyarchie existante. Dans ces conditions, les dirigeants français défendent – se souvient le chef du service des affaires

francophones Michel Vandepoorter – la seule solution possible en termes d'efficacité et d'immédiateté : l'OIF doit succéder à l'AIF – seule organisation régie par un traité intergouvernemental –, l'ensemble étant placé sous l'autorité directe du secrétaire général de l'OIF. Le secrétaire général serait ainsi seul maître à bord de l'OIF/AIF et la question d'un nouveau traité serait définitivement évacuée^{xiv}.

- 29 La CMF d'Antananarivo des 22 et 23 novembre 2005 donne gain de cause à la France, dont les positions – portées par le secrétaire général – ont été appuyées, dans cette dernière ligne droite difficile, par les Africains. La France réalise enfin son objectif stratégique. Le nouveau texte consacre l'importance de la dimension politique de l'OIF, qui marque fortement sa vocation à être un acteur universellement reconnu et à part entière des relations internationales. Elle obtient également les moyens de le réaliser en faisant cesser la dyarchie au sein de l'exécutif de la Francophonie (Ulrich, 2015). Les pouvoirs du secrétaire général en sortent renforcés puisqu'il est non seulement le représentant légal de l'OIF, investi de fonctions politiques, mais aussi devient responsable de son administration et de son budget. Il en délègue la gestion à un administrateur qu'il nomme après consultation de la CMF. Le secrétaire général coordonne l'action des différents opérateurs au sein du conseil de coopération qu'il préside. Il est bien la clé de voûte du dispositif institutionnel de la Francophonie, mais d'une Francophonie qui a pris un tour de plus en plus politique. La Francophonie politique et institutionnelle, avec à sa tête un secrétaire général très politique, porte bien la marque de la volonté et, bientôt, de l'héritage du président Jacques Chirac.

III. Une paternité non assumée ?

- 30 En célébrant les « pères fondateurs » Senghor, Diiori, Bourguiba, on fait référence aux temps pionniers de la construction de la Francophonie institutionnelle. La fête de la francophonie a d'ailleurs pris pour date l'anniversaire de la signature de la convention de Niamey en mars 1970 qui avait créé l'ACCT. Mais la francophonie de nos jours est très loin du modèle initial de l'ACCT. L'OIF actuelle est née lors du sommet de Hanoi en 1997 et s'est considérablement affirmée au tournant du XXI^e siècle. Elle est le produit d'un processus

empirique de création continue qui prend sa source dans la réunion du premier sommet francophone de 1986 et non dans un énième avatar de l'ACCT. Alors pourquoi, en ce vingtième anniversaire du sommet de Hanoi, cette phase fondamentale dans la création et la structuration du projet francophone n'a pas donné lieu, comme pour les années 1960, à une histoire officielle avec une nouvelle génération de « pères fondateurs » ?

III.1. Le problème structurel : déséquilibre constitutif et positionnement France

- 31 L'absence de Jacques Chirac au Panthéon des « pères fondateurs » tient probablement d'abord à la position unique de la France au sein de la Francophonie qui oblige ses dirigeants à une certaine retenue extérieure. En effet, la Francophonie se distingue par une faiblesse constitutive de taille : le « déséquilibre – rappelait Jean-Marc Léger – entre le pays qui en est le centre et le cœur, et le reste de la communauté » (Léger, 1987, 45-46). La France représente à elle seule un poids considérable, tant du point de vue de la puissance politique, militaire, économique et culturelle, au regard des autres membres de l'OIF.
- 32 Ce déséquilibre écrasant en faveur de la France au sein de la Francophonie se traduit en particulier dans le financement de l'institution. La part française au financement de la francophonie multilatérale se situe, en 1999, autour de 70 % (pour 65 % en 1996), tandis que le Canada n'abonde que pour 12 %, le Québec 4,5 %, la Communauté française de Belgique 1,6 %^{xv}. Le président Jacques Chirac a maintenu, voire augmenté, l'effort financier de la France, espérant toujours que d'autres pays membres accepteraient de faire un plus grand effort^{xvi}. Pour l'année budgétaire 2006, dernière année pleine du second mandat présidentiel de Jacques Chirac, le Gouvernement français est demeuré de très loin (75 %) le premier contributeur de la Francophonie en lui consacrant 136 millions d'euros (dont 64 millions pour TV5) ; le Canada ne finançant que 14 %^{xvii}.

- 33 Face à ce déséquilibre structurel, la France doit résoudre un problème qui n'est pas loin de relever de la quadrature du cercle. Elle doit être présente car sans elle pas de francophonie et parce que ses partenaires attendent d'elle qu'elle s'engage pleinement, y compris financièrement. De plus, elle n'a pas renoncé, loin de là, à sa volonté d'être encore une puissance qui compte sur la scène mondiale et qui entend user, pour cela, de toute sa palette d'outils bilatéraux et multilatéraux. Les autres États membres, en particulier ceux du Nord, financent trop faiblement les instruments de la francophonie, ce qui conduit le gouvernement français à assumer l'essentiel de la charge avec son corollaire : celui qui finance commande. Il se trouve donc en position de décideur de fait. Mais, dans le même temps, il devrait agir au sein d'un système multilatéral tel un membre parmi d'autres et ne pas donner l'impression que la Francophonie formerait une organisation multilatérale au service exclusif de sa puissance.
- 34 C'est précisément un des grands champs de critiques à l'encontre de la Francophonie que d'y voir une nouvelle forme de néocolonialisme culturel au profit de la France. Cette accusation est notamment relayée en France par la gauche et l'extrême gauche qui ont longtemps considéré la Francophonie comme une politique néocoloniale de droite, plus ou moins directement associée aux vicissitudes de la France-Afrique. Au fond, la Francophonie se résume encore trop souvent dans la classe politique française à de « vieilles lunes » qui ne la font pas considérer comme une ambition à part entière mais comme un instrument ou un prétexte parmi d'autres politiques. Lors de leur entretien du 18 janvier 2000, le ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine et Boutros Boutros-Ghali partageaient – déjà – l'analyse selon laquelle la Francophonie se réduit trop souvent « pour la gauche, à une forme de néocolonialisme déguisé et, pour la droite, à une forme d'antiaméricanisme » (Boutros-Ghali, 2002).

III.2. Une orientation trop politique de la Francophonie en cause

- 35 La postérité de Jacques Chirac en matière de construction de la Francophonie est également vivement critiquée dans la priorité politique qu'il lui a donnée, ce qui a induit un élargissement très vaste

afin de pouvoir peser plus dans le concert international. En effet, le premier reproche que l'on fait actuellement à l'OIF tient à son trop grand élargissement. Elle a ainsi, depuis les années 1990, multiplié les adhésions de pays ne pouvant pas justifier d'avoir en commun la langue française et même, pour certains, ne pouvant que difficilement justifier d'une politique linguistique favorable à l'apprentissage de la langue française. Or la question de l'élargissement est cruciale car elle détermine en filigrane le sens du projet francophone et qu'elle installe un certain mode de fonctionnement. Le deuxième reproche qui y est fait à la Francophonie tient à l'élargissement de ses missions dans un sens trop politique. Au point que le risque est bien réel de voir la dimension politique de la francophonie supplanter sa dimension culturelle et linguistique qui est à la base de cette construction.

- 36 C'est tout particulièrement l'héritage chiraquien qui est en cause. C'est pourquoi Catherine Tasca et bien d'autres réclament d'en « revenir » au socle et de faire de « l'enseignement et de la pratique du français dans le monde [...] son objectif prioritaire » (Beaudoin, Paquin, 2008). Le constat est identique chez Pierre-André Wiltzer pour qui « il y a un moment où à force d'avoir de plus en plus de membres, dont les liens avec la francophonie et la langue française sont ténus, on finit par ne plus trouver des actions concrètes qui intéressent tout le monde » : « La langue est le cœur de l'engagement. Mais là, on se disperse. On est assez loin du cœur du sujet. On est dans un système où on a une organisation sympathique mais dont on voit mal le contenu et l'efficacité »^{xviii}. C'était déjà, en 2002, au moment où le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali achevait sa mission, le danger, souligné par le chef du service des affaires francophones, Jean-Michel Dumont, d'un virage trop institutionnel et politique de l'OIF. Il conseillait un « recentrage sur les fondamentaux (langue, culture, éducation, relations avec l'Afrique) » à l'instar de nombre d'anciens acteurs de la Francophonie, ce qui n'excluait pas la Francophonie politique^{xix}.

Conclusion

- 37 Ces difficultés actuelles de la Francophonie institutionnelle, qui portent, pour l'essentiel, la marque de l'héritage de Jacques Chirac,

conjuguées au positionnement complexe de la France au sein de l'OIF, expliquent probablement pourquoi Jacques Chirac ne peut pas être célébré, ni même cité dans la page du site internet de l'OIF consacrée à son histoire, au même titre qu'un Léopold Sédar Senghor ou un Hamani Diori, comme un des « pères fondateurs » d'une nouvelle avancée, celle qui a permis la création de l'Organisation que nous connaissons.

- 38 Le temps fera probablement son œuvre tant en France que dans le monde francophone et la postérité de l'œuvre francophone de Jacques Chirac en sera modifiée dans le sens de la prise en compte de l'histoire de son rôle et non pas seulement d'une mémoire bloquée sur des problèmes actuels et des représentations qui n'ont pas beaucoup varié depuis un quart de siècle.
- 39 Le cas Jacques Chirac souligne cependant la persistance d'une difficulté de conception et de représentation de la Francophonie. Tant nombre de Français, de Francophones que de non Francophones voient toujours en elle – quand ils en ont entendu parler – une organisation multilatérale au service des intérêts de la France. Le fait est exact – comme elle sert aussi ceux du Canada, du Québec, etc. – mais ne prend pas en compte une autre réalité : l'OIF répond parfaitement aux principes et valeurs du multilatéralisme et d'une mondialisation respectueuse de la diversité linguistique et culturelle. Comme le rappelle, non sans une pointe d'humour belge, Roger Dehaybe, « la francophonie, c'est un projet néocolonial qui a bien tourné ! »^{xx}. Quand Jacques Chirac aura intégré le panthéon des « pères fondateurs », il est probable que ce leitmotiv négatif, fondamental pour l'avenir de la Francophonie, aura débouché sur des représentations plus consensuelles et apaisées.

BIBLIOGRAPHIE

Boutros-Ghali B. (2002), *Émanciper la Francophonie*, Paris, L'Harmattan.

Chirac J. (2011), *Le temps présidentiel. Mémoires. T. 2*, Paris, Nil éditions.

« Jacques Chirac reçoit les membres du Haut conseil de la Francophonie », *Les Échos*, 13/02/2002.

Léger J.-M. (1987), *La francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, Montréal, Hurtubise HMH.

Senghor L. S. (1988), *Ce que je crois : négritude, francité et civilisation de l'universel*, Paris, Grasset.

Tasca C. (2008), « Et si la francophonie regardait loin devant elle ... », dans Beaudoin L. et Paquin S. (dir.), *Pourquoi la francophonie ?* Montréal, VLB éditeur, p. 73-84.

Turpin F. (2010), *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique : décoloniser et coopérer (1958-1974)*, Paris, Les Indes savantes.

Turpin F. (2012), « Paris et les ambiguïtés de la francophonie en Afrique : de l'échec de l'Union africaine et malgache à la Francophonie », dans Robin-Hivert E. et Soutou G.-H. (dir.), *L'Afrique indépendante dans le système international*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, p. 111-130.

Ulrich S. (2015), *Maurice Ulrich. Témoin et acteur de l'histoire de 1945 à 2007*, Paris, France-Empire.

NOTE DE FIN

i Jacques Chirac, *Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la dimension universelle de la Francophonie, l'élection d'un secrétaire général, la coopération économique et l'aide entre pays francophones et sur l'enseignement du français, Hanoi, le 14 novembre 1997*, disponible sur : <http://discours.vie-publique.fr/notices/977016760.html> .

ii Organisation internationale de la Francophonie, *Une histoire de la Francophonie*, disponible sur : <https://www.francophonie.org/Une-histoire-de-la-Francophonie.html>.

iii Note du cabinet du ministre de la Coopération, Paris, 17 août 1977 (Archives nationales, fonds de la présidence de la République française de Valéry Giscard d'Estaing, AN, 5AG3/1424). Voir également Léger, 1987, 139-140.

iv Note de synthèse du service des affaires francophones au sujet de la francophonie, Paris, 20 novembre 1978 (AN, 5G3/1424).

v Compte-rendu de la réunion d'information sur le projet d'organisation des États partiellement ou entièrement de langue française tenue à Dakar le 22 juin 1979 et note du service des affaires francophones (direction des affaires politiques), Paris, 25 juin 1979 (AN, 5AG3/1479).

vi Note de Jean-Bernard Raimond pour le ministre (Jean François-Poncet), Paris, 30 septembre 1980 (AN, 5G3/1424).

- vii Entretien de l'auteur avec Christian Valantin, 26 octobre 2016.
- viii Note du service des affaires francophones, Paris, 22 avril 1980 (AN, 5AG3/1424 et 1479).
- ix Télégramme circulaire de DiploFrance à tous les postes, Paris, 26 novembre 1980 (AN, 5AG3/1424).
- x Entretien de l'auteur avec Maurice Portiche (courriel du 13 juin 2016).
- xi Note de cadrage de Jean-David Levitte au PR, dossier préparatoire pour le sommet de Hanoi, Paris, 7 novembre 1997 (AN, fonds de la présidence de la République française de Jacques Chirac, 5AG5/JDL/75).
- xii Jacques Chirac, *Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la dimension universelle de la Francophonie, l'élection d'un secrétaire général, la coopération économique et l'aide entre pays francophones et sur l'enseignement du français, Hanoi, le 14 novembre 1997*, disponible sur : <http://discours.vie-publique.fr/notices/977016760.html> .
- xiii Organisation internationale de la Francophonie (2004), *Actes de la Xe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Ouagadougou (Burkina Faso), 26-27 novembre 2004*, disponible sur : http://www.francophonie.org/IMG/pdf/actes_som_x_2004.pdf.
- xiv Entretien de l'auteur avec Michel Vandepoter, 2 janvier 2017.
- xv Note préparatoire au sommet de Moncton (3-5 septembre 1999) du ministère des Affaires étrangères pour le PR, au sujet des financements de la francophonie, Paris (AN, 5AG5/MU/4).
- xvi Note de Maurice Ulrich au PR, aide-mémoire, Paris, 9 septembre 1999 (AN, 5AG5/MU/4).
- xvii Note de synthèse de Maurice Ulrich du 9 mai 2007 (citée dans Simone Ulrich, *op. cit.*, p. 508-510).
- xviii Entretien de l'auteur avec Pierre-André Wiltzer, 23 février 2017.
- xix Note du chef des Affaires francophones, Jean-Michel Dumont, pour Hervé Bolot du cabinet du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, Paris, 28 juin 2002 (AN, 5AG5/MU/4).
- xx Entretien de l'auteur avec Roger Dehaybe, 23 février 2017.

RÉSUMÉS

Français

Depuis la fin des années 1990, la francophonie institutionnelle a connu un tournant majeur. Elle a élargi ses missions au champ politique et est devenue une grande organisation multilatérale. Ce tournant doit beaucoup à la volonté d'un homme qui a œuvré et parfois bousculé ses pairs francophones pour bâtir l'OIF : Jacques Chirac. Si Léopold Sédar Senghor ou encore Hamani Diori sont présentés comme les « pères fondateurs » de la Francophonie (ACCT), l'action fondatrice de Jacques Chirac est peu ou pas reconnue. Pourquoi un tel paradoxe ? Qu'est-ce que cela révèle sur la place et les représentations de la France au sein de la Francophonie ?

English

Since the end of the 1990s, the institutional Francophonie has undergone a major turning point. It has expanded its missions to the political field and has become a major multilateral organization. This turn owes much to the will of a man who has worked and sometimes jostled his Francophone peers to build the OIF: Jacques Chirac. If Léopold Sédar Senghor or Hamani Diori are presented as the "founding fathers" of La Francophonie (ACCT), the founding action of Jacques Chirac is little or not recognized. Why such a paradox? What does this reveal about the place and representations of France within the Francophonie?

INDEX

Mots-clés

Francophonie, OIF, France, Jacques Chirac, pères fondateurs

Keywords

Francophonie, IOF, France, Jacques Chirac, founding fathers

AUTEUR

Frédéric Turpin

Professeur d'histoire contemporaine et chaire Senghor de la francophonie de l'Université Savoie Mont Blanc, Frédéric Turpin est notamment l'auteur de *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir* (2015, CNRS éditions) et de *De Gaulle, Pompidou et l'Afrique (1958-1974) : décoloniser et coopérer* (2010, Les Indes savantes).

IDREF : <https://www.idref.fr/071028080>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000042133523>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/14536211>